



Sommaire

01 Approche contextuelle et réglementaire

Page 04

02 Approche paysagère et spatiale

Page 12

03 Environnement et risques

Page 30

04 Population

Page 30

05 Habitat

Page 66

06 Equipements

Page 74

07 Activités économiques

Page 80

08 Transports et mobilités

Page 88

01 Approche contextuelle et réglementaire

01 Approche contextuelle et réglementaire

Cadre réglementaire et administratif

Loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU)



Cette loi, modifiée par la loi du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat (UH), a adapté le Code de l'Urbanisme pour permettre l'élaboration de documents de planification mettant en cohérence les différentes politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'implantations commerciales...

Loi Grenelle I (3 août 2009) et Grenelle II (12 juillet 2010)



«L'urgence écologique» avec le changement climatique, la perte de biodiversité, la surconsommation d'espaces et des ressources énergétiques, a conduit le législateur à **compléter et renforcer les objectifs de développement durable.**

Loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (24 mars 2014)



La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a été publiée au journal officiel du 26 mars.

La loi Duflot ALUR a pour objectif de « réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à **permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires**».

Le titre IV, intitulé « Moderniser les documents de planification et d'urbanisme », comporte différentes dispositions visant notamment à **permettre la densification des zones urbanisées et à lutter contre l'étalement urbain.**

Loi 22 août 2021 Climat & Résilience



Cette loi, adoptée le 22 août 2021, a adapté le Code de l'Urbanisme pour inscrire la lutte contre l'artificialisation des sols dans les grands objectifs de l'urbanisme.

La loi Climat & Résilience précise les leviers pour lutter contre la consommation foncière et atteindre l'objectif ZAN d'ici 2050.

Cette loi soulève la nécessité de se tourner vers la densification. Le renouvellement urbain, l'optimisation de la densité des espaces urbanisés ainsi que la renaturation des sols artificialisés sont dorénavant les mots d'ordre de l'élaboration des documents d'urbanisme.

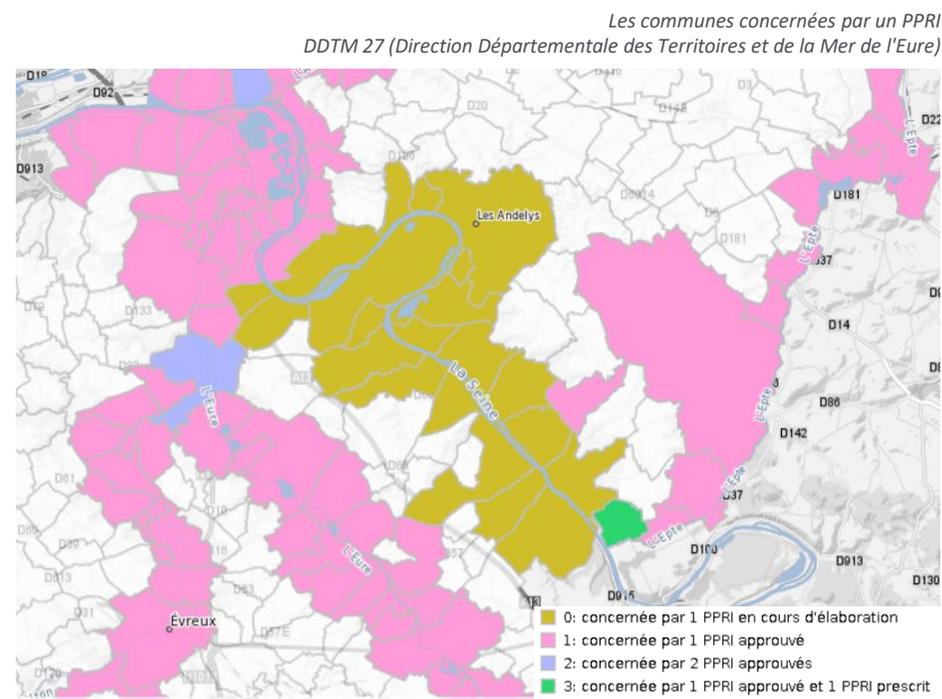
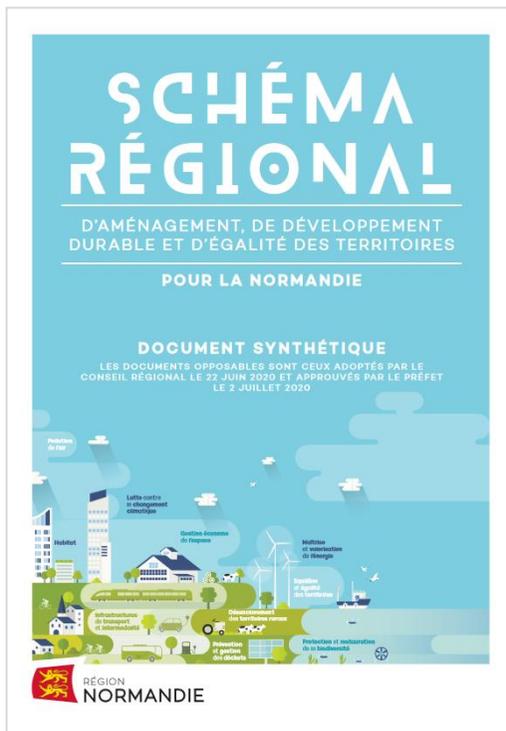
Sans oublier :

- La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF),
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan),
- Les futures lois à venir.

01 Approche contextuelle et réglementaire

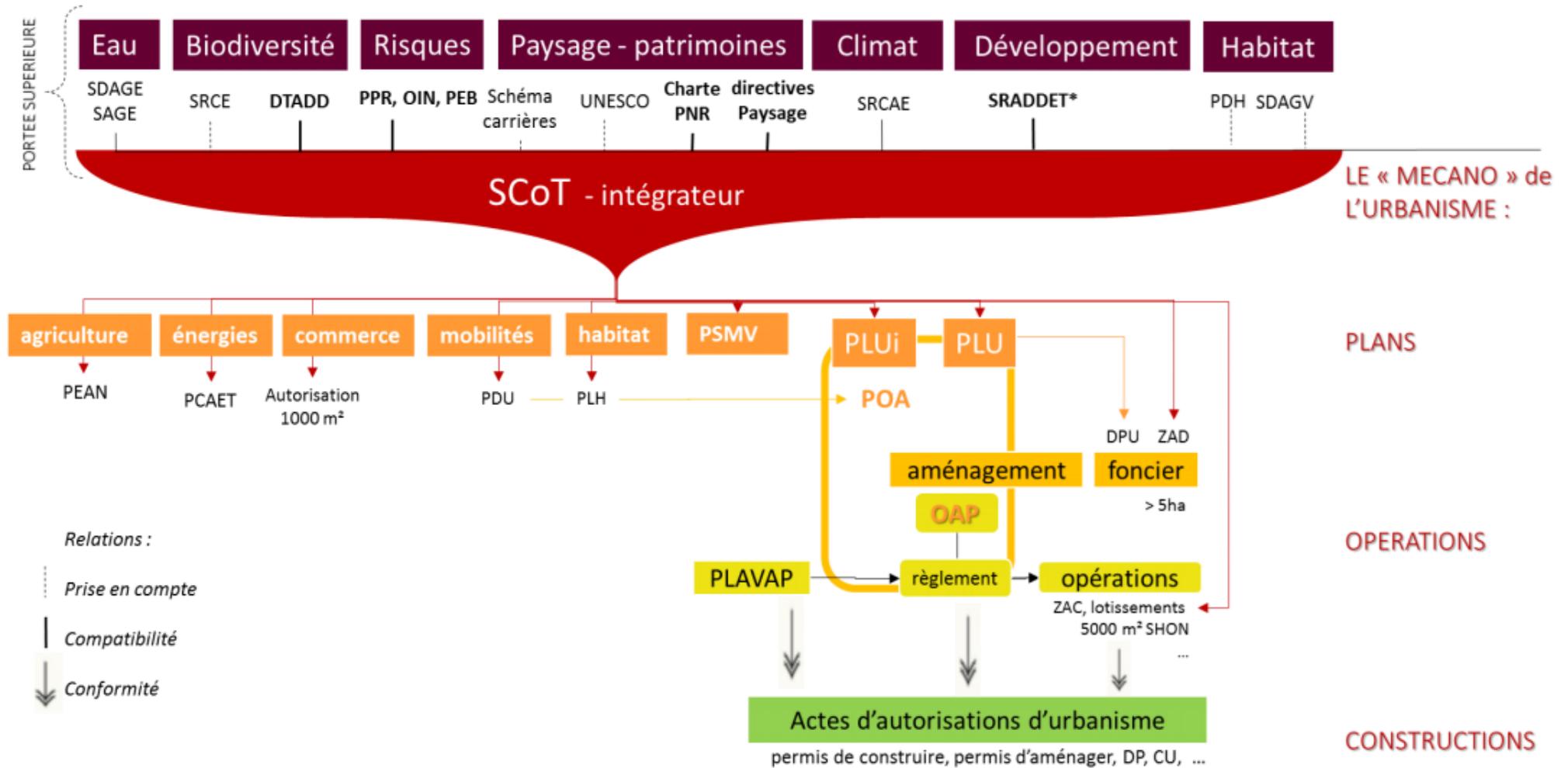
Une compatibilité nécessaire avec les documents supra-communaux

- Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** de la région Normandie approuvé le 2 juillet 2020 et faisant actuellement l'objet d'une procédure de modification.
- Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027** du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands adopté le 23 mars 2022.
- Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** de Seine Normandie Agglomération est en cours d'élaboration.
- Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** de Seine Normandie Agglomération adopté en décembre 2020.
- Un **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)** est en cours d'élaboration.



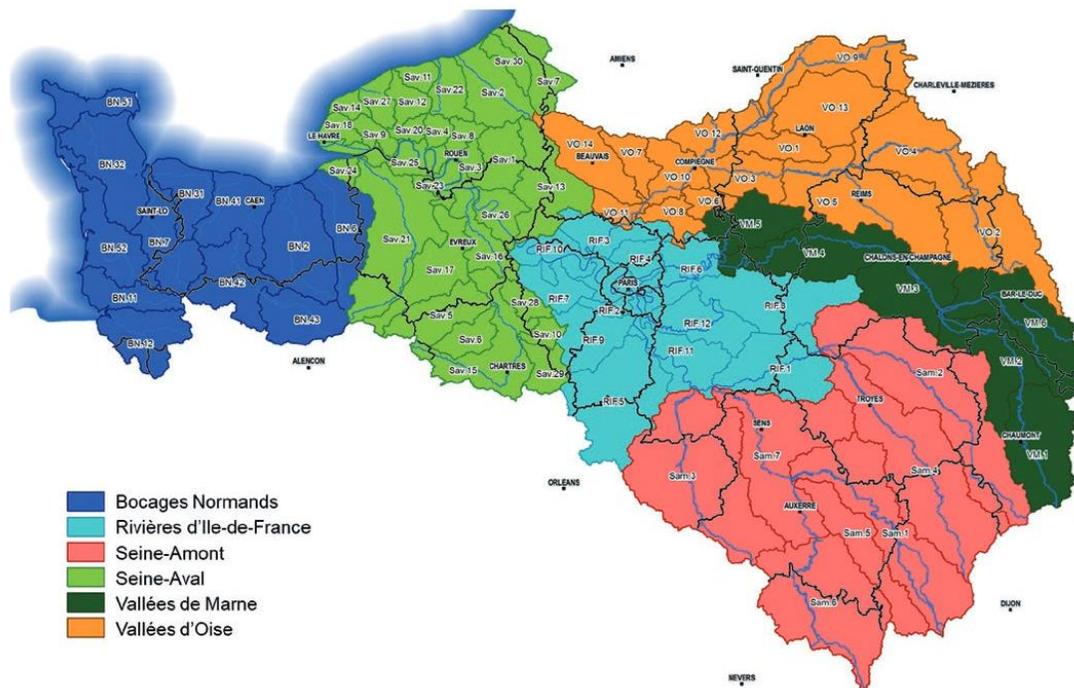
01 Approche contextuelle et réglementaire

Organisation de la planification



01 Approche contextuelle et réglementaire

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)



Source : Carte des unités hydrographiques du bassin de la Seine et des côtiers normands, SDAGE 2022-2027

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027** du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et son programme de mesures ont été adoptés le 23 mars 2022.

Le SDAGE planifie la politique de l'eau sur une période de 6 ans. L'objectif du SDAGE est d'améliorer la gestion de l'eau sur le bassin, tandis que le programme de mesures identifie les actions à mettre en place localement par les acteurs de l'eau pour atteindre les objectifs fixés par le document.

Les grandes orientations du SDAGE :

- Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée ;
- Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable ;
- Pour un territoire sain, réduire les pressions ponctuelles ;
- Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique ;
- Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral.

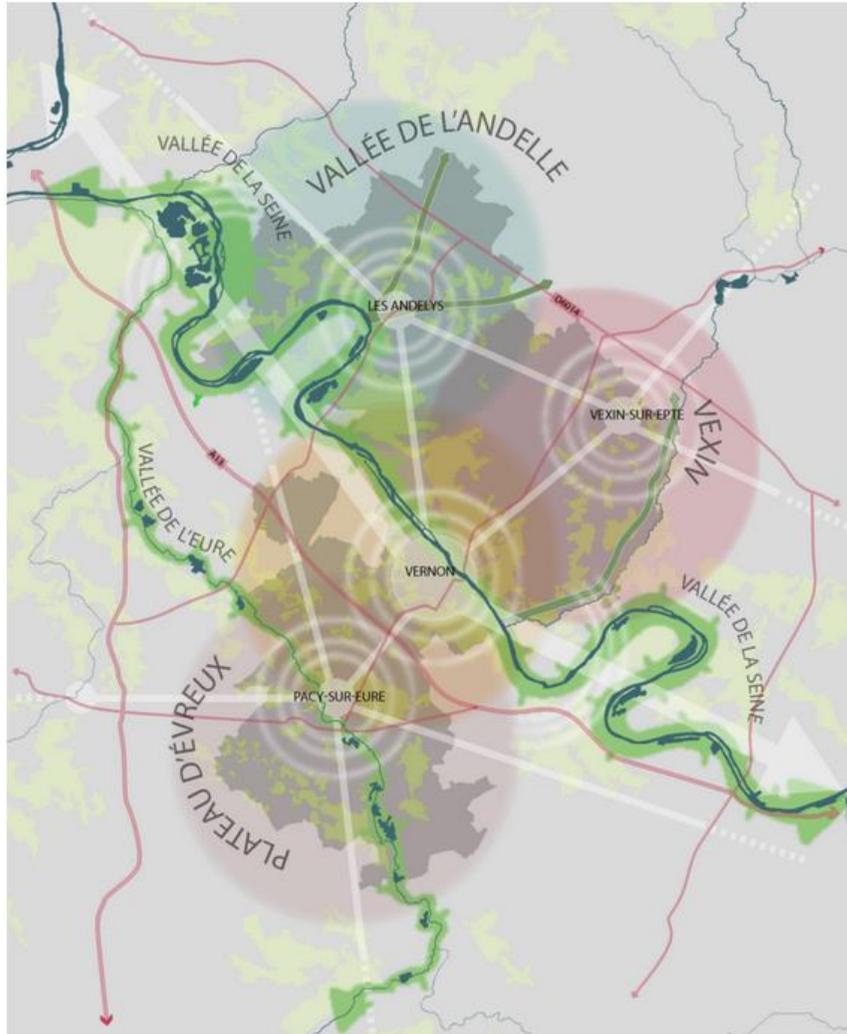
Liste des enjeux auquel le SDAGE doit répondre :

- Manque d'eau accentué par le changement climatique ;
- Dégradation des parties amont des cours d'eau ;
- Artificialisation des cours d'eau (rectification, obstacles à la continuité, artificialisation des berges...) ;
- Destruction des zones humides (marais, tourbières...) ;
- Pollutions des villes et des industries et imperméabilisation des sols ;
- Faire adhérer et participer tous les acteurs à la préservation de l'eau ;
- Pollutions agricoles ;
- Littoral : lieu d'attractivité et réceptacle de toutes les pollutions du bassin depuis son amont.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Schéma des Intentions d'Aménagement



Source : <https://www.sna27.fr/vivre-ici/urbanisme/scot/>

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** de Seine Normandie Agglomération est en cours d'élaboration.

Le SCoT définit les grandes orientations de l'aménagement du territoire à long terme. Ainsi, les communes s'accordent sur une vision partagée de l'avenir du territoire jusqu'en 2040.

Quelques informations sur le SCoT de Seine Normandie Agglomération :

- 61 communes sont concernées ;
- 83 000 habitants ;
- 716 km².

Plusieurs documents ont été rédigés :

- Diagnostic et état initial de l'environnement + Enjeux ;
- Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) débattu en Conseil communautaire le 8 juillet 2021 ;

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) est actuellement en cours d'élaboration.

Trois axes stratégiques de développement établis dans le PAS :

1. Cultiver la spécificité rurale normande aux portes de l'Île-de-France ;
2. Activer les moteurs de développement métropolitain au bénéfice de tout le territoire ;
3. Renforcer les complémentarités territoriales sur un espace de vie cohérent et distinctif.

01 Approche contextuelle et réglementaire

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** de Seine Normandie Agglomération a été adopté en décembre 2020.

Seine Normandie Agglomération fait partie des collectivités soumises à l'obligation de réaliser un PCAET. Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est un projet de territoire concernant la transition énergétique. Outil à la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ; l'adaptation au changement climatique ; la sobriété énergétique ; la qualité de l'air ; et le développement des énergies renouvelables

Enjeux liés au territoire :

1. Réduire la consommation d'énergie pour limiter l'impact social et environnemental de la hausse du prix de l'énergie ;
2. Augmenter la production d'énergies renouvelables pour rendre le territoire autonome en énergie ;
3. Freiner le processus du réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
4. Améliorer la santé environnementale des habitants, notamment en réduisant les maladies liées à la pollution de l'air et en développant le bien-être alimentaire ;
5. Protéger les ressources en eaux ainsi que les zones naturelles et à dominante naturelles ;
6. Adapter le territoire aux effets du changement climatique pour limiter les impacts sur la population, les activités, la faune et la flore, tout en pérennisant l'emploi local et promouvant un aménagement durable du territoire.

Plusieurs objectifs opérationnels issus de la stratégie territoriale ont été établis. Ils concernent trois grands axes : un Territoire 100% énergies renouvelables en 2040 ; le Plan Alimentaire Territorial ; et Seine Normandie Anim'actrice de son territoire. Au total, on compte 33 actions pour ce PCAET.

02 Approche paysagère et spatiale

02 Approche paysagère et spatiale

Un territoire entre la vallée de l'Eure et de la Seine

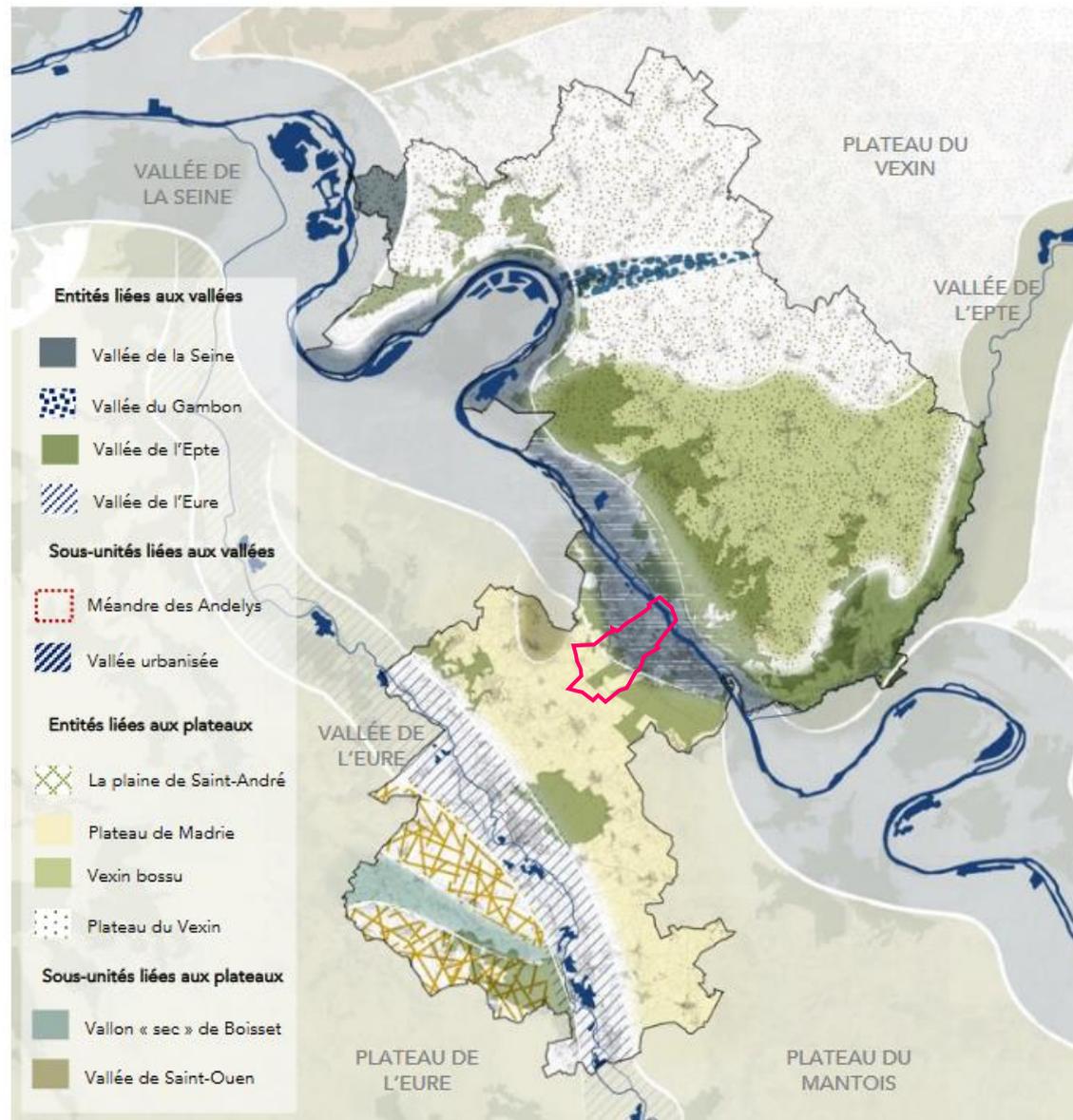
Un territoire à la confluence d'entités paysagères diversifiées

La Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération s'inscrit dans une palette d'ambiances et de paysages liées au relief et à l'eau. Ces paysages se situent au cœur des grands ensembles régionaux : le Vexin, la vallée de la Seine ou encore de l'Eure.

La commune de Saint-Marcel se situe au sein de la **Vallée de la Seine**. La partie Sud-Ouest de la commune s'inscrit pour sa part dans le **Plateau de Madrie**.



Source : Google Street View



02 Approche paysagère et spatiale

Le développement urbain depuis le milieu du XXe siècle

Orthophotographie 1950-1965



Orthophotographie 2022



Source : orthophotographies IGN Remonter Le Temps

Le développement de Saint-Marcel

Le village de Saint-Marcel s'est historiquement constitué le long des coteaux boisés, en hauteur par rapport à la vallée de la Seine. Bien qu'entouré de terrains agricoles, le village reste fortement relié aux villages mitoyens, Vernon et Saint-Just, jusqu'à former par endroits une continuité urbaine à flanc de coteau.

Au fur et à mesure de son développement, le tissu urbain saint-marcellois progresse dans la vallée, sur d'anciennes terres agricoles. Si cette urbanisation permet d'accueillir de nouveaux habitants, ce sont la construction d'équipements et surtout, le développement de la zone industrielle du Virolet puis de la zone commerciale de la Grande Garenne qui contribuent le plus fortement à l'expansion urbaine. Sur les coteaux, l'urbanisation progresse par à-coup, au rythme de la construction de petits quartiers d'habitat individuel (opération d'ensemble ou construction diffuse). Le plateau connaît pour sa part une urbanisation limitée, répartie entre habitat et activités économiques.

Un pic d'urbanisation est survenu entre 1950 et 1980. Depuis lors, le rythme de construction a fortement diminué, avec des nouvelles constructions qui ont principalement pris place au sein de la tâche urbaine existante.

02 Approche paysagère et spatiale

Analyse de la consommation d'espaces sur la période récente – les données SPARTE

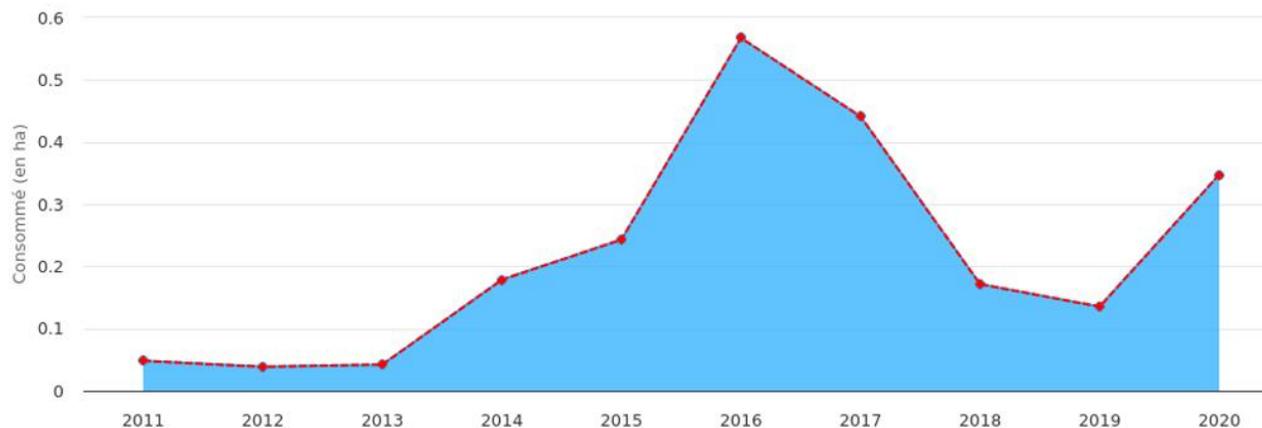
SPARTE, un outil en ligne accompagnant la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette

SPARTE est un outil adossé à l'Observatoire National de l'Artificialisation des sols permettant d'estimer la trajectoire d'une collectivité selon sa consommation d'espaces les 10 dernières années et ses projets d'aménagement à l'horizon 2031.

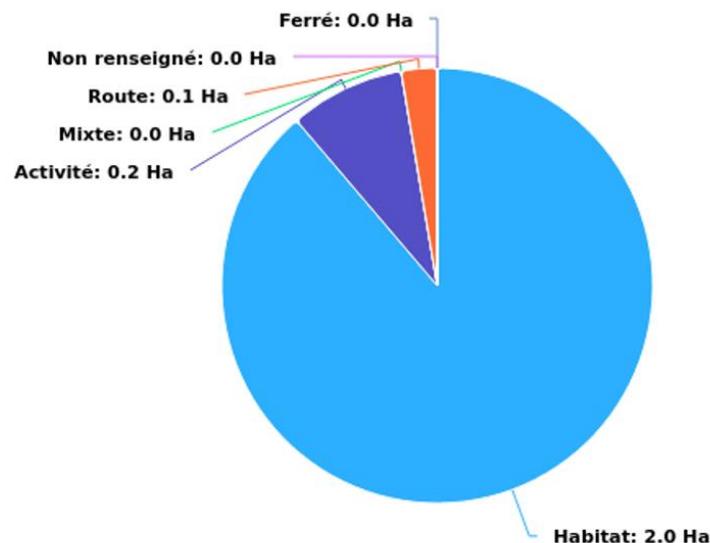
Entre 2011 et 2021, d'après SPARTE, on observe une consommation de 2,2 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF), dont 2 ha destinés à la construction de logements.

L'année 2016 représente un pic dans la courbe de consommation de la commune : en effet, 2016 est une année où Saint-Marcel a enregistré une des plus importantes consommations foncières à destination d'habitat (0,4 ha), quand 0,2 ha ont été alloués au développement d'activités économiques.

Consommation totale (en ha) entre 2011 et 2020



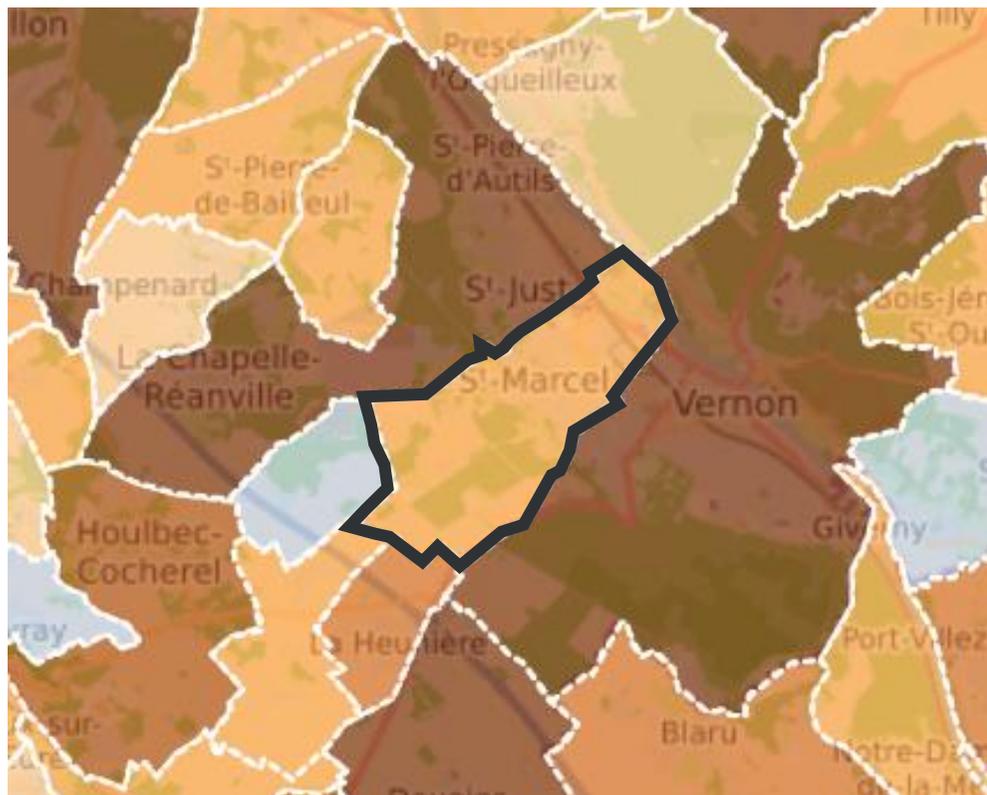
Consommation par destination entre 2011 et 2020



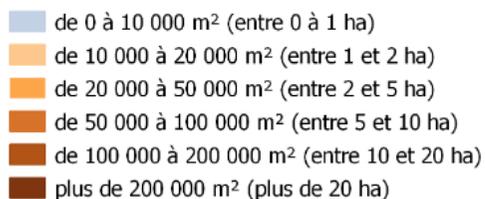
Source : SPARTE, MonDiagnosticArtificialisation

02 Approche paysagère et spatiale

Analyse de la consommation d'espaces sur la période récente – le Portail de l'artificialisation



Flux de consommation d'espace pour la période de 2011 à 2022



Source : CEREMA, Portail de l'artificialisation des sols

Le Portail de l'artificialisation des sols, une autre mesure de la consommation d'espace à l'échelle nationale

Le Portail de l'artificialisation des sols est un outil développé par le CEREMA qui vise à documenter les données utiles au suivi de l'artificialisation des sols et de la consommation d'espace à l'échelle nationale.

Entre 2011 et 2022, Saint-Marcel observe une consommation de 2,6 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) soit environ 0,25 % du territoire.

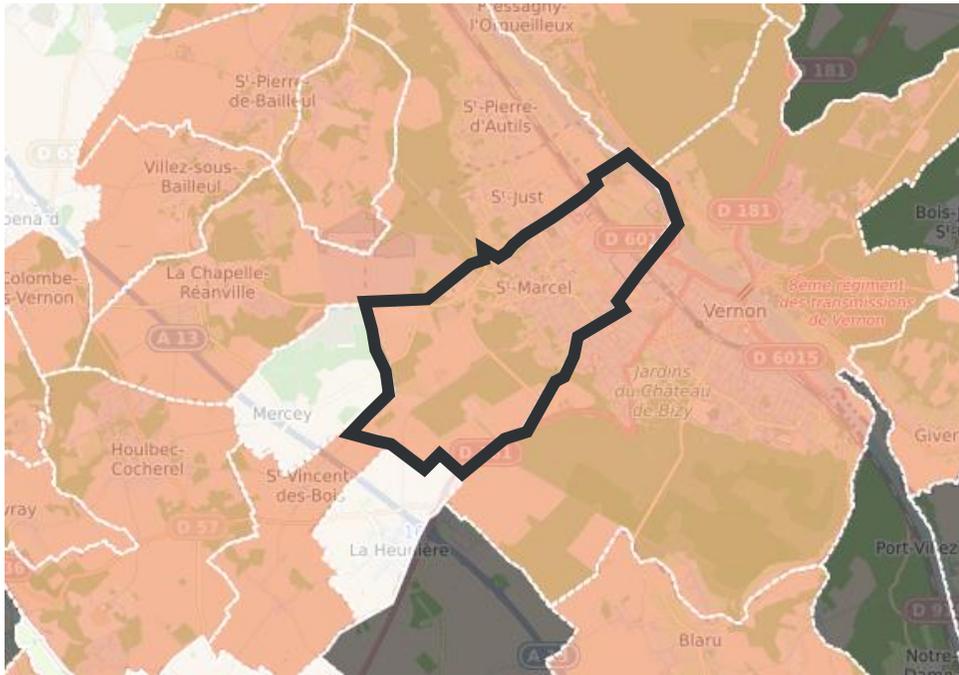
La majorité de cette consommation a été destinée à des fins d'habitat (2,3 ha), tandis qu'environ 0,3 ha a été consacré au développement d'activités économiques.

Sur la période 2011-2022, Saint-Marcel apparaît comme l'une des communes ayant le moins consommé d'espace parmi les communes environnantes ; à titre de comparaison, Vernon a consommé 89,7 ha sur la même période, la Chapelle-Longueville, 21 ha, la Heunière, 5,9 ha, Mercey, 0 ha...

02 Approche paysagère et spatiale

Analyse de la consommation d'espaces sur la période récente – le Portail de l'artificialisation

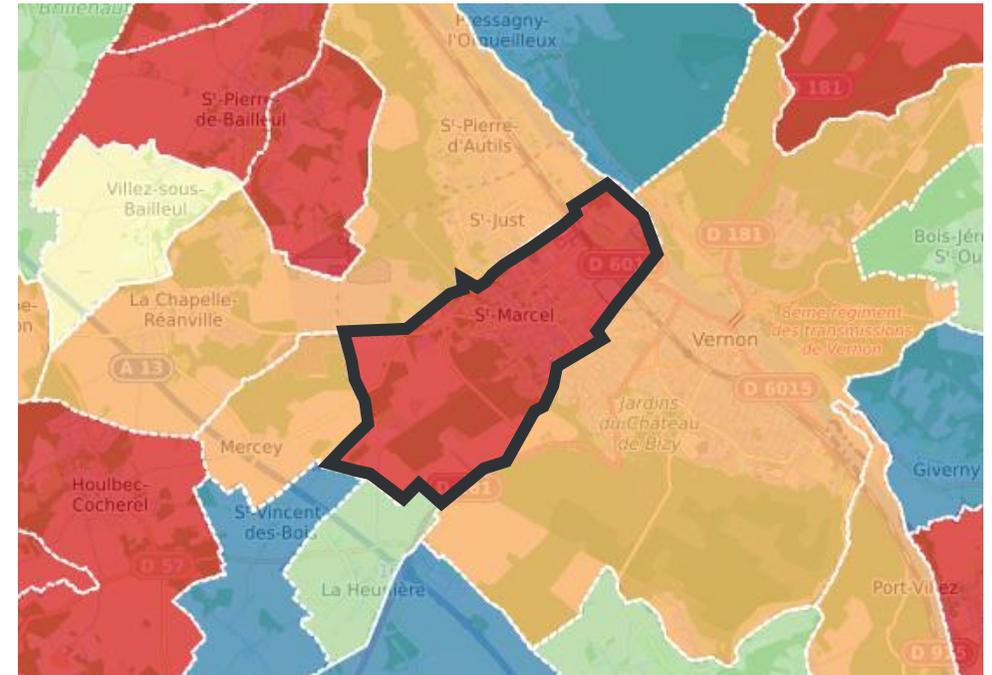
Si Saint-Marcel a comparativement moins consommé d'espaces naturels, agricoles et forestiers que certaines communes environnantes, cette consommation s'avère importante au regard des évolutions démographiques communales. Ainsi, Saint-Marcel ainsi que les communes voisines ont toutes perdues en habitants entre 2013 et 2019. Plus encore, Saint-Marcel a perdu 110 habitants + emplois sur la même période, là où des communes comme Vernon ou la Chapelle-Longueville ont pu *a minima* stabiliser ce ratio.



Nombre de m² consommés par rapport à la variation de la population (2013 à 2019)

- Baisse de la population
- Pas de variation de la population ou d'artificialisation
- Entre 0 et 500 m² par habitant supplémentaire
- Entre 500 et 1 000 m² par habitant supplémentaire
- Plus de 1 000 m² par habitant supplémentaire

Source : CEREMA, Portail de l'artificialisation des sols



Évolution ménages + emplois par rapport au nombre d'hectares consommés (2013 à 2019)

- Diminution de l'indicateur "Ménages + Emplois"
- Entre 0 et 5 ménages + emplois par ha
- Entre 5 et 10 ménages + emplois par ha
- Entre 10 et 20 ménages + emplois par ha
- Plus de 20 ménages + emplois par ha

Source : CEREMA, Portail de l'artificialisation des sols

02 Approche paysagère et spatiale

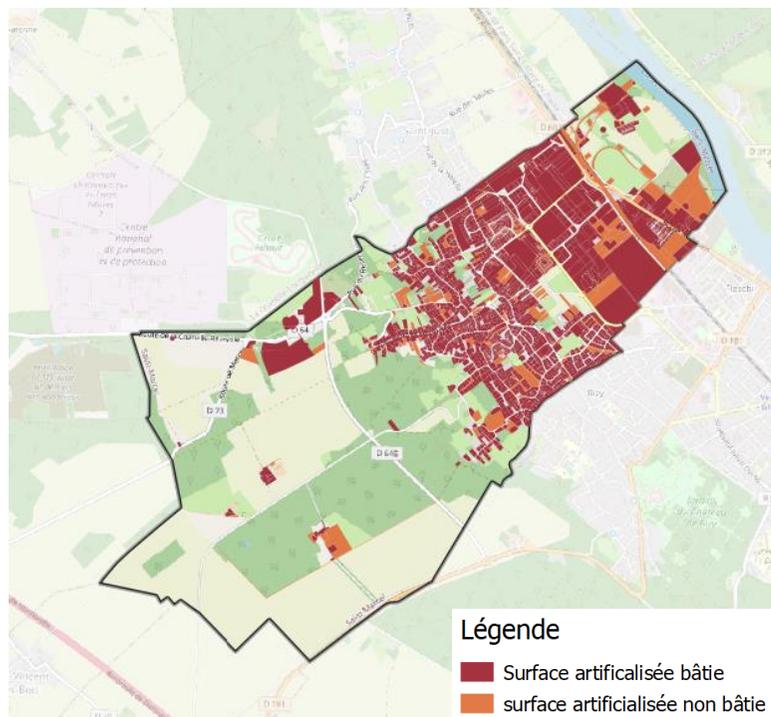
Analyse de la consommation d'espaces sur la période récente – les données ICC

La base de données Cartographie de la Consommation Foncière (CCF), référence de la mesure de la consommation foncière en Normandie

La base de données CCF est une base cartographique construite par l'EPF Normandie, en partenariat avec la Région Normandie. Elle permet de suivre annuellement la consommation foncière à l'échelle de la parcelle.

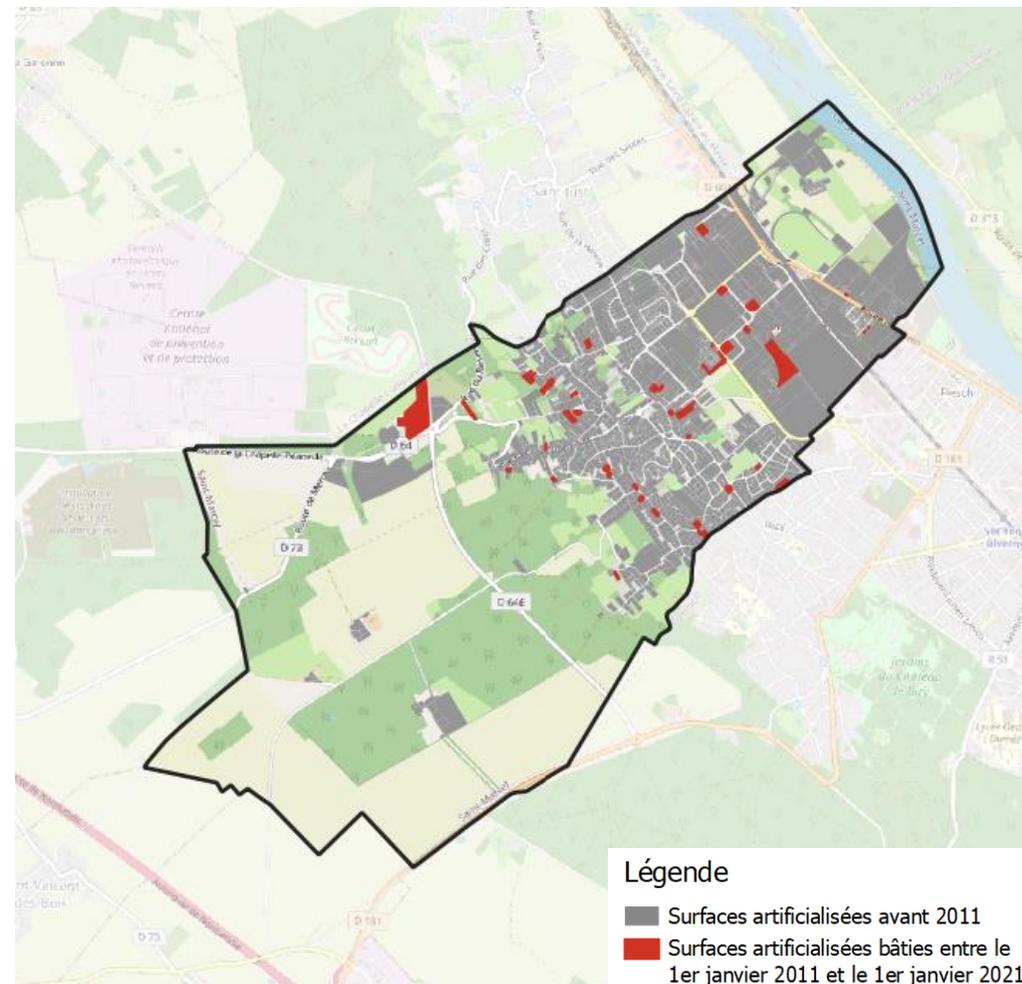
D'après la base de données CCF, 10,6 hectares ont été artificialisés et bâtis sur la période courant du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2022.

Surfaces artificialisées bâties et non bâties en 2020



Source : Données CCF

Recensement des surfaces artificialisées bâties entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2021



Source : Données CCF

02 Approche paysagère et spatiale

Armature urbaine du territoire

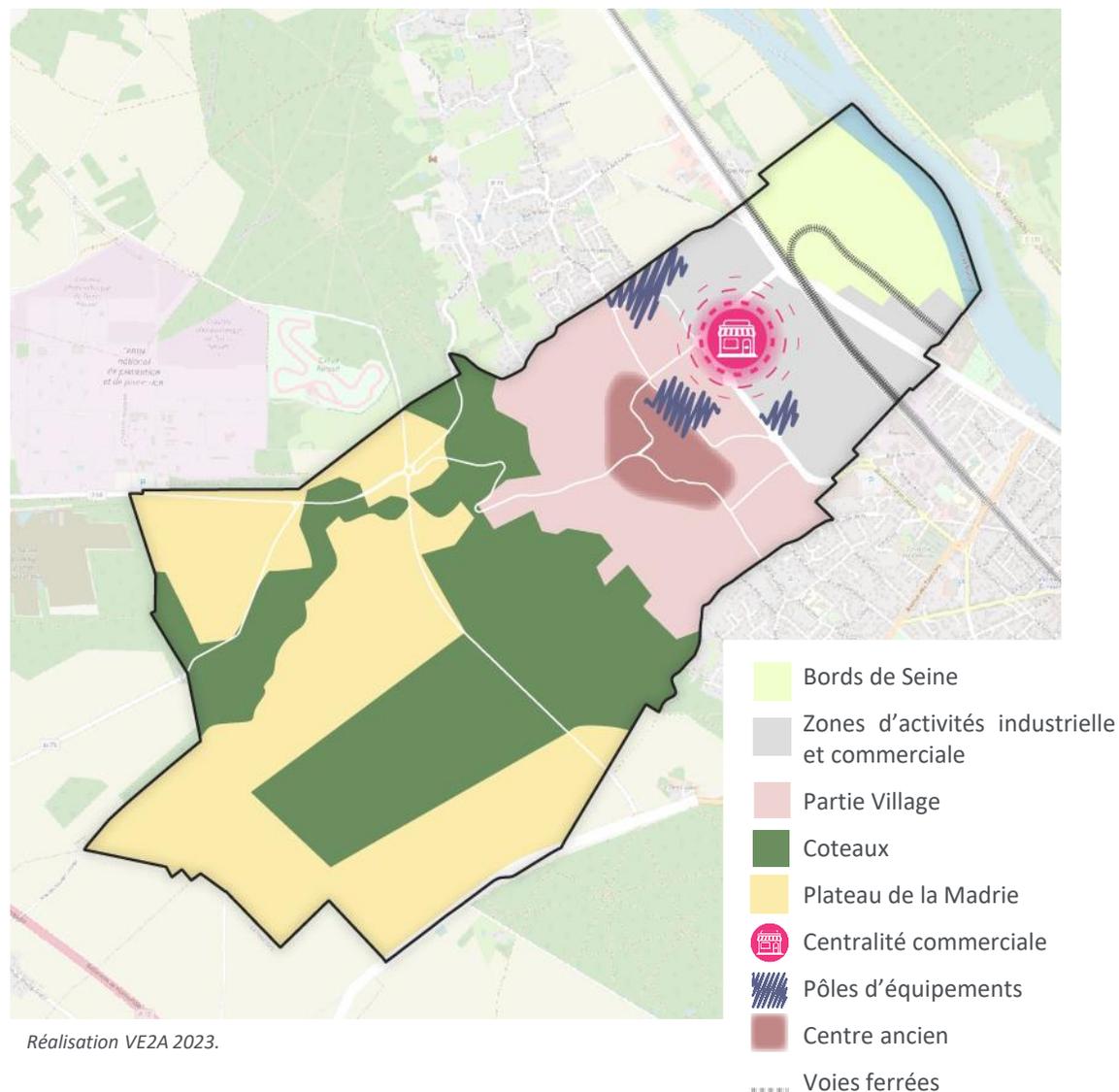
Un territoire à l'armature urbaine séquencée

L'armature urbaine saint-marcelloise est très fortement séquencée, offrant au total 5 types d'espaces ordonnés l'un à la suite de l'autre :

- Les **bords de Seine**, caractérisés par une diversité de fonctions présentes (habitat, installations techniques, activités économique, agriculture) et une faible lisibilité de ces dernières (présence de friches, accessibilité limitée...). Il existe un enjeu de valorisation de ce secteur, stratégique pour la commune.
- Les **zones d'activités industrielle et commerciale**, situées de l'autre côté de la RD 605 et des voies ferrées et s'étendant jusqu'au boulevard de Gaulle et la rue Léo Lagrange. Ce secteur regroupe la zone industrielle du Violet et la zone commerciale de la Grande Garenne. Ce secteur, bien délimité, constitue pour autant une coupure urbaine, en isolant la partie Village de Saint-Marcel de la RD 6015. Cette dernière, ainsi que les voies ferrées, accentuent l'effet de coupure entre la partie Seine et le reste de la commune.
- La **partie Village** de Saint-Marcel, qui désigne le centre ancien communal ainsi que le tissu urbain qui s'est développé autour au fur et à mesure des décennies.
- Les **coteaux**, espace de transition entre le tissu urbain et le plateau de Madrie, qui constitue une bande généralement boisée entre ces deux séquences.
- Le **plateau de la Madrie**, caractérisé par de vastes espaces agricoles et boisements.

On retrouve à Saint-Marcel une polarité commerciale, située au niveau de la zone commerciale, ainsi que plusieurs pôles d'équipements situés soit à la jonction entre les zones d'activités et la partie Village, soit au cœur du village aux abords de la rue Jules Ferry. Ainsi, selon la fonction recherchée (faire des achats, fréquenter des équipements), la centralité se déplace au sein de la commune ; à ce jour, il n'existe pas de centre-bourg propre à regrouper les différentes fonctions en un seul lieu.

Carte de l'armature urbaine



02 Approche paysagère et spatiale

Armature urbaine du territoire

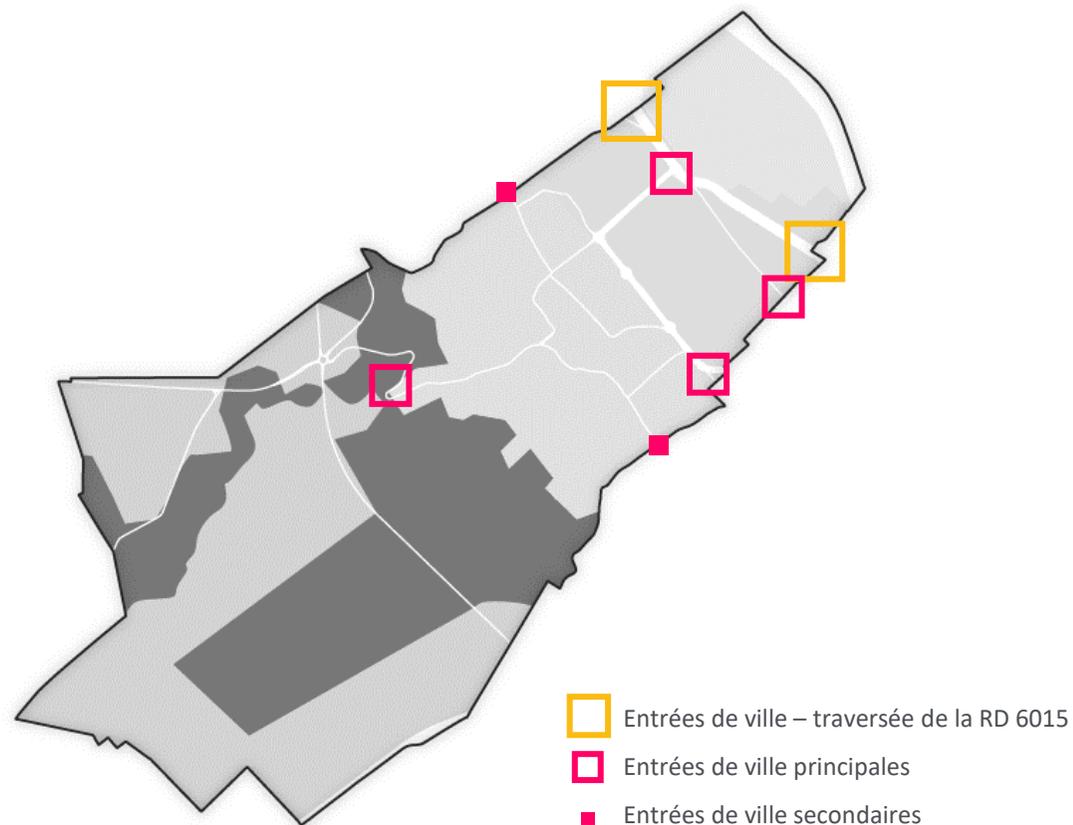
Des entrées de ville faiblement lisibles

Certaines caractéristiques de l'armature urbaine saint-marcelloise – le passage de la RD 6015 à l'extrême Nord de la commune, le relatif enclavement du tissu urbain entre les zones d'activités économiques et les coteaux, et la présence de continuités urbaines à l'est et à l'ouest avec les communes limitrophes – impliquent une faible lisibilité des entrées de ville.

Schématiquement, il est possible de regrouper ces entrées de ville en 3 catégories :

- Les **entrées de ville liées au passage de la RD 6015** : ces entrées de ville sont, dans le cas des usagers en transit sur la RD 6015, la seule porte d'accès à la commune. Elles ne marquent pas de discontinuités entre Saint-Marcel et les communes voisines, de par la continuité du tissu d'activités sur le long du linéaire. Il s'agit d'entrées de ville fortement minéralisées.
- Les **entrées de ville principales** : ces entrées de ville constituent les principales portes d'accès au tissu urbain saint-marcellois. L'entrée de ville Nord s'effectue par la zone industrielle du Virolet, qu'il faut traverser pour accéder à la partie Village de la commune. L'entrée de ville Sud par la rue Georges Hermand permet d'accéder au Village en traversant les coteaux et ouvre une large perspective sur la commune et les bords de Seine. Enfin, les entrées de ville Est, par le boulevard de Gaulle et la rue de l'Industrie, constituent d'importantes portes d'accès à Saint-Marcel depuis Vernon.
- Les **entrées de ville secondaire** : ces entrées de ville, plus discrètes, se situent au niveau de certaines voies secondaires permettant de relier les quartiers d'habitats de Saint-Marcel à ceux des communes voisines (route de Chambray, rue de Barrière...).

Carte des entrées de ville



Réalisation VE2A 2023.

02 Approche paysagère et spatiale

Patrimoine

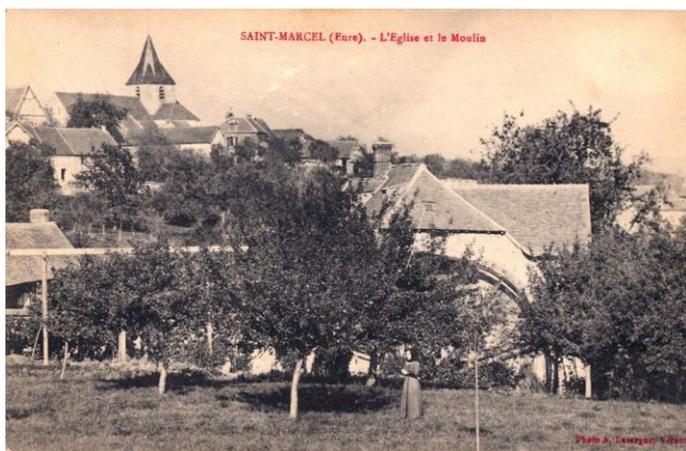
Un patrimoine témoin des différents âges de Saint-Marcel

Saint-Marcel dispose d'un patrimoine bâti et d'un petit patrimoine qui témoigne à la fois du passé rural et agricole de la commune, ainsi que de son ancrage industriel historique.

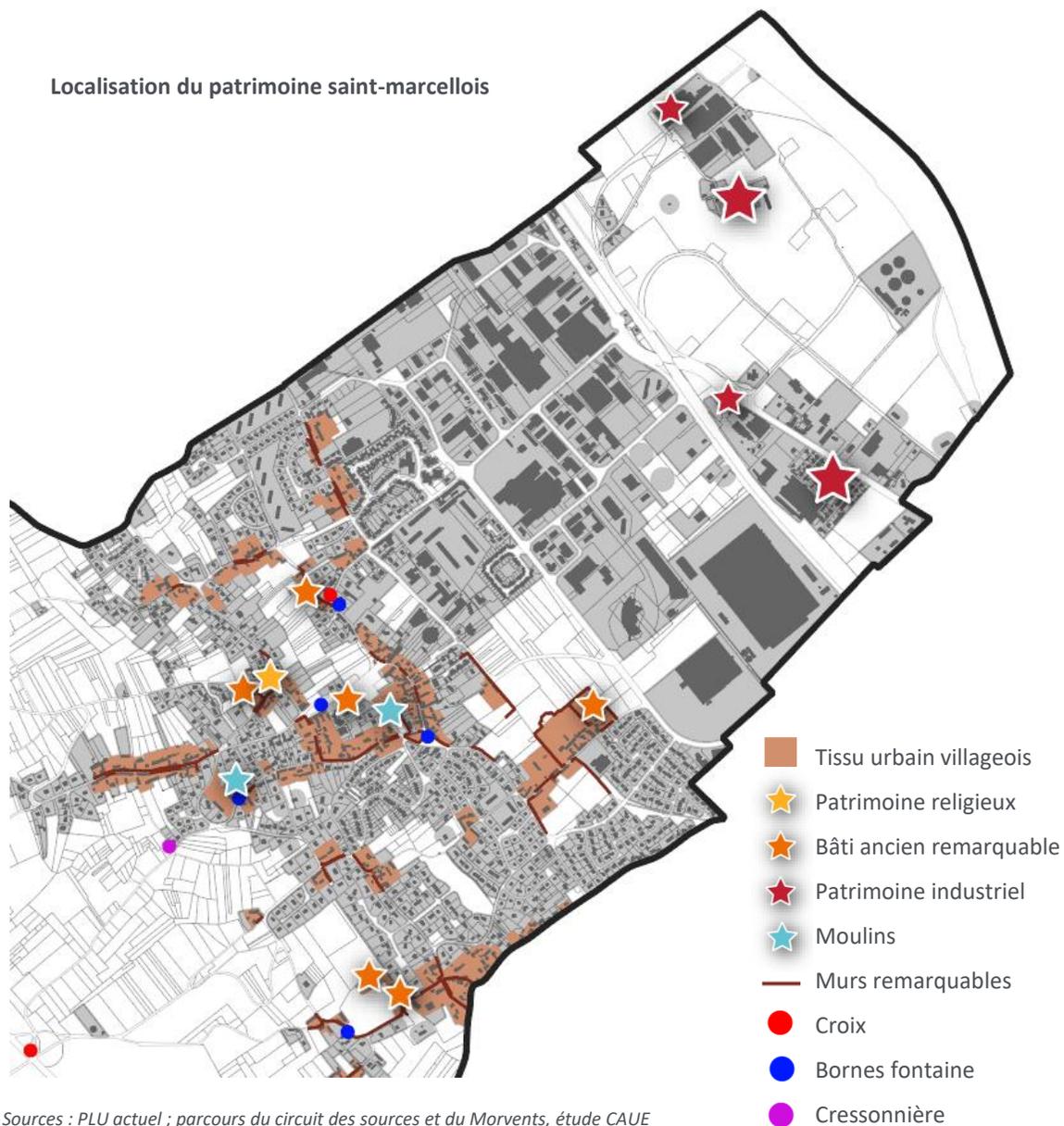
Les principaux éléments du patrimoine rural (églises, corps de fermes, maisons remarquables, château, bornes fontaines, murs...) se situent au sein du tissu d'habitat. Au-delà de l'identification des éléments bâtis remarquables, la richesse patrimoniale de Saint-Marcel réside également dans la préservation d'un tissu urbain villageois en plusieurs points de la commune – un tissu urbain caractérisé par des implantations spécifiques, formant des fronts bâtis généralement à l'alignement des voies, des systèmes de cours intérieures ainsi que par le recours à la pierre.

Le patrimoine industriel, pour sa part, est localisé en partie Nord de la commune.

Il n'existe pas de Monument Historique classé ou inscrit, ni de périmètre de protection impactant la commune.



Localisation du patrimoine saint-marcellois



02 Approche paysagère et spatiale

Patrimoine

Le patrimoine remarquable rural et religieux

Saint-Marcel a préservé un tissu urbain villageois en plusieurs points de sa commune. Le territoire est effectivement habité, depuis des millénaires, comme en témoignent les vestiges retrouvés datant de la Préhistoire.

Le village de Saint-Marcel se développe autour de l'agriculture, bénéficiant de la présence de la Seine et de la fertilité des coteaux, notamment pour la culture de vignes et d'arbres fruitiers. Ainsi, le patrimoine ancien saint-marcellois témoigne de cette identité agricole et rurale.

- **L'église Saint-Marcel**

L'église de Saint-Marcel est édifiée au XVe siècle, à partir d'une nef romane. Cet édifice roman et classique adopte le plan en croix latine. Sa façade principale à mur pignon est percée d'un portail en plein cintre surmonté de deux baies en arc brisé.



Source : Observatoire du Patrimoine Religieux

- **La Mairie**

La Mairie de Saint-Marcel est un bâtiment en deux ailes, caractérisé par son recours à la brique pour les encadrements. Le bâtiment est mis en valeur par l'existence d'un parc municipal aux abords de la Mairie.



Source : Mairie de Saint-Marcel

- **Le Moulin (accueil de loisirs)**

Cet ancien moulin est remarquable tant par son gabarit, que par l'excellent entretien dont le bâtiment et ses abords ont bénéficié.

Au total, Saint-Marcel compte 5 moulins sur son territoire, qui battaient le grain ou faisaient tourner de petites fabriques.



- **Le château de Montigny**

La demeure actuelle a probablement été édifée au cours du XVIIIe siècle, puis la toiture remaniée au XIXe siècle. Le château se compose d'un corps de logis en brique et pierre, d'une toiture à longs pans brisés couverte d'ardoises, et de lucarnes à croupe. L'ancien parc à la française a été transformé en parc paysager au cours du XIXe siècle. Les communs du château, à proximité de la rue du Château, ont été conservés.

- **Les autres bâtiments anciens remarquables**

Au-delà de ces bâtiments remarquables ponctuels, Saint-Marcel présente par ailleurs une diversité de bâtiments à usage d'habitation présentant un intérêt patrimonial. On retrouve ainsi différents corps de fermes aux volumétries et matériaux conservés, de même que certaines maisons bourgeoises.



Source : chambres-hôtes.fr

02 Approche paysagère et spatiale

Patrimoine

Le petit patrimoine rural

On retrouve par ailleurs un certain nombre d'éléments du petit patrimoine local :

- Les **murs anciens** : il existe de nombreux murs anciens sur la commune, certains ayant été préservés, et d'autres, dénaturés au fil des interventions. Ces murs sont construits en soubassements en pierre, avec une partie supérieure en terre, ou également en pierres.
- Les **bornes fontaines** : la commune compte aujourd'hui 5 bornes fontaines, dont le développement est lié à la présence de différentes sources sur le territoire
- Les **croix** : on retrouve 2 croix : l'une, la croix de Normandie, à proximité de la ferme de l'Écouffle, l'autre, à l'intersection entre la rue du Rouy et la rue du Général Leclerc.
- La **cressonnière** : aménagée de manière à tirer parti du passage de l'eau, elle est constituée de 7 bassins permettant la culture du cresson. Elle cessa d'être exploitée en 1975.
- Les **lavoirs** : Il existe encore de nombreux lavoirs à Saint-Marcel, situés au sein de résidences privées par exemple rue du Rouy et rue Roger Poullain. Les lavoirs communaux ont été détruits ou comblés. La municipalité porte aujourd'hui le projet de pouvoir les recréer.

Source : brochure du Circuit des Sources, Saint-Marcel



Exemple de murs en pierre plus ou moins entretenus



Source : brochure du Circuit des Morvent, Saint-Marcel

Source : brochure du Circuit des Sources, Saint-Marcel

02 Approche paysagère et spatiale

Patrimoine

Le patrimoine industriel

À partir des années 1870-1880, Saint-Marcel accueille ses premières usines, qui s'installent toutes dans le bas de la ville, entre la Seine et la route de Rouen, à la limite de Vernon. C'est notamment à cette époque que la fabrique de colorants Steiner, voisine avec les filatures Gadmer, ou bien encore l'usine Ballon ou la tannerie Legras ouvrent leurs portes.

Certains de ces bâtiments industriels constituent une richesse patrimoniale pour Saint-Marcel, à l'image de l'usine Steiner, mais également des anciens bâtiments de l'usine Bata. Aujourd'hui à l'état de friche, ces derniers bâtiments s'abiment, quand bien même ils ont marqué l'histoire de Saint-Marcel. En effet, dans le cas de l'usine Bata, certains aînés de la commune, y ayant travaillé, relatent de l'époque de fonctionnement de l'usine comme d'un certain âge d'or communal, sous l'influence des politiques paternalistes des industriels (subventionnement des activités sportives et culturelles, politique de formation, convivialité du travail...). Cette usine était par ailleurs reconnue pour être à la pointe des avancées technologiques de l'époque.

Face à l'afflux de population ouvrière que connaît Saint-Marcel, des cités ouvrières sont construites à partir de 1910. Ainsi, c'est à cette époque qu'est construite la cité Meyer, puis Manuca, en 1936, dans le Haut Marais. Ces cités ouvrières sont également d'importants vecteurs de la mémoire ouvrière de la commune, et en constituent de fait un important héritage patrimonial.

Sources : Mairie de Saint-Marcel, étude Les mémoires du Quartier Seine, Arténette&ingamo

• L'usine Bata

Aujourd'hui à l'état de friche, l'usine Bata était un bâtiment de faible hauteur, de constructions diverses.



Source: Les mémoires du Quartier Seine, Arténette&ingamo



En fond, l'actuelle friche Bata

• L'usine Steiner

L'usine Steiner est reconnaissable par sa double utilisation de la pierre et de la brique en façade, de même que la diversité de rythme des ouvertures. Ces constructions forment ainsi un ensemble visuellement cohérent où chaque bâtiment présente ses spécificités.



Source: IGN : photographie argentique prise le 30 avril 1931, Les mémoires du Quartier Seine, Arténette&ingamo



L'usine Steiner aujourd'hui

02 Approche paysagère et spatiale

Diagnostic du foncier mutable au sein du tissu urbain

Déterminer le potentiel foncier mutable

Conformément aux dispositions des lois Grenelle, de la loi ALUR et de la loi Climat et Résilience, le potentiel foncier mutable doit être identifié en priorité au sein de l'enveloppe urbaine pour mettre en œuvre le projet de ville.

Ce potentiel foncier mobilisable se présente sous différentes formes :

- Parcelles non bâties de type dents creuses.
- Parcelles bâties de type friches urbaines pouvant faire l'objet d'une réhabilitation ou d'un renouvellement.
- Grandes parcelles bâties potentiellement divisibles de type grandes propriétés ou grands espaces extérieurs.
- Secteurs stratégiques pouvant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble

Méthode

L'enveloppe urbaine retenue pour effectuer l'analyse du potentiel mutable est celle déterminée par la base de données Cartographie de la Consommation Foncière (CCF), utilisée pour mesurer la consommation foncière en Normandie dans le cadre du SRADDET. Cette enveloppe urbaine recroise en majeure partie le détour des zones urbaines telle que définies au sein du PLU actuel de Saint-Marcel.

Puis pour déterminer le potentiel foncier mutable, ont été retiré les parcelles présentant :

- Un intérêt paysager,
- Un intérêt environnemental,
- Les parcelles frappées de contraintes (secteurs inondables, EBC, à forte valeur patrimoniale, difficulté majeure de desserte...) afin d'assurer leur protection,
- Les parcelles dont la situation du bâti ne permet pas une division parcellaire cohérente.

Enveloppe urbaine d'après la base de données CCF



Source : données CCF

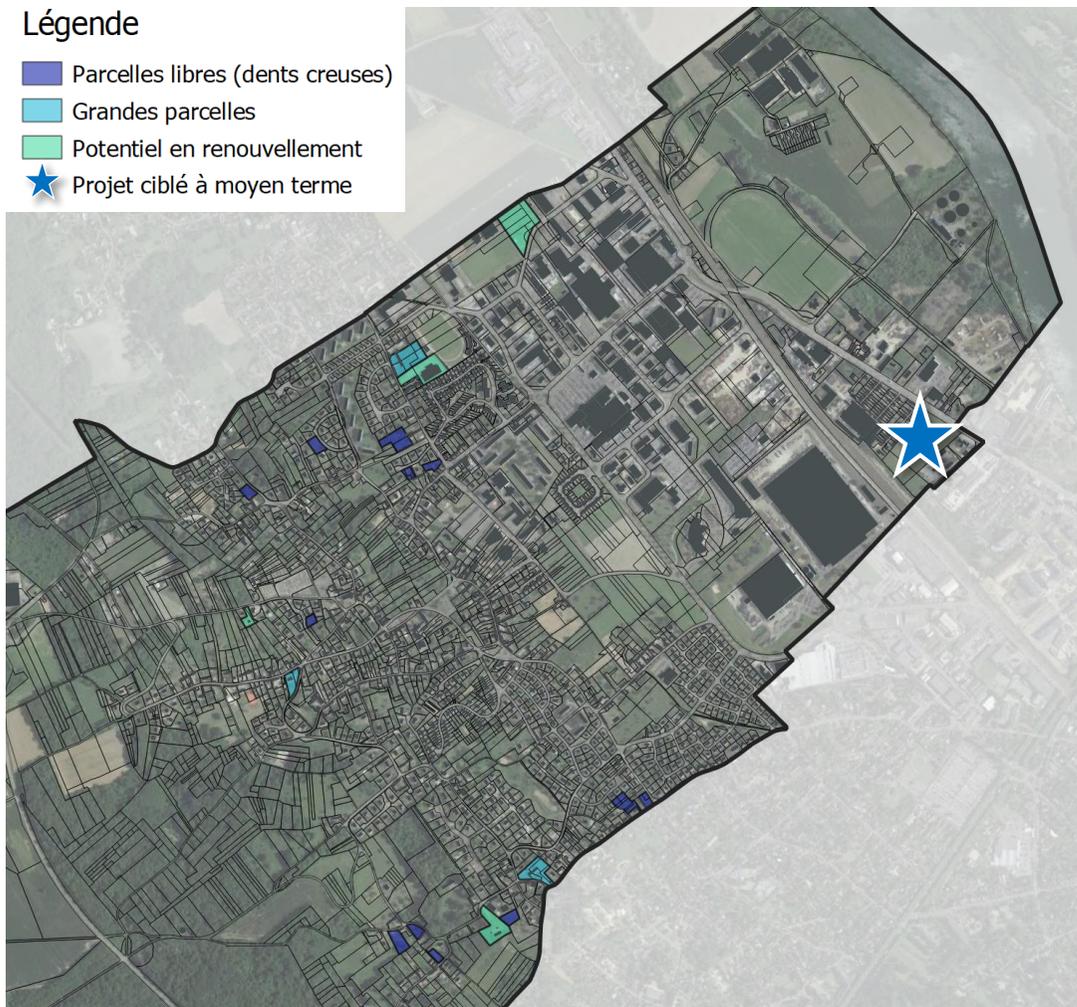
02 Approche paysagère et spatiale

Diagnostic du foncier mutable au sein du tissu urbain

Localisation du potentiel foncier mutable à destination d'habitat/équipements

Légende

- Parcelles libres (dents creuses)
- Grandes parcelles
- Potentiel en renouvellement
- ★ Projet ciblé à moyen terme



Source : réalisation VE2A

Potentiel foncier mutable (habitat, équipements)

Le potentiel foncier mutable est réalisé à partir de l'ensemble du potentiel foncier situé au sein des espaces d'habitat ou d'équipements.

Au sein de l'enveloppe urbaine actuelle, le potentiel foncier mutable brut est estimé à 4,5 ha.

Potentiel foncier mutable (foncier habitat, équipements)

	Existant en ha	nb de lgts existants	surface mutable en ha brute*
Libre	1,8	0	1,8
grandes parcelles	1,5	6	0,4
Renouvellement urbain	2,3	1	2,3
Total	5,6		4,5

* La surface mutable brute désigne la surface totale des parcelles identifiées (1^{ère} colonne) à laquelle on soustrait la partie des parcelles qui n'ont pas vocation à muter

★ Un projet de logement est par ailleurs en cours sur le secteur marqué d'une étoile, qui correspond au terrain de l'ancien terrain de football, localisé au bord de la RD6015. Ce terrain appartient à Seine Normandie Agglomération et pourrait faire l'objet d'un projet d'environ 260 logements (90 logements en résidence seniors, habitat individuel, petits collectifs à R+2 avec commerces).

02 Approche paysagère et spatiale

Diagnostic du foncier mutable au sein du tissu urbain

Localisation du potentiel foncier mutable à destination d'activités économiques

Légende

Potentiel de foncier d'activité

Parcelles libres

Grandes parcelles

Potentiel en renouvellement

★ Projet ciblé à moyen/long terme



Source : réalisation VE2A

Potentiel foncier mutable (activités économiques)

Saint-Marcel présente un important potentiel mutable au sein de sa zone d'activités ou d'anciennes friches industrielles, notamment en renouvellement urbain (départ d'activités, réemploi de friches...).

Potentiel foncier économique mutable

	Emprise nette (en ha)
Libre	4,4
grandes parcelles	0,8
Renouvellement urbain	14,2
total	19,4

★ Un permis est en cours d'instruction pour l'accueil d'une société de recyclage des matériaux inertes de construction au sein du terrain identifié par une étoile. Ce terrain, de même que l'autre terrain identifié à proximité, font l'objet d'un projet de renouvellement et de création d'une zone artisanale de la part de Seine Normandie Agglomération.

02 Approche paysagère et spatiale

Diagnostic du foncier mutable au sein du tissu urbain

Carte des contraintes naturelles et règlementaires

Légende

Potentiel de foncier mutable

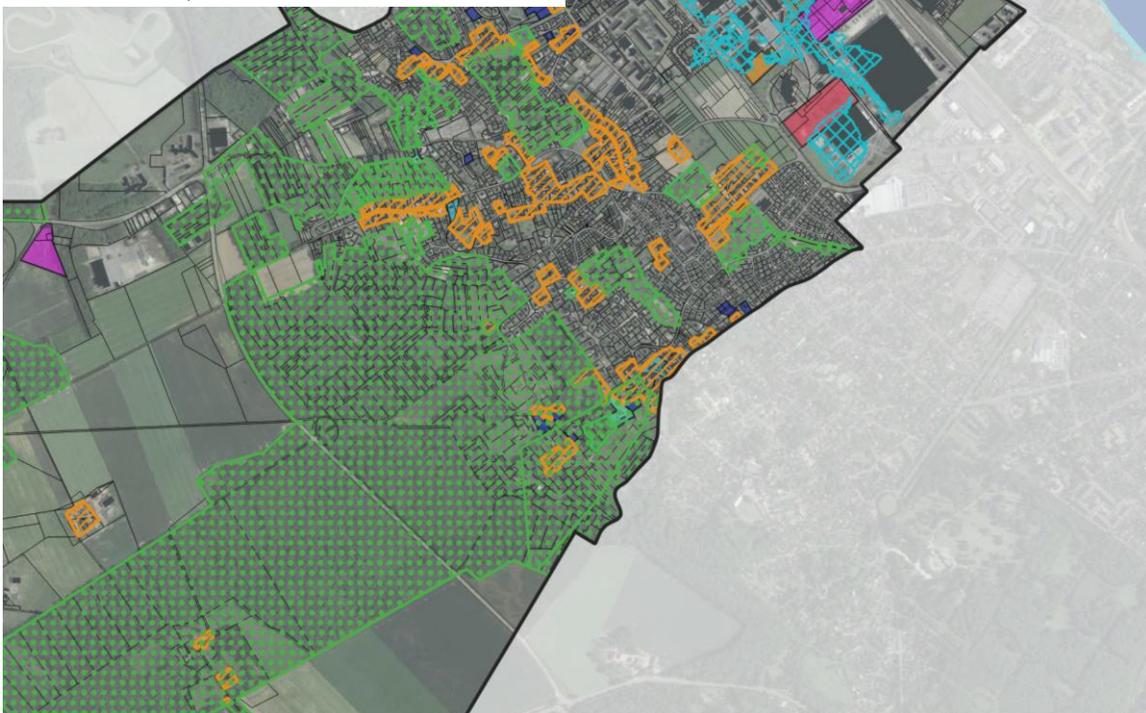
- Parcels libres (dents creuses)
- Grandes parcelles
- Potentiel en renouvellement
- Secteur stratégique de développement

Potentiel de foncier d'activité

- Parcels libres
- Grandes parcelles
- Potentiel en renouvellement

Contraintes naturelles et règlementaires

- Zone humide
- Milieu fortement prédisposé à la présence de zones humides
- Zone N au sein du PLU actuel
- Éléments bâtis et parcellaires anciens



Source : PLU de Saint-Marcel, DREAL, réalisation VE2A

Foncier mutable – contraintes

La mobilisation de certains fonciers mutables est soumise à l'existence de contraintes naturelle ou règlementaire. En effet, on retrouve sur le territoire :

- Des milieux fortement prédisposés à la présence de zones humides en bord de Seine et au sein de la zone industrielle du Virolet : des études de détection de zones humides devront être menées avant réalisation de projets sur les parcelles concernées.
- Un risque de pollution des sols au sein des zones d'activités et des friches, qui nécessitera ici aussi la réalisation d'études préalables.
- Un zonage N au sein du PLU actuel sur certains espaces urbanisés aux abords de la rue du Château : cette situation résulte de la manière dont la base de données CCF est établie, qui se base sur la nature effectivement artificialisée des sols et non pas sur les zonages règlementaires. Ainsi, la mobilisation de ces terrains devra nécessiter un changement de zonage au sein du futur PLU.
- L'existence d'éléments bâtis et parcellaires protégés pour leur valeur patrimoniale : l'intérêt de mobiliser les terrains concernés devra être étudiée au cas par cas, à la lumière de la configuration des constructions et du projet envisagé.

02 Approche paysagère et spatiale

Diagnostic du foncier disponible en extension

Localisation du foncier disponible en extension du tissu urbain



Légende

-  Foncier disponible en extension (zonage AUB au plan de zonage)
-  Vergers et jardins remarquables

Source : PLU de Saint-Marcel. Réalisation VE2A 2023.

Le foncier disponible en extension

Saint-Marcel compte 17 hectares de foncier ouvert à l'urbanisation situé en extension du tissu urbain. 1,3 hectares de ces terrains sont aujourd'hui occupés par des vergers ou jardins remarquables, repérés au plan de zonage, portant ainsi à 15,7 hectares le total du foncier ouvert à l'urbanisation sans contrainte réglementaire.

Ce secteur, désigné comme secteur des Maraîchers/Violet, faisait initialement l'objet d'un projet majeur pour le développement de la commune, qui consistait à venir constituer un nouveau cœur de ville multifonctionnel. Aujourd'hui, le secteur est couvert par une OAP « Secteur des Maraîchers / Violet ».

La pertinence de mobiliser tout ou partie du secteur pour un projet devra être étudiée à l'aune des autres projets de la commune, du potentiel foncier mutable identifié, et des possibilités légales de mobiliser ce secteur dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette.

02 Approche paysagère et spatiale

Synthèse des enjeux

CONSTATS

Une commune située entre la vallée de la Seine et le plateau de la Madrie

Une forte expansion urbaine entre les années 1950 et 1980, liée au développement du village mais surtout à la construction de la zone industrielle du Virolet et de la zone commerciale de la Grande Garenne

Une consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers variant selon les modes de calcul : 2,2 ha entre 2001 et 2021 d'après les données SPARTE, 5,2 ha entre 2009 et 2022 d'après le Portail de l'artificialisation

Une armature urbaine séquencée, mais aux fonctions parfois faiblement lisibles et connaissant d'importantes coupures urbaines liées aux infrastructures de transports et à la présence de zones d'activités industrielle et commerciale

Des entrées de ville faiblement lisibles mais ne marquant pas de discontinuités visuelles avec le tissu urbain des communes voisines

Un patrimoine varié, témoin du passé rural puis industriel de la commune, de même que du passage de nombreuses sources

Une commune au tissu urbain à vocation d'habitat fortement constitué, présentant un potentiel foncier mutable faible : 3,5 hectares. Davantage de fonciers mutables situé au sein des zones d'activités ou des friches industrielles (25,2 hectares)

ENJEUX

Préserver et valoriser les grandes unités paysagères saint-marcelloise

Limiter la consommation de nouveaux espaces agricoles, naturels et forestiers, dans une logique de développement de la commune à emprise constante, par renouvellement urbain et intensification du tissu existant

Résorber les coupures urbaines qui participent à l'isolement de certains secteurs communaux (village, bords de Seine)

Améliorer le traitement des entrées de ville, notamment en agissant sur leur minéralité

Assurer une protection des formes urbaines, du patrimoine bâti remarquable et du petit patrimoine

Encadrer l'évolution du bâti ancien

Prendre en compte l'identité saint-marcelloise au sein des nouveaux projets de construction (formes architecturales, matériaux...)

Porter une attention à la qualité et à la cohérence des murs et clôtures

Mener une réflexion sur les besoins et projets communaux au regard des disponibilités foncières situées au sein du tissu urbain, dans une logique d'intensification foncière, et questionner l'utilité des emprises foncières disponibles en extension du tissu urbain

Mieux encadrer le phénomène de division parcellaires

03 Environnement et risques

03 Environnement et risques

Milieu physique

Un territoire situé entre deux unités géographiques

Saint-Marcel se situe à la croisée entre deux unités géographiques, la vallée de la Seine et le plateau de Madrie.

La vallée de la Seine offre un plateau crayeux, principalement humide. Ce plateau est aujourd'hui majoritairement urbanisé.

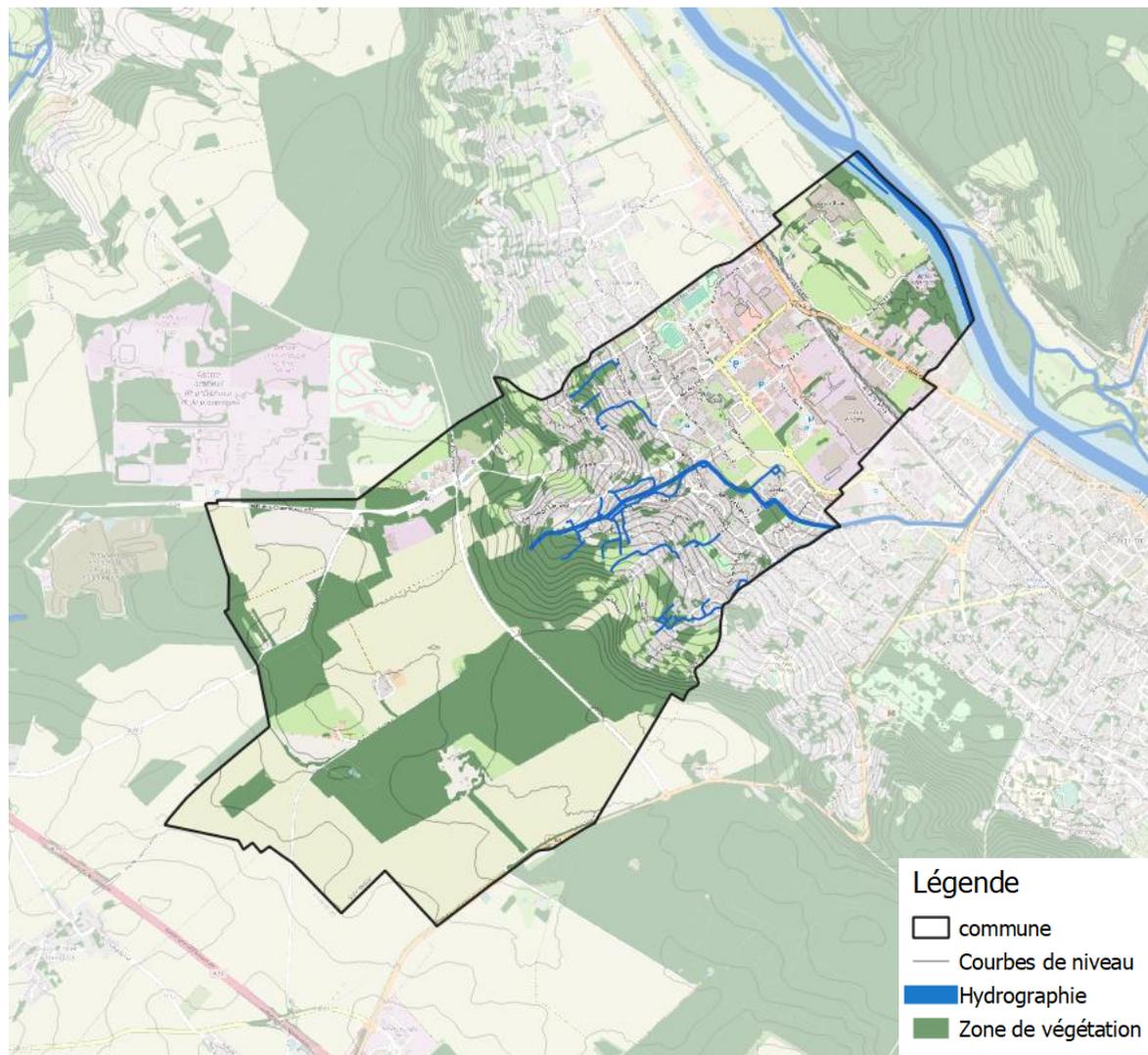
Le plateau de Madrie est pour sa part principalement occupé par des surfaces de grandes cultures, ainsi que des boisements.

Entre ces deux unités géographiques, les coteaux se creusent au niveau du tracé du ruisseau de Saint-Marcel, qui prend sa source dans les terrains surplombant la rue du Canet.

Au cours de sa descente, le ruisseau de Saint-Marcel collecte d'autres petits ruisseaux, dont la présence a été favorisée par la nature du sol ; à la base de la couche éocène se trouvent des argiles imperméables alternant avec des sables. L'imperméabilité de cette couche, affleurant le sol à de nombreux endroits, explique la présence des nombreuses sources qui donneront naissance aux cours d'eau.

Le ruisseau de Montigny démarre sa course vers la vallée au-dessus de la rue du Château. Il traverse le parc du château de Montigny, longe la rue des Moulins, puis la route de Chambray où il finira par s'associer au ruisseau de Saint-Marcel. Ils poursuivent leurs cours réunis vers la Seine.

Milieu physique saint-marcellois



Source : IGN 2021-2022. Réalisation : VE2A 2023

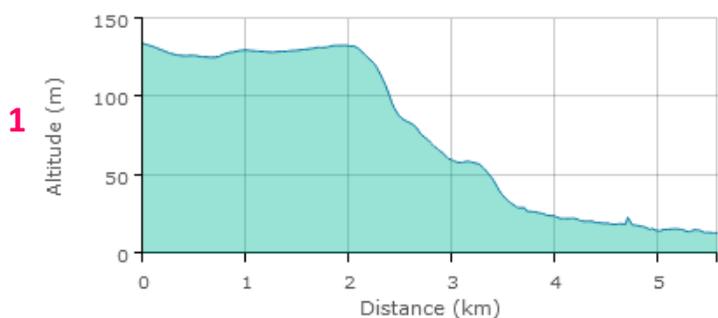
03 Environnement et risques

Milieu physique

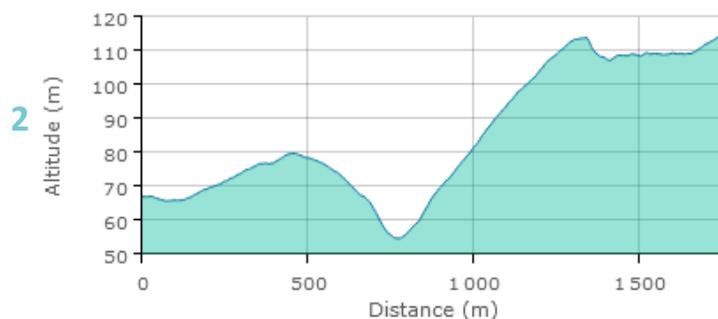
Le profil altimétrique de la commune

L'altitude enregistrée à Saint-Marcel varie d'environ 10 mètres à 140 mètres, par la présence de la Seine et de coteaux permettant la remontée sur le plateau de Madrie.

Ci-dessous, deux profils altimétriques :



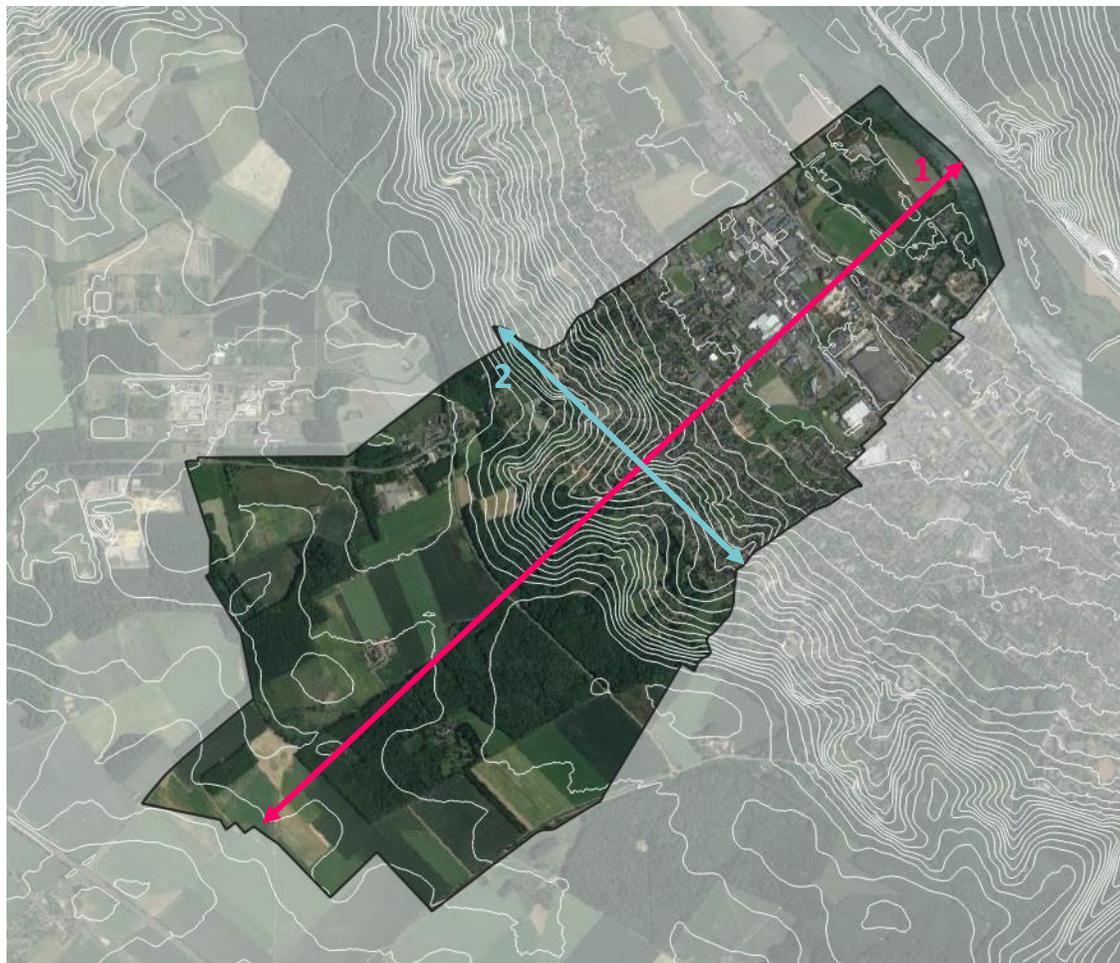
Distance totale : 5 596 m
Dénivelé positif : 19,01 m
Dénivelé négatif : -140,29 m
Pente moyenne : 3 %
Plus forte pente : 21 %



Distance totale : 1 753 m
Dénivelé positif : 83,28 m
Dénivelé négatif : -35,83 m
Pente moyenne : 7 %
Plus forte pente : 23 %

Source : Géoportail

Profil altimétrique de Saint-Marcel



Source : IGN 2022. Réalisation : VE2A 2023

03 Environnement et risques

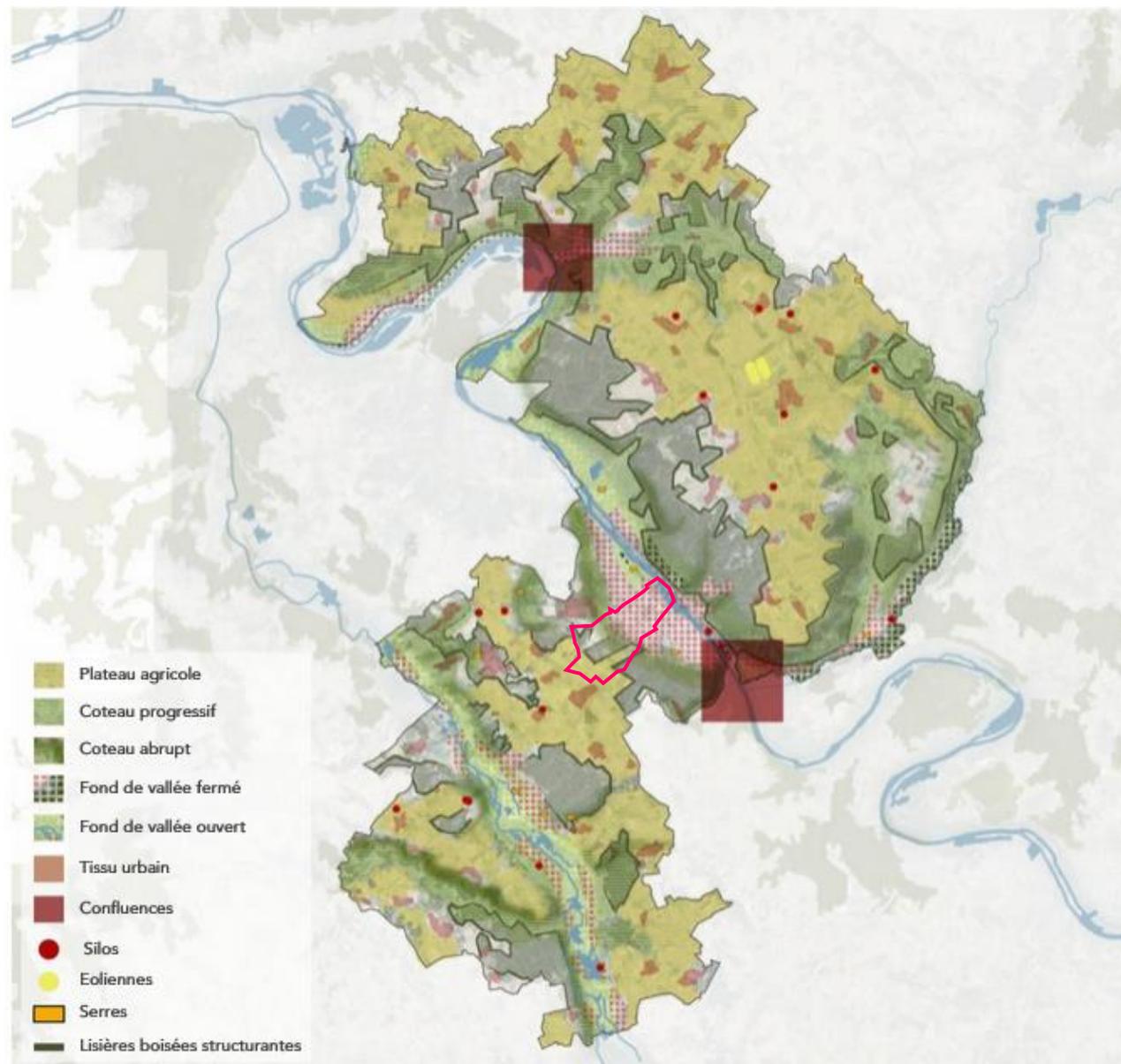
Le grand paysage

Un paysage marqué par la topographie

La topographie du territoire, à la jonction entre la vallée de la Seine et le plateau de Madrie, joue comme un élément structurant du paysage. On retrouve ainsi 4 ambiances paysagères :

- Le paysage des bords de Seine, où l'urbanisation côtoie le fond de vallée humide ;
- Le paysage urbain, qui prend place dans le fond de vallée fermée et remonte ensuite à flanc de coteau, où était initialement situé le village de Saint-Marcel ;
- Le paysage de coteau boisé, qui prend le pas sur le tissu urbain et forme une ceinture visuelle autour de ce dernier. Ces coteaux peuvent être plus ou moins progressifs ou abrupts, et des boisements isolés subsistent au sein du tissu urbain ;
- Le paysage de plateau agricole, constitué de vallées et ouvrant de larges perspectives visuelles entrecoupées de boisements. L'agriculture intensive de type « grande culture » de céréales occupe la majorité des surfaces du plateau agricole.

Les typologies paysagères



Source : SCoT de Seine Normandie Agglomération

03 Environnement et risques

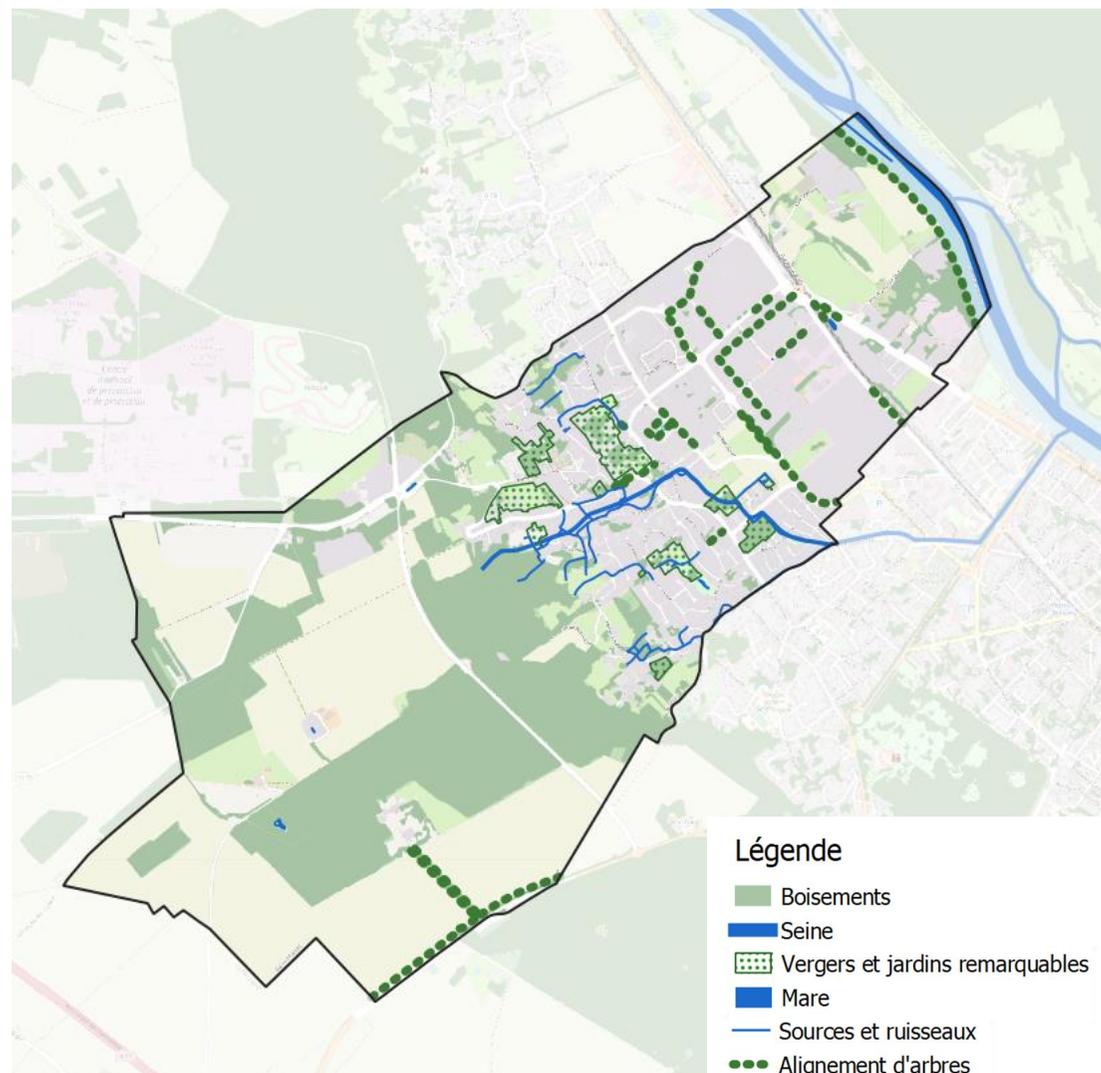
Les éléments naturels remarquables

Une diversité d'éléments naturels remarquables

On retrouve à Saint-Marcel une diversité d'éléments naturels ou hydrographique qui participent à structurer le paysage communal :

- Des **boisements**, parfois importants comme au sein du plateau de la Madrie et des coteaux. La constitution d'une trame verte continue sur le secteur des coteaux constituent par ailleurs un des objectifs de la révision du PLU
- La **Seine**, important vecteur écologique et paysager
- Des **vergers et jardins remarquables** situés au cœur du tissu urbain villageois ou en bordure de coteaux. Ces espaces participent au maintien d'une biodiversité au sein des espaces urbanisés, en jouant comme des cœurs d'îlots ou en favorisant le déplacement des espèces au sein du tissu urbain. Les vergers ont par ailleurs une valeur historique, comme témoin de l'activité maraichère de Saint-Marcel
- Les **mares**, de même que les **sources et ruisseaux**, qui participent à la richesse du milieu naturel, tout en structurant le paysage saint-marcellois, notamment au niveau des coteaux
- Les **alignements d'arbres**, qui s'observent tant en milieu urbain, principalement à proximité ou au sein de la zone industrielle du Violet, soit aux bords de Seine, soit au sein des espaces agricoles

Les éléments naturels remarquables



Source : PLU actuel de Saint-Marcel, BDTOPO 2021, IGN 2021. Réalisation : VE2A 2023

03 Environnement et risques

Le milieu naturel

Une grande richesse écologique : les ZNIEFF

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On distingue deux types de ZNIEFF :

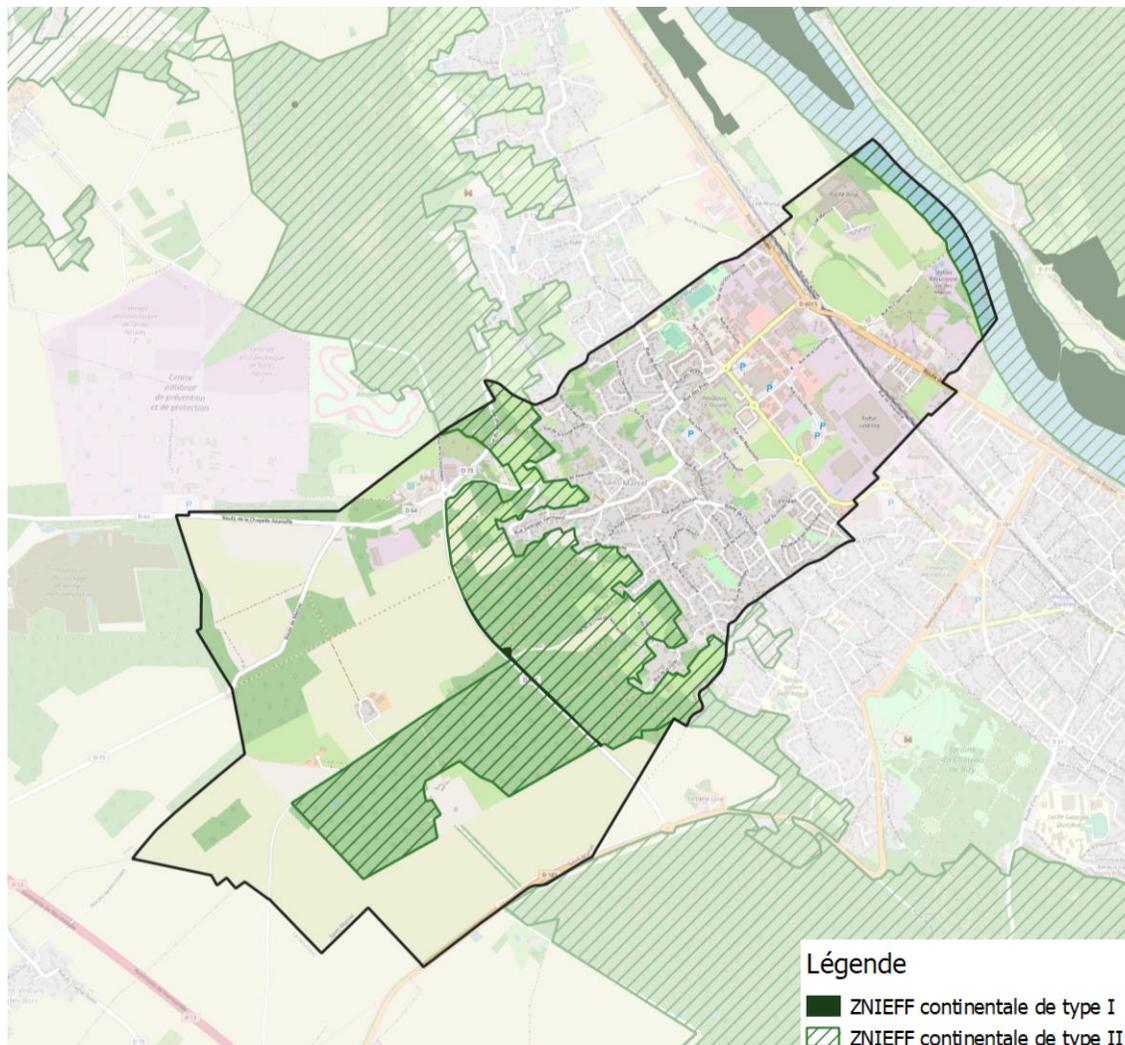
- Les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- Les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

L'inventaire des ZNIEFF sur le territoire national est permis grâce à un nouveau guide méthodologique achevé en 2014 et diffusé sur l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) depuis 2016.

Saint-Marcel est concernée par 3 ZNIEFF:

- La ZNIEFF continentale de type I n° 230031000 « La lisière du bois de la Folie » (1,09 ha)
- La ZNIEFF continentale de type II n° 230031110 « Les coteaux et bois entre Saint-Pierre-d'Autils et Saint-Just » (722,57 ha)
- La ZNIEFF continentale de type II n° 230031154 « Les îles et berges de la Seine en amont de Rouen » (3128,26 ha)

Les milieux naturels saint-marcellois



Source : INPN. Réalisation : VE2A 2023

03 Environnement et risques

Le milieu naturel

➤ La ZNIEFF continentale de type I n° 230031000 « La lisière du bois de la Folie » (1,09 ha)

À l'entrée du bois de la Folie, le long de la D64E, un bord de route de quelques mètres de large, bordé par un fossé, accueille diverses plantes caractéristiques des pelouses calcaires dont le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*). Peuvent également être observés deux espèces patrimoniales la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) et le très rare Rhinanthé velu (*Rhinanthus alectorolophus*).

En termes d'activités humaines sur la zone, on note la proximité de la route et d'un chemin de randonnée, qui induisent une pollution du site, notamment par des déchets laissés par des usagers.

Liste des critères d'intérêt de la zone :

- Patrimoniaux : critères d'intérêts patrimoniaux, écologique, floristique, phanérogames
- Fonctionnels : fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

➤ La ZNIEFF continentale de type II n° 230031110 « Les coteaux et bois entre Saint-Pierre-d'Autils et Saint-Just » (722,57 ha)

Cette vaste entité qui s'étend sur près de 8 km est un coteau situé en rive droite de la Seine et qui surplombe les communes de Vernon, Saint Marcel, Saint Just et Saint Pierre d'Autils. Il est délimité en pied de coteau par l'urbanisation et en haut par la rupture de pente.

Les habitats recensés sont très diversifiés avec une dominante de milieux boisés composés de chênaie-charmaie et de frênaie-érablière. Ces bois surplombent essentiellement les coteaux. Les milieux intermédiaires entre les villes et villages sont dominés par des prairies pâturées ou de fauche et des vergers. Quelques coteaux à Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) se maintiennent çà et là. Ce sont d'ailleurs dans ces milieux qu'ont été découverts plusieurs végétaux patrimoniaux tels que la Rhinanthé velu (*Rhinanthus alectorolophus*), des orchidées et des orobanches.

Cette zone constitue un corridor écologique parallèle à la Seine et une zone de refuge pour une faune diversifiée (oiseaux, chiroptères, entomofaune...) face notamment à une urbanisation importante. Elle possède de plus un aspect paysager appréciable. Sa principale menace réside dans l'extension du tissu urbain, ainsi que l'abandon des prairies et coteaux favorisant la progression des fourrés et bois.

En termes d'activités humaines, on recense au sein de la zone la pratique de l'agriculture, de la sylviculture, de la chasse, ainsi que la présence d'habitat dispersé.

Liste des critères d'intérêt de la zone :

- Patrimoniaux : critères d'intérêts patrimoniaux, écologique, floristique, phanérogames
- Fonctionnels : fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, fonctions de régulation hydraulique



ZNIEFF I « La lisière du bois de la Folie ». Source : Google StreetView



ZNIEFF II « Les coteaux et bois entre Saint-Pierre-d'Autils et Saint-Just. Source : Google StreetView

03 Environnement et risques

Le milieu naturel

➤ **La ZNIEFF continentale de type II n° 230031154 « Les îles et berges de la Seine en amont de Rouen » (3128,26 ha)**

Cette grande ZNIEFF s'étend sur les 2 départements, sur un linéaire de près de 90 km. Elle englobe les îles de la Seine à l'aval de Rouen depuis les communes de Belbeuf et St Étienne du Rouvray jusqu'à la commune de Vernon, limite régionale.

Son emprise concerne principalement le lit mineur du fleuve, les îles (souvent classées en ZNIEFF de type I) et les bras morts ainsi que les berges, principalement aux abords immédiats du lit.

La Seine constitue un des grands fleuves d'Europe occidentale et possède à ce titre un potentiel remarquable de biodiversité de milieux aquatiques et rivulaires, par ailleurs, la capacité d'échange et de transferts - hydriques, biologiques et énergétiques - que représente un tel fleuve lui confère un rôle écologique potentiel de premier ordre.

Dans les secteurs non endigués -îles et bras secondaires principalement - les végétations présentent typiquement une zonation composée de 3 types de milieux de haut intérêt patrimonial: les milieux aquatiques et les vasières, les groupements de hautes herbes en bord des eaux, et les boisements alluviaux.

En plus de la navigation, traditionnellement trois activités étaient présentes : la chasse, y compris sur le domaine public fluvial, la pêche et l'agriculture, notamment le pastoralisme sur les îles. Ces deux dernières activités ont très largement régressé. Par contre l'activité de navigation se développe et avec elle les risques d'aménagements et d'artificialisation.

Liste des critères d'intérêt de la zone :

- Patrimoniaux : critères d'intérêts patrimoniaux, écologique, faunistique, amphibiens, oiseaux, floristique, phanérogames
- Fonctionnels : fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Source : <https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>



ZNIEFF II « Les îles et berges de la Seine en amont de Rouen ».
Source : Google StreetView

03 Environnement et risques

Le milieu naturel

Les Zones Humides

Cadre règlementaire

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (Article L.211-1 du Code de l'Environnement).

Les zones humides :

- Contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme un filtre épurateur ;
- participent à la régulation des régimes hydrologiques ;
- constituent un réservoir de biodiversité ;
- participent à la régulation du microclimat (climat local) ;
- peuvent participer au développement économique d'un territoire.

Récemment, à la suite de l'adoption par le Parlement et promulgation par le Président de la loi portant création de l'office français de la biodiversité (OFB) du 27 juillet 2019, la rédaction de l'article L.211-1 du code de l'environnement (caractérisation des zones humides) a été modifiée. Bien que la définition légale des zones humides reprenne toujours les deux critères que constituent, d'une part, la pédologie (les sols habituellement inondés ou gorgés d'eau) et, d'autre part, la végétation hygrophile (espèces adaptées à la vie dans des milieux très humides ou aquatiques) ; désormais, ces deux critères sont non cumulatifs. Ainsi, l'arrêté du Conseil d'État du 22/02/2017 n'a plus d'effet et sa note technique du 26/06/2017 est caduque.

Ainsi, la règle est la suivante :

- En présence d'une végétation spontanée, une zone humide est caractérisée par la présence de plantes hygrophiles ;
- En l'absence de végétation, liée à des conditions naturelles (ex : certaines vasières, etc.) ou anthropiques (ex : parcelles labourées, etc.), ou en présence d'une végétation dite "non spontanée", la présence d'un sol hydromorphe permet de caractériser une zone humide.

La délimitation des zones humides est donc réalisée sur la base du :

- Critère botanique : présence d'une végétation hygrophile dominante ;

Ou

- Critère pédologique : présence de traces d'oxydo-réduction (tâches de rouilles, gley) dans le sol.

Le SDAGE Seine-Normandie préconise :

- D'identifier les secteurs de forêts alluviales et les secteurs permettant d'assurer le bon fonctionnement de ces milieux humides et de les protéger ;
- De protéger les zones humides.

03 Environnement et risques

Le milieu naturel

L'inventaire des zones humides et des milieux prédisposés à la présence de zones humides

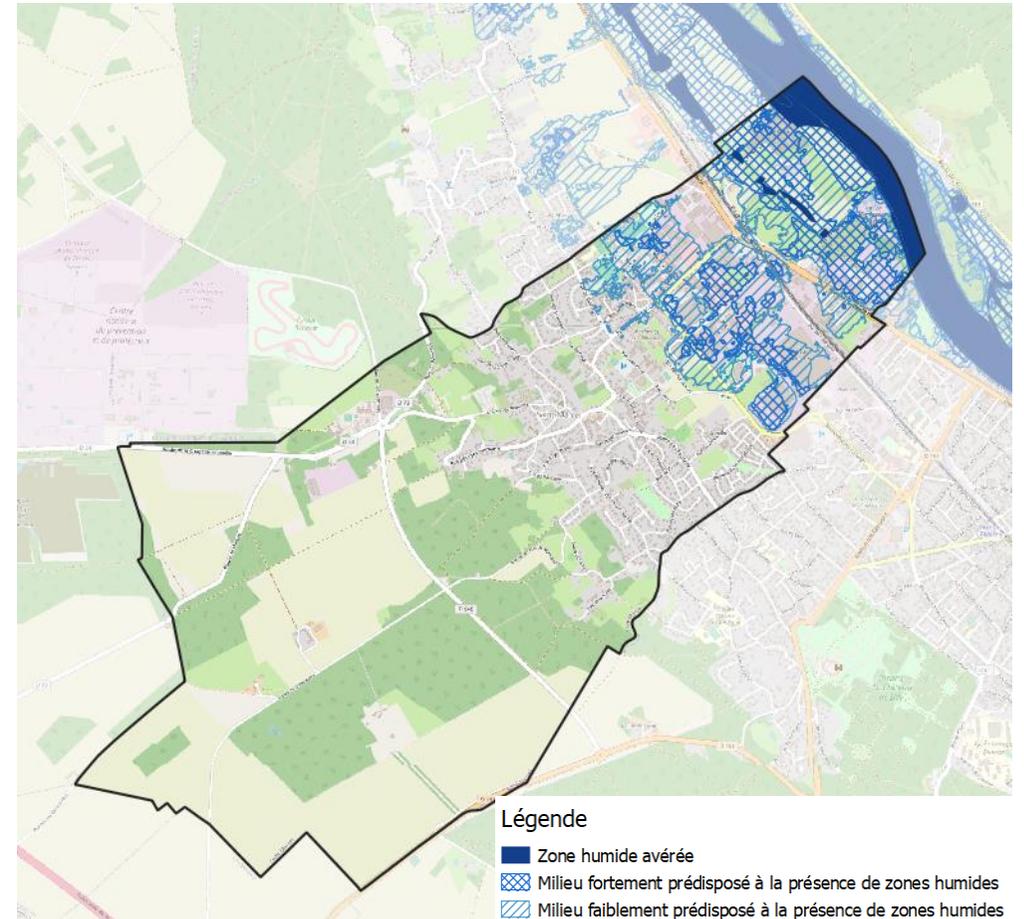
L'inventaire des zones humides de Normandie est le fruit d'un partenariat coordonné par la DREAL. La cartographie est réalisée sur le terrain, selon des approches naturalistes (botanique et pédologie), ou par photo-interprétation.

La DREAL Normandie distingue deux types de zones :

- Les **zones humides**, telles que définies par l'article L.211-1 du Code de l'Environnement
- Les **Milieux Prédisposés à la Présence de Zones Humides (MPPZH)** : les MPPZH désignent les zones humides détruites, détériorées ou dont la caractérisation par les méthodes habituelles s'avère plus difficile (sols forestiers ou urbains, zones fortement drainées...), voire impossible (milieux calcaires, sableux). Ils dessinent de vastes ensembles incluant les zones humides déjà répertoriées mais aussi celles qui, trop détériorées, ont pour l'instant échappé aux inventaires. Les MPPZH sont par ailleurs divisés en deux sous-ensembles :
 - Les milieux fortement prédisposés à la présence de zones humides. Ils correspondent à des espaces où le modèle prédit la présence d'une nappe à faible profondeur en hiver (moins de 50 cm) et où, a priori, les sols sont hydromorphes. Ce sont dans ces espaces que la probabilité de trouver des zones humides est la plus forte ;
 - Les milieux faiblement prédisposés à la présence de zones humides. Il s'agit des espaces où la nappe est plus profonde mais où, en fonction des incertitudes liées à la modélisation, la présence de zones humides ne peut être écartée.

Les bords de Seine saint-marcellois concentrent les zones humides et MPPZH. Ainsi, la Seine est identifiée en zone humide, de même qu'une partie des boisements situés en au nord de la rue des Acacias. Plus généralement, la quasi-totalité des bords de Seine est classé en MPPZH fortement ou faiblement prédisposés à la présence de zones humides, de même qu'une grande partie de l'actuelle zone économique et commerciale de Saint-Marcel.

Inventaire des zones humides et MPPZH



Source : DREAL Normandie. Réalisation : VE2A 2023

03 Environnement et risques

La Trame Verte et Bleue

Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue ?

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

La Trame verte et bleue repose sur la cartographie des éléments suivants :

- des réservoirs de biodiversité : c'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée ; une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie (alimentation, reproduction, repos, etc.). C'est depuis ces réservoirs que les individus se dispersent pour rejoindre d'autres réservoirs (principaux ou secondaires) ou des espaces naturels relais. Ces réservoirs regroupent les sites naturels protégés (Natura 2000, réserves naturelles, etc.), les sites officiellement inventoriés au titre du patrimoine naturel (ZNIEFF...), voire d'autres sites fonctionnels non identifiés officiellement mais sensibles au risque de fractionnement;
- des corridors écologiques : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Cette liaison fonctionnelle entre milieux naturels permet la dispersion et la migration des espèces ;
- des points de fragilité : espace d'intersection entre un réservoir de biodiversité ou un corridor avec une barrière, naturelle ou artificielle. Un point de fragilité est un lieu où la mortalité des individus est particulièrement élevée (notamment au droit des grandes infrastructures de transport : autoroutes, routes à trafic régulier, LGV...) voire un espace totalement infranchissable (zones fortement urbanisées...).

Au niveau national, la loi dite "Grenelle 1" (loi n° 2009-967 du 3 août 2009), met en place la notion de Trame Vertes et Bleues et vise à préserver et remettre en bon état les continuités écologiques afin de :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;

- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- Mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La Trame verte et bleue doit également contribuer à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau (article R. 371-17 du code de l'environnement) et l'identification et la délimitation des continuités écologiques de la Trame verte et bleue doivent notamment permettre aux espèces animales et végétales dont la préservation ou la remise en bon état constitue un enjeu national ou régional de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation (article R. 371-18 du code de l'environnement).

La loi dite "Grenelle 2" (n° 2010-788 du 12 juillet 2010), précise quant à elle les éléments de la Trame verte (réservoirs de biodiversités, corridors) et de la Trame bleue (rivières et zones humides remarquables). Par ailleurs, elle précise que la mise en œuvre des TVB repose sur trois niveaux emboîtés :

- Des orientations nationales pour le maintien et la restauration des continuités écologiques dans lesquelles l'État identifie les choix stratégiques en matière de continuités écologiques ;
- Un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) en accord avec les orientations nationales, qui identifie les corridors à l'échelle de la région ;
- L'intégration des objectifs identifiés précédemment à l'échelle locale, via les documents d'urbanisme : SCoT, PLU, PLUi, etc.

Source : <https://www.trameverteetbleue.fr/>

03 Environnement et risques

La Trame Verte et Bleue

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la Haute-Normandie

Les SRCE sont des outils d'aménagement destinés à orienter les stratégies, plans et programmes, les documents d'urbanisme et les projets, ainsi que les démarches locales de Trame Verte et Bleue ou de biodiversité. Tous documents et tous projets doivent intégrer les continuités écologiques dans leur état initial de l'environnement. Ils doivent aussi éviter et réduire leurs impacts négatifs sur ces continuités puis, si besoin, compenser les impacts restants.

À ce titre, le SRCE :

- Identifie les composantes de la Trame Verte et Bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- Identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'actions stratégiques ;
- Propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'actions.

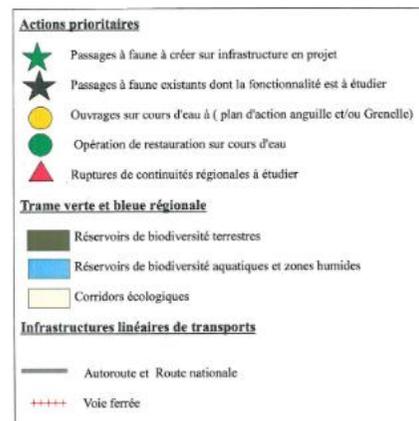
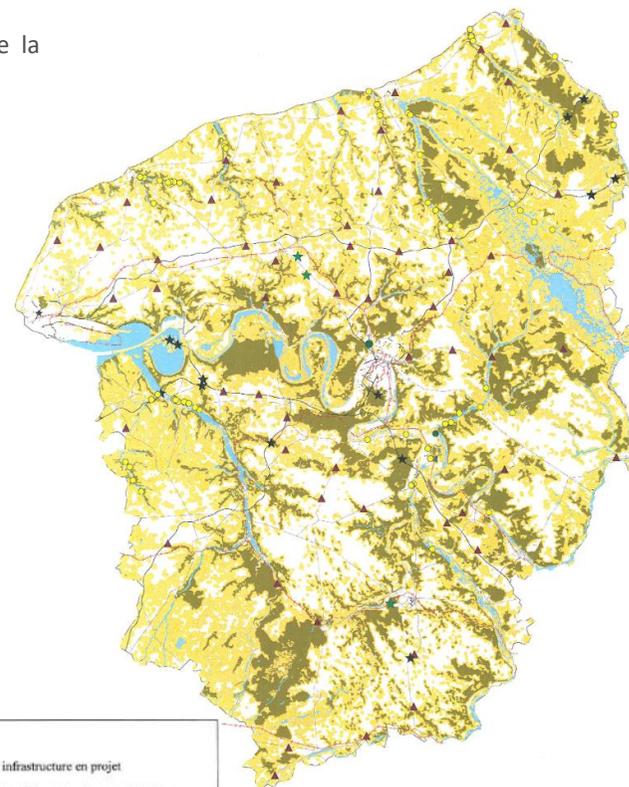
En Normandie, les SRCE ont été élaborés avant la fusion des Hautes et Basses Normandie, conjointement par le Conseil Régional de chaque ancienne région et l'État. Le SRCE Haute-Normandie a ainsi été approuvé par le conseil régional le 13 octobre 2014.

Ce SRCE propose une déclinaison de la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale, à partir d'une approche par sous-trames (aquatique, sylvo-arborée, calcicole, humide, silicole).

Trois types de cartographie ont été réalisés :

- Une carte des éléments de la Trame Verte et Bleue (échelle 1/100 000ème) ;
- Une carte des objectifs assignés aux éléments de la Trame Verte et Bleue (échelle 1/100 000ème) ;
- Une carte localisant les actions prioritaires.

Carte des actions prioritaires



Source : SRCE de la Haute-Normandie

03 Environnement et risques

La Trame Verte et Bleue

Pour chacune de ces 5 sous-trames, des réservoirs de biodiversité ont été identifiés à partir des zonages réglementaires et des inventaires préexistants (réserves naturelles nationales, arrêtés de protection de biotope, ZNIEFF, sites du Conservatoire du Littoral, etc.) et d'entités naturelles importantes, hors classement. Il identifie les principales corridors et discontinuités.

Deux types de corridors ont été déterminés :

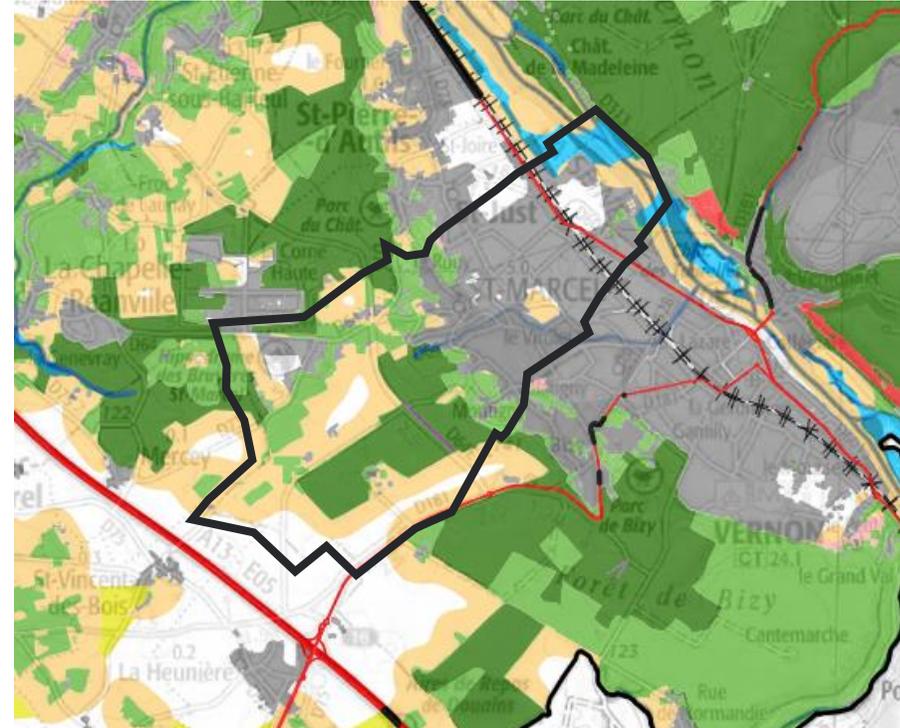
- Un corridor pour chaque sous-trame, pour les espèces à faible déplacement ;
- Un corridor unique, pour les espèces à fort déplacement, quelle que soit la sous-trame.

La Trame Verte et Bleue aux échelons inférieurs

La Trame Verte et Bleue est à définir au travers du SCoT de Seine Normandie Agglomération. Ainsi, le futur SCoT établira une carte de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de son territoire, et qui reprendra les éléments du SRCE.

La commune de Saint-Marcel devra prendre en compte cette nouvelle cartographie au sein de son document d'urbanisme.

Carte des éléments de la Trame Verte et Bleue



Réservoirs biologiques

- Réservoirs aquatiques cours d'eau
- Réservoirs silicoles
- Réservoirs calcicoles
- Réservoirs humides
- Réservoirs boisés

Corridors

- calcicoles pour espèces à faible déplacement
- silicoles pour espèces à faible déplacement
- humides pour espèces à faible déplacement
- boisés pour espèces à faible déplacement
- pour espèces à fort déplacement

Discontinuités identifiées

- Espace rural
- Obstacles à l'écoulement
- Infrastructures linéaires
- Zones urbaines

Obstacles à la continuité

- Autoroutes
- Principales liaisons routières
- +++ Voies ferrées (au moins 2 voies)
- Projets routiers
- Zones urbaines
- ⋯ Digues

Source : SRCE de la Haute-Normandie

03 Environnement et risques

Les risques naturels

Les catastrophes naturelles

La commune de Saint-Marcel a fait l'objet de 9 arrêtés de catastrophes naturelles :

- Inondations et/ou coulées de boue : 6
- Sécheresse : 3

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Sécheresse	31/03/2022	02/05/2023
Inondations et/ou Coulées de Boue	15/01/2018	15/02/2018
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/07/2013	23/11/2013
Sécheresse	01/07/2003	01/02/2005
Inondations et/ou Coulées de Boue	07/05/2000	23/08/2000
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/05/2000	23/08/2000
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/08/1997	28/03/1998
Sécheresse	01/01/1996	18/07/2001

Le risque d'inondation par débordement de la Seine

Saint-Marcel est impactée par un risque d'inondation sur sa partie basse, à proximité de la Seine.

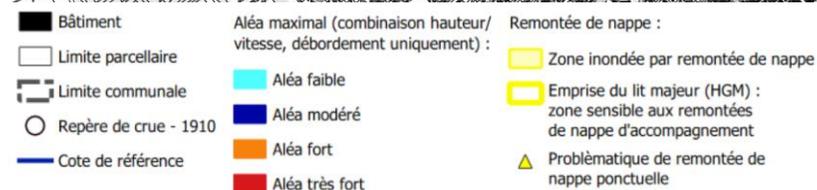
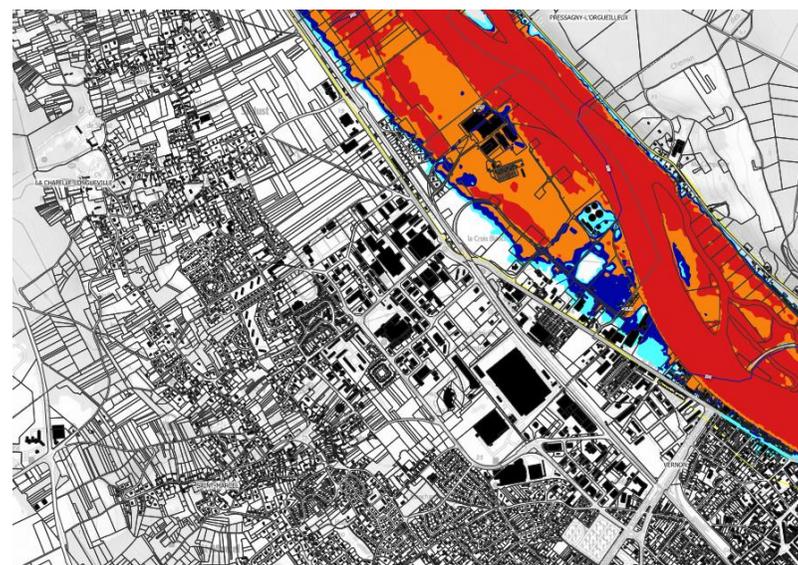
Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Seine dans l'Eure a été prescrit le 10 janvier 2020, après une première prescription, pour tenir compte notamment de la parution du décret et de l'arrêté du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques et de la fusion de la Communauté d'Agglomération Seine Eure avec la Communauté de Communes Eure Madrie Seine. Il concerne la commune de Saint-Marcel, où le PPRI deviendra prochainement opposable.

La modélisation du PPRI de la Seine dans l'Eure a permis d'élaborer les cartes des aléas inondation pour la crue centennale (crue qui peut se produire une fois sur cent tous les ans). Les aléas sont répartis en 5 classes délimitant les zones inondables :

- Aléa inondation faible : submersion de 0 à 50 cm d'eau*;
- Aléa inondation moyen: submersion de 50 cm à 1 m à 50 d'eau*;
- Aléa inondation fort: submersion de 1 m à 2m à 50 d'eau*;
- Aléa inondation très fort: submersion supérieure à 2m d'eau*;

*: en prenant aussi en compte la vitesse atteinte par la crue.

Carte d'aléa de la commune de Saint-Marcel - Etudes préalables au Plan de Prévention des Risques inondations



Source : site internet de la Préfecture de l'Eure

03 Environnement et risques

Les risques naturels

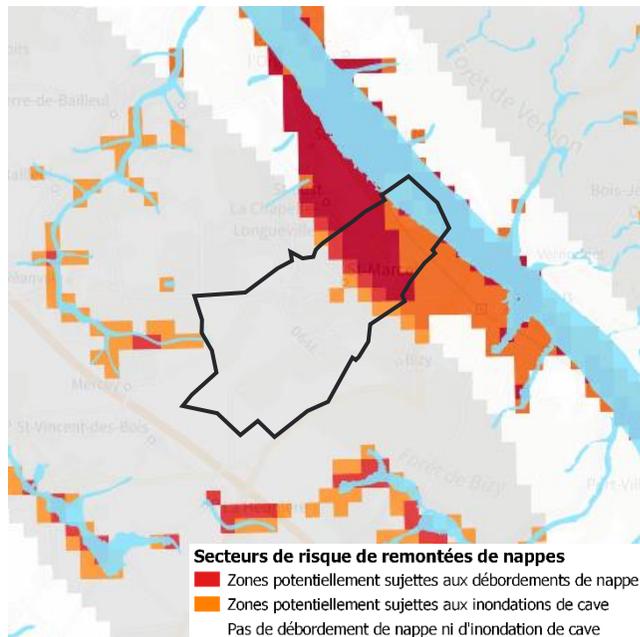
Le risque d'inondation par remontées de nappes phréatiques

Saint-Marcel est exposée à un risque de remontées de nappes phréatiques localisé le long de la plaine alluviale de la Seine.

Les nappes phréatiques sont formées le plus souvent de sables et graviers, de grès, de calcaires. L'eau y occupe les interstices, c'est à dire les espaces qui séparent les grains ou les fissures qui s'y sont développées. Lors d'épisodes pluviométriques importants, si la nappe d'eau souterraine (nappe phréatique) se retrouve trop chargée, la pression augmente ce qui entraîne une remontée des eaux de la nappe en surface. Ainsi lors de périodes de fortes pluies, ces espaces peuvent arriver à saturation et déborder, provoquant des inondations de longue durée.

Par ailleurs, dans un contexte où les ruissellements superficiels sont importants, il convient de préciser que ces aquifères sont particulièrement sensibles aux produits phytosanitaires utilisés en agriculture.

Carte du risque d'inondation par remontées de nappes



Source : BRGM, carte interactive GÉORISQUES

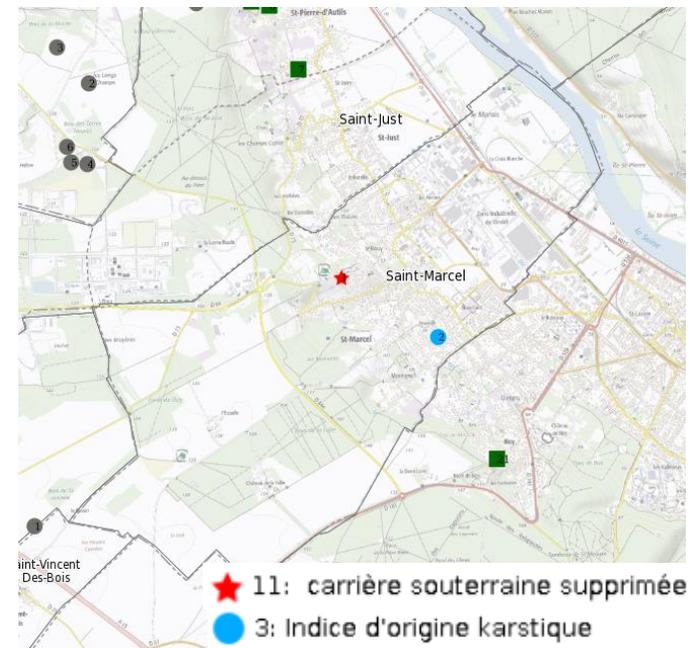
Le risque de cavités souterraines

La présence d'une cavité souterraine naturelle ou d'origine humaine peut-être à l'origine d'un affaissement de terrain progressif voire d'un effondrement, en raison d'une instabilité du sol au droit de la cavité et autour de cette dernière. Les épisodes fortement pluvieux augmentent les risques d'effondrement spontané, total ou partiel.

Saint-Marcel est relativement peu concernée par le risque de cavités souterraines. L'Atlas des cavités souterraines de l'Eure, ainsi que les bases de données Cartélie et Géorisques indiquent la présence de deux indices sur la commune :

- Une marnière a été découverte suite à un effondrement en bordure de chaussée avant d'être comblée ; il s'agit donc d'une carrière souterraine supprimée ;
- Un indice d'origine karstique. Il n'existe pas de périmètre d'inconstructibilité autour de cet indice.

Recensement des cavités souterraines à Saint-Marcel



Source : Atlas des cavités souterraines dans l'Eure

03 Environnement et risques

Les risques naturels

Le risque de retrait et gonflement des sols argileux

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

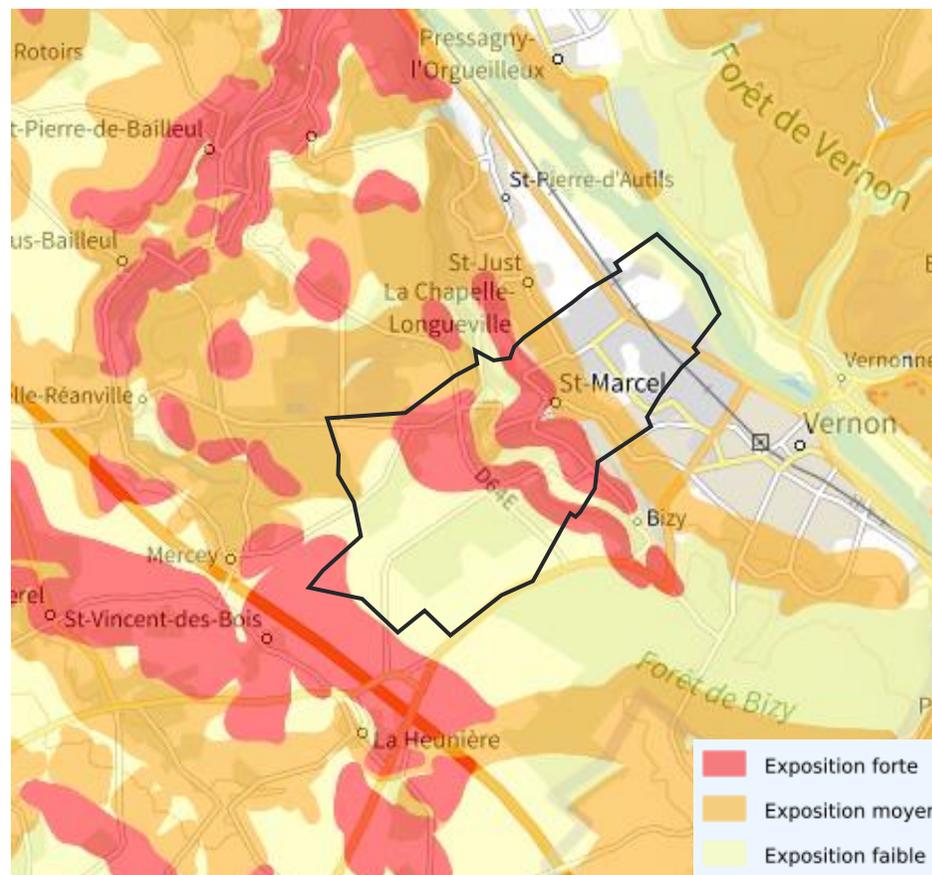
- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).

La commune de Saint-Marcel est concernée par un risque de retrait et gonflement des sols argileux lié aux sécheresses. Ce risque est plus particulièrement fort au niveau du centre ancien (route de Chambray, rue de la Quesvruie), urbanisé de longue date, ainsi qu'au niveau du carrefour entre la RD 64 et de la RD 64E.

Ce classement n'engendre pas d'interdiction de construction sur les zones concernées. Toutefois, des recommandations seront prescrites afin que ce risque soit signalé et prises en compte par les usagers lors des demandes de constructions à venir.

Carte du risque de retrait et gonflement d'argile



Source : BRGM, carte interactive Géorisques

03 Environnement et risques

Les risques technologiques

Les installations industrielles

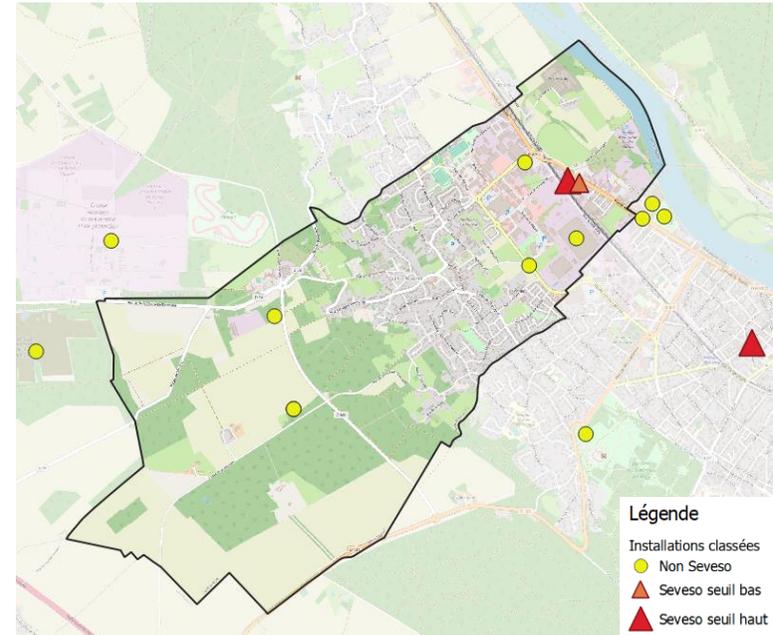
Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Cette ICPE est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation par un de l'état en fonction de sa dangerosité. L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'État.

On retrouve à Saint-Marcel :

- 5 ICPE non Seveso, liées à la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (UTC AEROSPACE SYSTEMS), à la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (PLASTIC OMNIUM), à l'industrie du papier et du carton (SMURFIT KAPPA France), ou encore à la collecte, au traitement et à l'élimination des déchets (BRANTHOMME). Il existe une dernière ICPE, CA SEINE NORMANDIE, dont l'activité principale n'est pas référencée mais pourrait correspondre à la station d'épuration Iris des Marais.
- 1 ICPE Seveso seuil bas : l'industrie chimique INNOSPEC FRANCE.
- 1 ICPE Seveso seuil haut : l'industrie chimique STEINER.

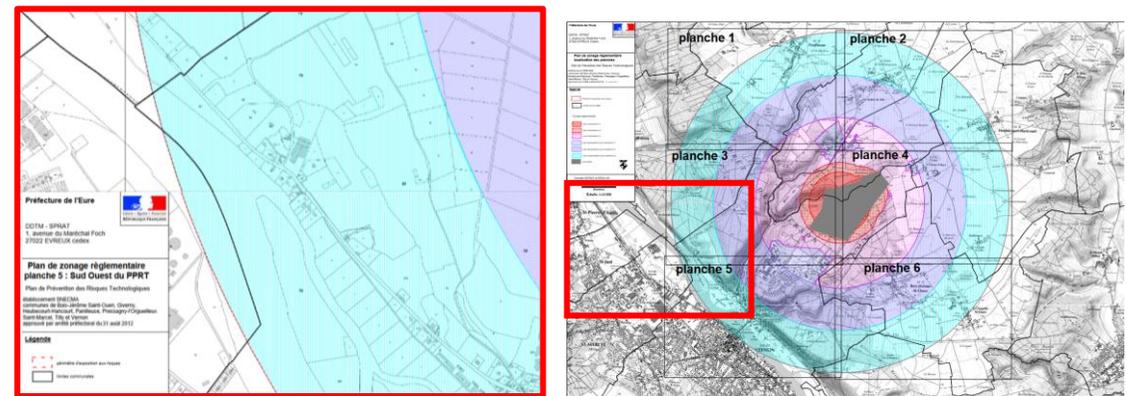
Un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est par ailleurs en vigueur depuis 2012 sur la limite Nord de commune de Saint-Marcel, dû à la présence de l'entreprise ArianeGroup sur la commune voisine de Vernon. Comme en témoigne le zonage règlementaire du PPR, le secteur concerné se situe dans la Seine (il n'impacte donc pas le territoire «constructible») et est classé en zone d'autorisation sous conditions b3, d'aléa faible.

Localisation des installations classées



Source : Géorisques. Réalisation VE2A 2023

Incidence du PPRT de Vernon sur la commune de Saint-Marcel



Source : PPRT de Vernon

03 Environnement et risques

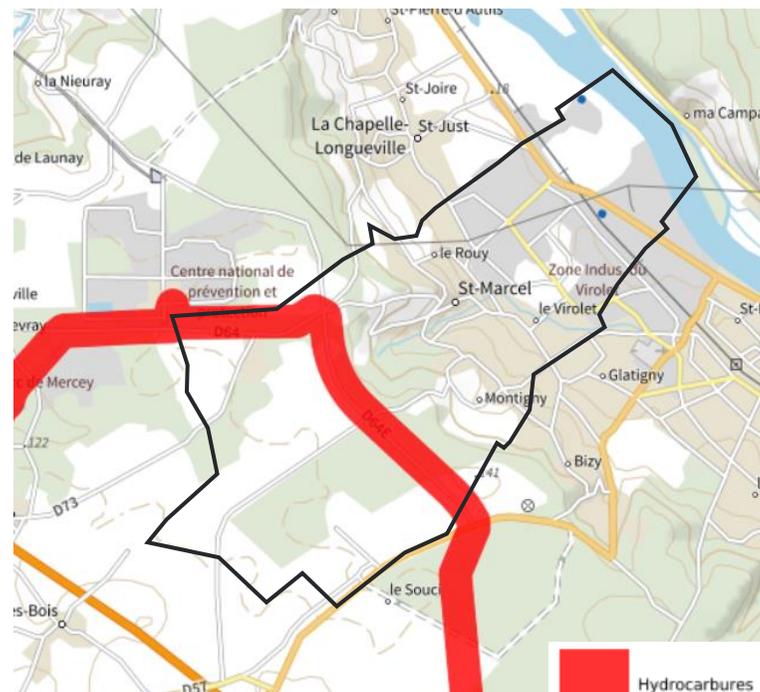
Les risques technologiques

Canalisations de transport de matières dangereuses

Trois types de risque sont liés au transport de matières dangereuses : l'explosion (effets thermiques et mécaniques), l'incendie (effets thermiques sous forme de brûlures) ou le dégagement d'un nuage toxique (en se propageant dans l'air, l'eau ou le sol, ces matières dangereuses sont toxiques par inhalation, ingestion directe ou indirecte, contact ou consommation d'aliments contaminés). Selon la nature de l'accident, un accident de transport de matières dangereuses est un risque pour la santé (contact cutané ou ingestion) et pour la pollution des sols et des masses d'eau.

La commune est concernée par la présence d'une canalisation d'hydrocarbures suivant le tracé des RD64 et RD64E.

Localisation des canalisations de transport de matières dangereuses



Source : BRGM

03 Environnement et risques

Ressources, pollutions, nuisances et déchets

La ressource en eau

Saint-Marcel fait partie de l'unité hydrographique « Seine en amont de Poses » telle que définie par le SDAGE de la Seine-Normandie.

Cette unité hydrographique est composée d'une masse d'eau de surface et de 3 masses d'eau souterraines. Cette masse d'eau est sous influence directe de l'agglomération parisienne.

• Les masses d'eau de surface

La masse d'eau de surface correspond, à Saint-Marcel, à la Seine. Elle est classée comme fortement modifiée au titre de la navigation. Elle est en mauvais état chimique en raison d'une pollution de l'eau par les alkylphénols et les métaux, et ses sédiments présentent une contamination par des métaux, des composés organo-étains, des alkylphénols, des pesticides organochlorés, des HAP et des phtalates.

• Les masses d'eau souterraines

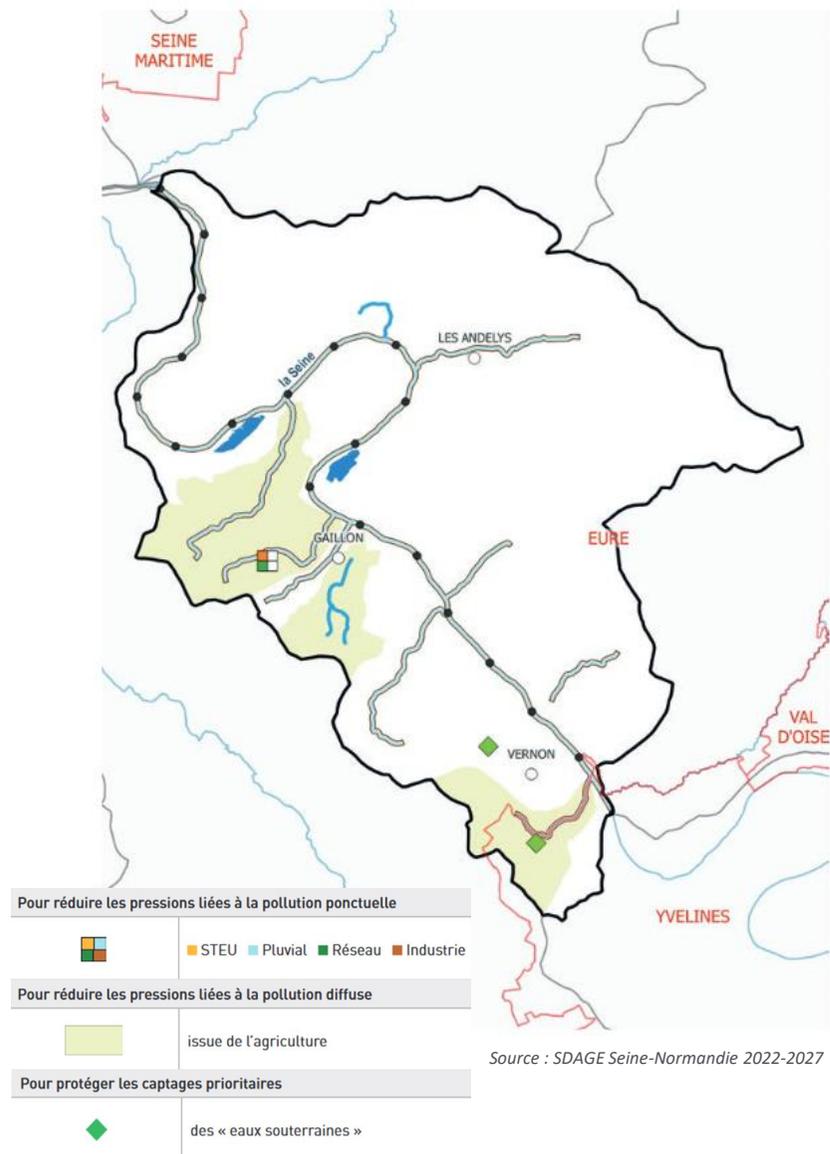
On retrouve, à Saint-Marcel, 2 masses d'eau souterraine :

- La nappe quaternaire (Alluvions) autour de la Seine. Ces eaux ne sont pas en bon état quantitatif et doivent faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource, ni en bon état chimique du fait de leur contamination par les nitrates et par les pesticides.
- La nappe de l'Oligocène (Tertiaire) en s'éloignant de la Seine vers les coteaux. Ces eaux ne sont pas actuellement en bon état chimique du fait de leur contamination par les nitrates et les pesticides.

Le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 fixe 4 mesures pour améliorer la qualité des eaux au sein de cette unité hydrographique. Toutes ont pour objet la réduction des pollutions agricoles :

- Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates
- Limitation des apports de pesticides
- Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants
- Elaboration d'un programme d'action AAC

Mesures territorialisées – unité hydrographique « Seine en amont de Poses »



03 Environnement et risques

Ressources, pollutions, nuisances et déchets

Eau potable

À Saint-Marcel, le réseau d'eau potable est de gestion Seine Normandie Agglomération, qui assure la fourniture de ce service en régie.

Depuis plusieurs années de nombreux investissements ont été menés, de même que plusieurs opérations d'envergures ont été réalisées, comme la création d'interconnexion, la réhabilitation des unités de production (captage, stockage) et enfin les opérations de réhabilitation des réseaux de distribution.

Un schéma directeur communautaire à l'échelle de Seine Normandie Agglomération est en cours, dans l'objectif d'harmoniser les différents schémas directeurs antérieurs à la fusion des anciens EPCI.

Saint-Marcel accueille de nombreuses installations de production et de stockage d'eau, comme en témoigne la carte ci-contre.

- **Ressources**

Saint-Marcel recense 2 sources et 3 forages.

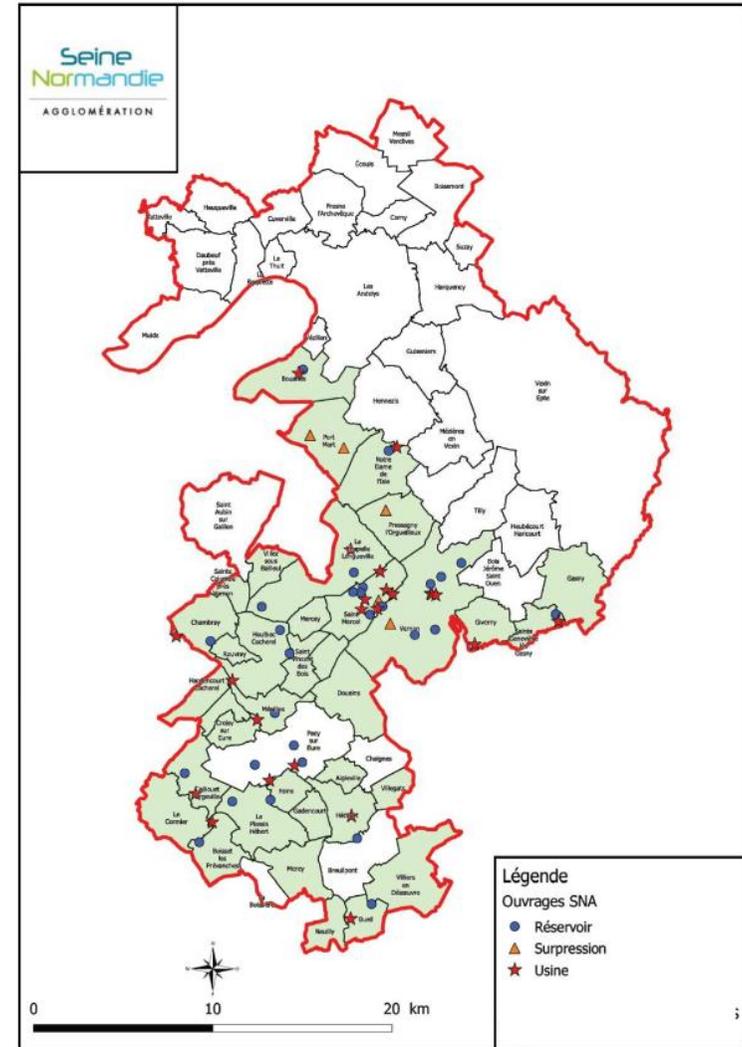
Inventaire des ressources			
Commune	Site	Capacité de production	Unité
SAINT-MARCEL	Source du Père Cotton	10	m ³ /h
SAINT-MARCEL	Forage de la Plaine F1	30	m ³ /h
SAINT-MARCEL	Forage Grégoire F2	40	m ³ /h
SAINT-MARCEL	Forage Grande Garenne F3	70	m ³ /h
SAINT-MARCEL	Source de Montigny	90	m ³ /h

- **Installations de production et de traitement**

Il existe 3 installations de production et de traitement à Saint-Marcel.

Inventaire des installations de production/traitement			
Commune	Site	Capacité de production	Unité
SAINT-MARCEL	Station des Morvents	10	m ³ /h
SAINT-MARCEL	Station de la Plaine	70	m ³ /h
SAINT-MARCEL	Station de Montigny	90	m ³ /h

Implantation des ouvrages de production à l'échelle de Seine Normandie Agglomération



Source : sna27.

03 Environnement et risques

Ressources, pollutions, nuisances et déchets

• Châteaux d'eau et réservoirs

On compte 5 réservoirs d'eau sur la commune.

Inventaire des réservoirs			
Commune	Site	Volume utile	Unité
SAINT-MARCEL	Réservoir des Morvents	200	m ³
SAINT-MARCEL	Réservoir du Camping	150	m ³
SAINT-MARCEL	Réservoir des Fosses Rouges	40 + 1000	m ³
SAINT-MARCEL	Réservoir des Nordjeaux	1 000	m ³
SAINT-MARCEL	Réservoir des Cabottières	2 x 600	m ³

• Stations de pompage/relevage

Saint-Marcel dispose d'une station de pompage/relevage.

Inventaire des installations de pompage - relevage	
Commune	Site
SAINT-MARCEL	Reprise des Nordjeaux

En 2020, le volume total produit par les sites de production sous maîtrise d'ouvrage SNA est de 5 995 197 m³ et de 3 394 765 m³ pour le volume vendu. Le secteur de Saint-Marcel et de Vernon a assuré à lui seul la production de plus de 2 300 000 m³ d'eau, ce qui permettra de sécuriser le fonctionnement du futur site de recyclage des matériaux de construction, qui prévoit d'utiliser 10 000m³/an.

• Qualité de l'eau

La réglementation française relative à la qualité des eaux destinées à la consommation est définie dans le Code de la Santé Publique aux articles R.1321-1 et suivants. Elle résulte notamment de la directive européenne 98/83 du 3 novembre 1998 et de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

L'eau fait partie des produits alimentaires les plus contrôlés. Pour livrer au consommateur une eau potable, le distributeur doit respecter des normes de qualité particulièrement rigoureuses sur 54 critères principaux répartis en quatre groupes :

- Les paramètres microbiologiques.
- Les paramètres chimiques.
- Les paramètres indicateurs, témoins du fonctionnement des installations de production et distribution.
- Les indicateurs de radioactivité.

D'après le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable publié par Seine Normandie Agglomération, des analyses sur la ressource en eau ont été notamment menées à Saint-Marcel, ainsi que sur d'autres communes de l'intercommunalité. Il ressort certaines non-conformités sur des paramètres physico-chimiques. Parmi les analyses menées sur la commune, on note les non-conformités suivantes :

- Saint-Marcel – Les Morvents : concentration en nitrates de l'ordre de 36 mg/L.
- Saint-Marcel – La Plaine : un suivi analytique renforcé sur les fluorures est effectué par l'ARS. Un projet d'interconnexion est en cours avec le réseau de la commune voisine pour la résolution de ce problème de qualité.
- Saint-Marcel – Les Cabottières : un suivi analytique renforcé sur les fluorures est effectué par l'ARS. Un projet d'interconnexion est en cours avec le réseau de la commune voisine pour la résolution de ce problème de qualité.

Sur les autres communes, d'autres non-conformités relatives à la présence de nitrates, de même que certains pesticides, ont été relevées.

Depuis plusieurs années, la collectivité fait face à des concentrations en nitrates et en pesticides de plus en plus élevées sur plusieurs de ses captages d'eau potable. Depuis septembre 2016, SNA a donc mis en place une animation agricole et non-agricole pour la protection de la ressource en eau sur les bassins d'alimentation des captages (BAC) de la Vallée de Seine et de la Vallée d'Eure. Début janvier 2020, la cellule d'animation a été renforcée d'une animatrice agricole.

03 Environnement et risques

Ressources, pollutions, nuisances et déchets

Eaux pluviales

Les eaux pluviales sont collectées par un réseau d'eaux pluviales. Le réseau d'eaux pluviales a pour exutoire la Seine.

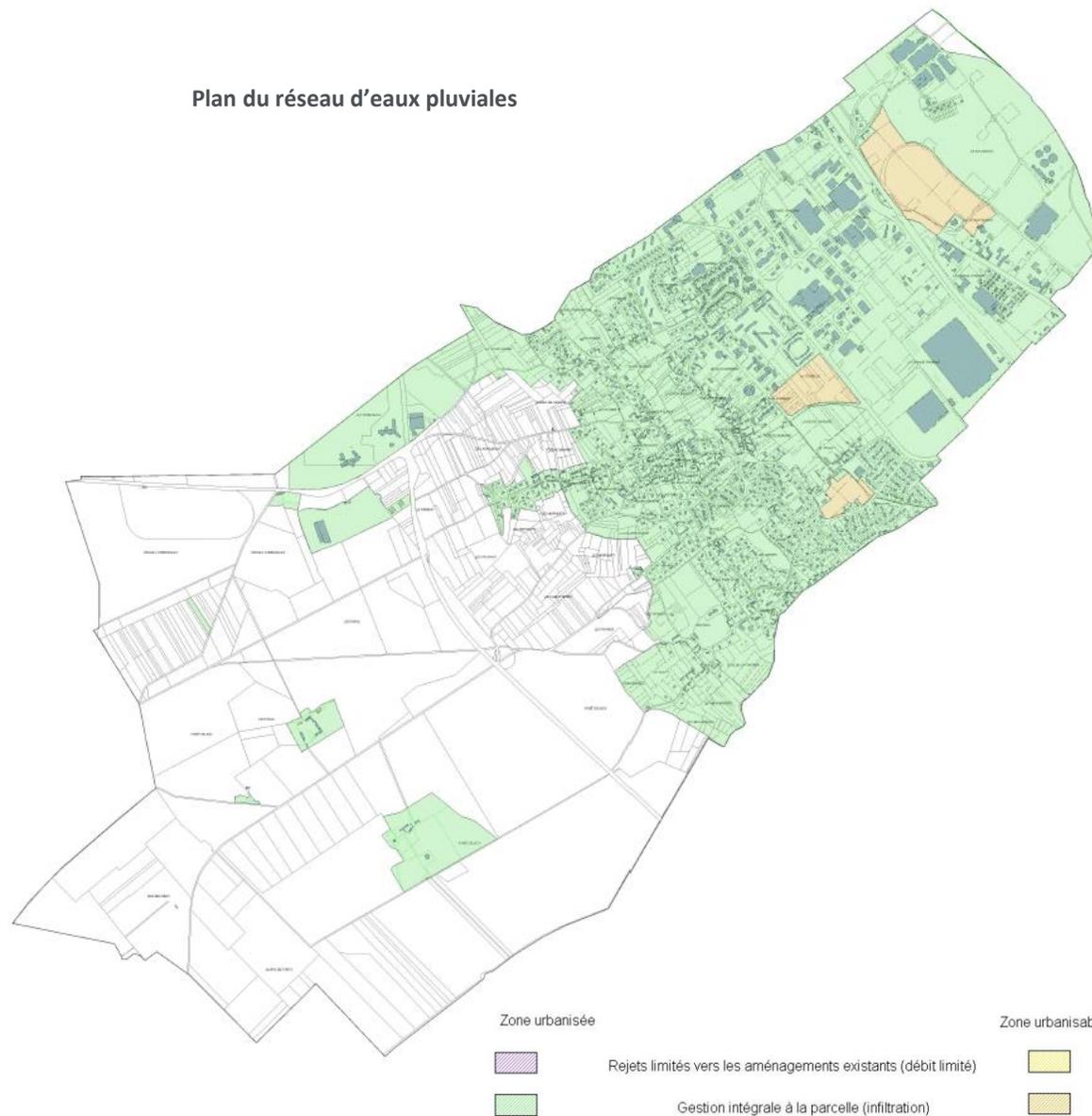
Sur la commune, les principaux désordres se situent dans le secteur de la RD64 E. En amont de cette route, le ruissellement sur le plateau, ainsi que les nombreuses sources s'écoulent dans les fossés de la route. Néanmoins, il n'existe qu'un seul ouvrage de sortie en aval, concentrant les écoulements dans le bois des Morvents. Des ravines témoignent de ces forts écoulements. A l'aval, ils mettent en charge le réseau eau pluviale de la rue Georges Hermand puis de la route de Chambray et génèrent des inondations chez les riverains.

Le bassin du CNPP collecte une partie des ruissellements de la zone industrielle. L'assainissement routier insuffisant dans ce secteur (rond-point et RD64), ainsi que le ruissellement sur la zone industrielle génèrent des écoulements importants vers la rue Roger Poullain où le réseau se met en charge. Des aménagements (dispositifs de ralentissement de l'eau) ont été mis en place par la commune, néanmoins, les désordres persistent encore et ces aménagements pourraient être redimensionnés.

La compétence de gestion des eaux pluviales urbaines a été transférée à SNA au 1er janvier 2020. De ce fait, SNA devient responsable de la collecte, du transport, du stockage et du traitement des eaux pluviales urbaines. Elle doit également assurer la surveillance, la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension des installations.

Un schéma directeur de gestion des eaux pluviales est par ailleurs en cours de réalisation. Un règlement de service public de gestion des eaux pluviales urbaines est d'ores et déjà applicable, depuis le 1^{er} juillet 2022. Ce document d'urbanisme sert de référence à l'établissement de règles de rejet pluvial applicables à toutes demandes de permis de construire, portant sur des projets situés en zones déjà urbanisées ou en secteur urbanisable.

Plan du réseau d'eaux pluviales



Source : Seine Normandie Agglomération

03 Environnement et risques

Ressources, pollutions, nuisances et déchets

Réseau d'assainissement

SNA exerce la compétence assainissement collectif (collecte, transport, traitement des eaux usées) sur l'ensemble des communes du nouveau territoire depuis le 1er janvier 2018. L'exploitation du réseau a été déléguée à l'entreprise SUEZ.

La commune de St-Marcel est reliée à la station « Iris des Marais » de 60000 EH (équivalent habitant), située à Saint-Marcel. Celle-ci atteint à peine la moitié de sa capacité (35 000 EH aujourd'hui environ).

Estimation du nb d'habitants desservis	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution sur 5 ans
Système d'Iris des Marais	37 097	37 339	37 364	34 813	35 118	- 5,3 %

En 2021, la station Iris des Marais a collecté 2 441 620 m³, soit en moyenne 6 689 m³/jour. Les eaux traitées par cette station d'épuration sont conformes aux exigences de performance inscrites dans leurs arrêtés préfectoraux respectifs.

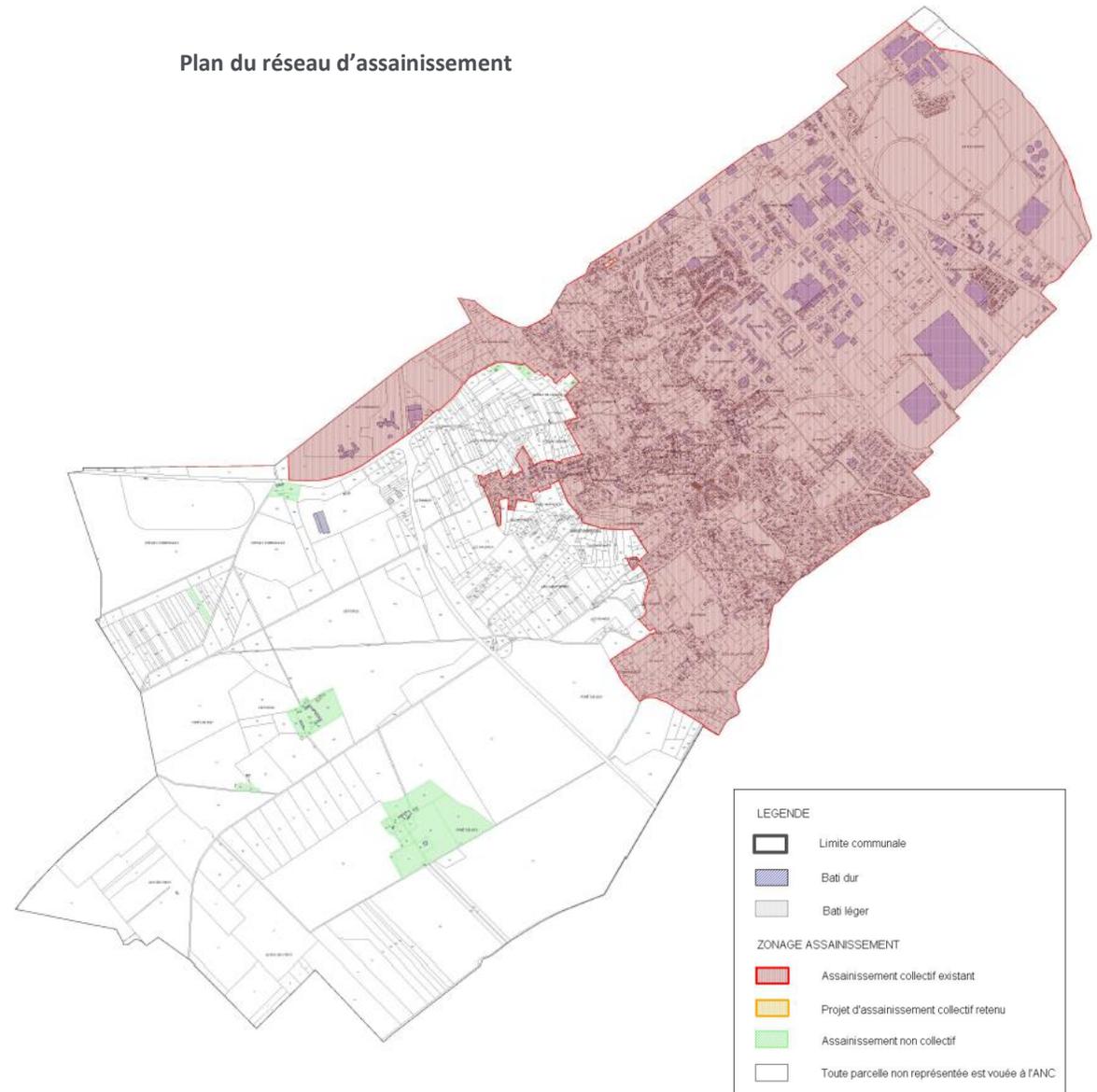
La quasi-totalité des logements et activités de la commune de Saint-Marcel sont desservis par le réseau d'assainissement collectif.

La plupart de ceux qui ne le sont pas se situent dans la partie supérieure du coteau, car éloignés du réseau existant et futur. Certains de ces logements, non autorisés, constituent une occupation illégale du terrain.

La zone d'assainissement non collectif comprend donc la ferme du plateau et quelques logements situés en haut du coteau, inclus dans les zones agricoles et naturelles du plateau.

La capacité du réseau d'assainissement permet largement de répondre aux besoins engendrés par les futures constructions envisagées à Saint-Marcel sur le temps du PLU.

Plan du réseau d'assainissement



Source : Seine Normandie Agglomération

03 Environnement et risques

Ressources, pollutions, nuisances et déchets

Les sols susceptibles d'être pollués et les sols pollués

Certains sites susceptibles d'être pollués sont recensés sur la commune. Ces sites sont recensés au sein de la base de données CASIAS (carte des anciens sites industriels et activités de services) pour les sols susceptibles d'être pollués. Dans le cas d'un projet, il revient au porteur de celui-ci de réaliser les investigations nécessaires afin de détecter la présence éventuelle d'une pollution. Dans ce cas, il conviendrait de prendre les dispositions techniques et/ou organisationnelles permettant de se prémunir contre les risques liés à cette pollution des sols et de vérifier la compatibilité du projet avec l'état du site.

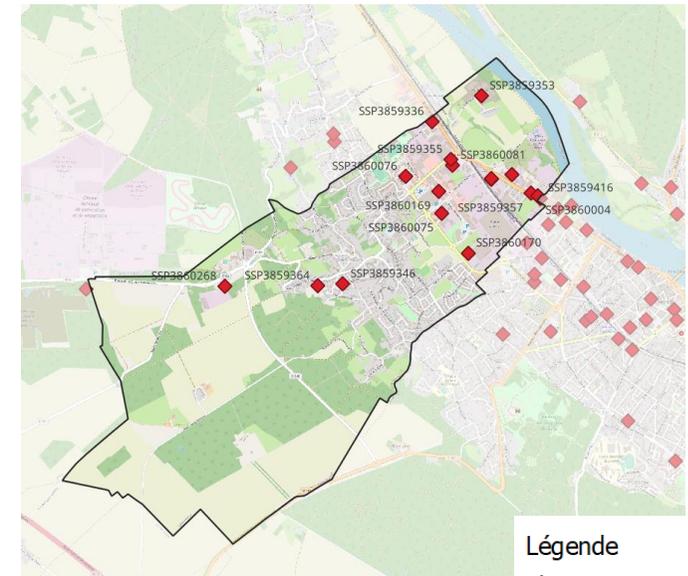
Il existe 17 sites référencés au sein de la base CASIAS à Saint-Marcel.

Code	Nom de l'établissement	Adresse	Etat de l'activité
SSP3859336	CONVOLTE	Route nationale 13 bis	Indéterminé
SSP3859339	STEINER ETS (SA)	9 route de Rouen, La Grande Garenne	Indéterminé
SSP3859346	FENEC FENZY	36 rue Roger Paillain	En arrêt
SSP3859353	BATA	Route nationale 182	En arrêt
SSP3859416	EDF - GDF	route de Vernon	En arrêt
SSP3860075	CAM SCI	rue des Champs	Indéterminé
SSP3860076	DESORMEAUX SCI	ZAC La Grande GARENNE	En arrêt
SSP3860081	HIREL GERARD	rue de la Garenne	Indéterminé
SSP3859355	JOLY (SA)	36 rue des Prés	En arrêt
SSP3859357	CHEVASSUS	6 route de Rouen	En arrêt
SSP3859360	TRW SAMM	Route nationale 182	Indéterminé
SSP3859364	LONOIGNOT	rue au Dehors	En arrêt
SSP3860004	N.R	Route nationale 15	En arrêt
SSP3860169	PRESTA METAL	rue de la Garenne	Indéterminé
SSP3860170	CHAUVIN	Chemin des Chartreux CR 25	En arrêt
SSP3860268	ATOCHEM AGRI (SA)	route de Mercey	Indéterminé
SSP3860270	BRANTHOMME (SARL)	rue de l' Industrie	Indéterminé

D'après Géorisques, il existe 5 sites ou sols pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL) :

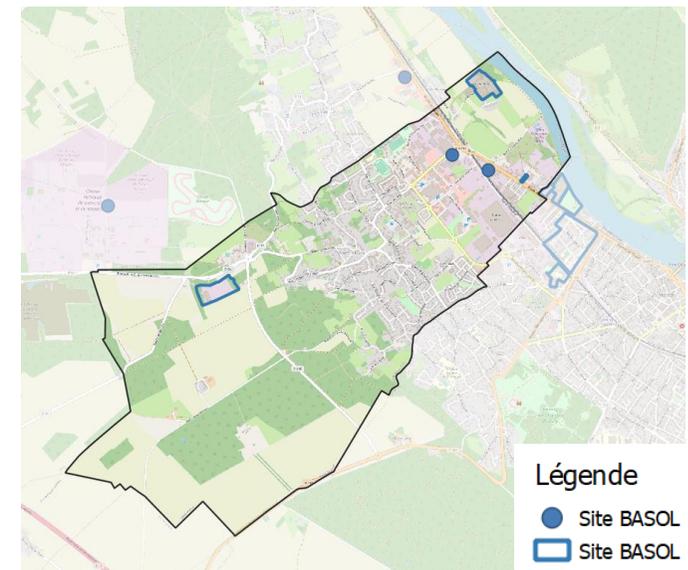
- Société STEINER
- Société GOODRICH
- Société des TRANSPORTS LOHEAC DE L'OUEST PARISIEN (TLOP)
- BATA (UNIMARCEAU)
- Poste source électrique « le marais »

Localisation des sites susceptibles d'être pollués



Source : BRMG, données CASIAS. Réalisation : VE2A 2023

Localisation des sites et sols pollués



Source : BRMG, données BASOL. Réalisation : VE2A 2023

03 Environnement et risques

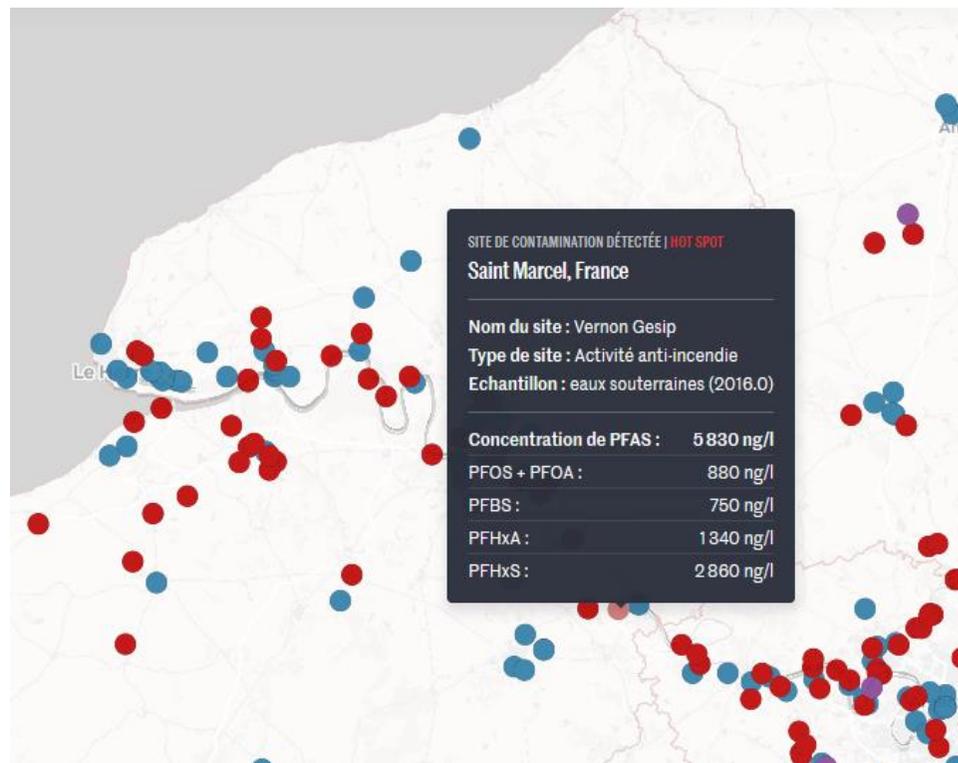
Ressources, pollutions, nuisances et déchets

La pollution au PFAS

Saint-Marcel est considéré comme un territoire à risque de présence de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), en raison de la présence de certaines activités, tels que le CNPP. La commune est ainsi identifiée comme un « hot spot » en matière de pollution à ce type de molécules : la concentration en PFAS de certains sites atteint ainsi des niveaux de contamination jugés dangereux pour la santé (supérieur à 100 ng/kg).

Les PFAS étant des molécules très persistantes (on parle de « polluant éternel »), celles-ci se retrouvent dans les déchets générés en fin de vie par les produits de consommation, et donc potentiellement dans certaines filières de traitement des déchets. Elles peuvent également se retrouver dans les rejets dans l'air, les sols et l'eau, par exemple en raison de certaines fabrications qui génèrent des impuretés à l'origine de rejets difficiles à identifier, ou de rejets domestiques. L'exposition aux PFAS peut avoir des effets néfastes sur l'environnement et sur la santé humaine et animale.

Localisation des sites de contamination détectés



Source : Enquête Le Monde, « Polluants éternels » : explorez la carte d'Europe de la contamination par les PFAS

03 Environnement et risques

Ressources, pollutions, nuisances et déchets

Les nuisances sonores

Le bruit est défini comme une énergie acoustique audible provenant de sources multiples. Le bruit peut être néfaste à la santé de l'Homme.

Dans le cadre de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, l'État français s'est engagé à réaliser des plans de préventions du bruit dans l'environnement (PPBE) pour les grandes infrastructures de transports. Les modalités de réalisation de ces PPBE ont été définies par décret en date du 24 mars 2006.

L'objectif des PPBE est d'améliorer au quotidien le cadre de vie et la santé des habitants par la prévention et la réduction, si nécessaire, du bruit dans l'environnement et favoriser l'accès de chacun à une « zone calme » identifiée et préservée. Doivent être considérées les nuisances engendrées par les infrastructures de transport routier, ferroviaire et aérien ainsi que certaines industries.

Des cartes de bruit sont à élaborer pour les infrastructures routières et autoroutières (nationales et départementales) dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an.

L'objectif des cartes de bruit est d'établir un état des lieux du niveau d'exposition des populations au bruit. En particulier sont localisées les zones bruyantes et les zones dites « calmes » afin de mettre en place un plan de prévention correspondant. Ainsi, elles permettent d'évaluer sur un territoire donné, l'exposition au bruit induite par les trafics routiers. Les niveaux de bruit sont exprimés en Lden (jour, soir, nuit), indicateur de gêne donnant un poids plus fort le soir et la nuit au niveau de bruit.

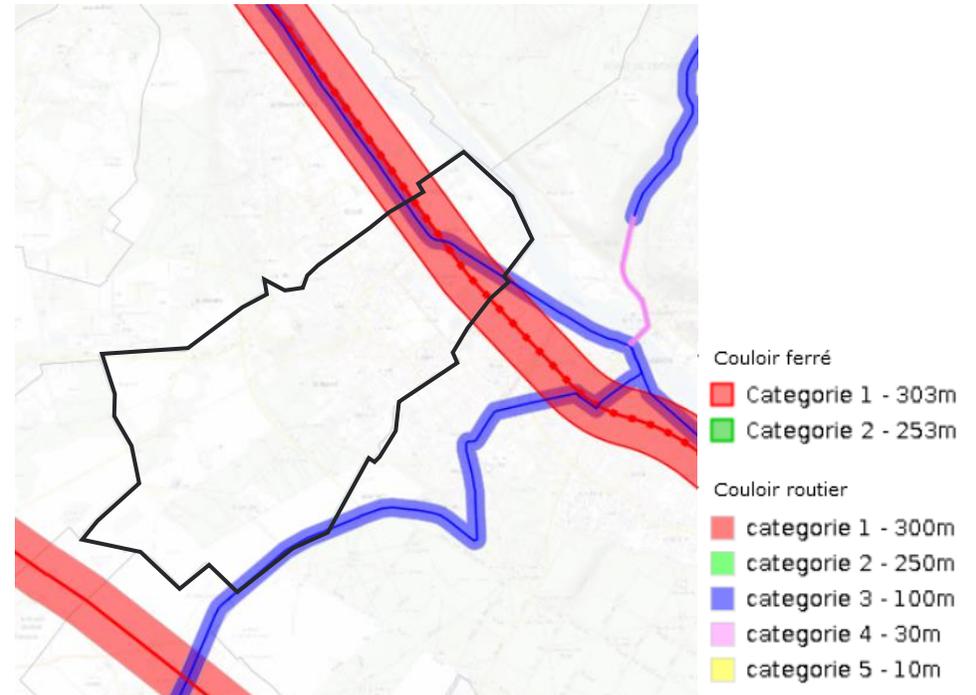
Le PPBE de l'Eure a été approuvé en novembre 2020.

La voie ferrée (Paris-le Havre) traverse la commune parallèlement à la RD 6015. Elle est classée comme voie ferrée de catégorie 1, avec un couloir de nuisances sonores fixé à 303m de part et d'autre des voies.

La commune est également traversée par les RD 6015 et 181 classées catégorie 3. Le couloir de nuisances sonores est de 100m de part et d'autre du bord de la voie pour cette catégorie.

Les trois infrastructures de transport impactent peu d'habitations au niveau de la commune de Saint-Marcel. La voie ferrée et la RD 6015 se trouvent dans la zone d'activité et la RD 181 sur les plateaux non urbanisés.

Classement sonore des infrastructures terrestres



Source : DDTM 27.

03 Environnement et risques

Ressources, pollutions, nuisances et déchets

La pollution lumineuse

La pollution lumineuse provient de l'éclairage artificiel souvent fixe et permanent, des zones urbaines, des installations industrielles et commerciales, des principales infrastructures routières mais également des phares des véhicules.

Dans les métropoles, elle provoque un halo lumineux visible parfois à plusieurs dizaines de kilomètres. Elle peut avoir un effet sur la santé de l'homme causant principalement des troubles nerveux liés aux difficultés d'endormissement, et, de nombreuses études ont montré qu'elles étaient aussi très nocives pour la faune, la flore et les écosystèmes en général.

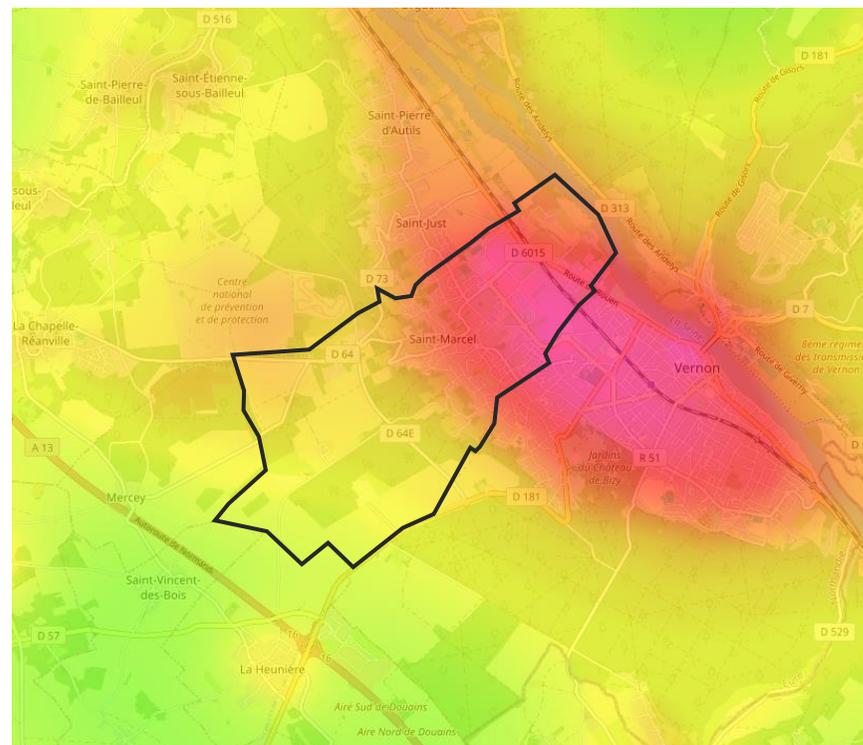
D'après la carte de pollution lumineuse établie et consultable sur le site de l'association Astronomie du Vexin (AVEX), un gradient peut être établi en fonction du nombre d'étoiles visibles :

- 0–50 étoiles visibles (hors planètes) selon les conditions. Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grandes métropoles régionales et nationales.
- + 5000 étoiles visibles. Absence de pollution lumineuse décelable.

La pollution lumineuse, évaluée selon le nombre d'étoiles visibles, apparaît ainsi comme moyenne à importante au niveau de Saint-Marcel. Elle apparaît en rouge-magenta sur la zon urbaine, correspondant à une visibilité de 0 à 200 étoiles. À mesure de la remontée du coteau, sur le plateau agricole, le nombre d'étoiles visibles passe à environ 250-500 étoiles visibles dans de bonnes conditions.

Saint-Marcel agit en faveur de la limitation de la pollution lumineuse, grâce à l'arrêt de l'éclairage public en soirée, ce qui permet de limiter les rejets lumineux dans le ciel.

Carte de pollution lumineuse



Blanc : 0 - 50 étoiles visibles	Vert : 500–1000 étoiles visibles.
Magenta : 50–100 étoiles visibles.	Cyan : 1000–1800 étoiles visibles.
Rouge : 100 -200 étoiles visibles.	Bleu : 1800–3000 étoiles visibles.
Orange : 200–250 étoiles visibles.	Bleu nuit : 3000–5000 étoiles visibles.
Jaune : 250–500 étoiles visibles.	

Source : AVEX

03 Environnement et risques

Ressources, pollutions, nuisances et déchets

La pollution atmosphérique

La qualité de l'air est aujourd'hui un sujet de plus en plus pris en considération. Les effets de la pollution atmosphérique sur la santé sont en effet de mieux en mieux connus.

Les polluants atmosphériques sont multiples, et ont des origines diverses également. Une analyse a été portée sur la qualité de l'air sur le territoire de Seine Normandie Agglomération dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Des mesures ont été réalisées sur les polluants les plus présents, soit l'oxyde d'azote (NOX), le dioxyde de soufre (SO2), les Composés Organiques Volatiles Non Méthanisés (COVNM), l'ammoniac (NH3), et les particules fines en suspension (PM10 et PM2.5).

Les articles R221-1, R221-2 et R221-3 du Code de l'Environnement précisent les niveaux de polluants à ne pas dépasser pour limiter l'impact sur la santé et l'environnement. Pour l'Eure et la Seine-Maritime, l'arrêté interdépartemental du 20 avril 2018 a fixé les modalités d'action en cas de dépassement des seuils, pour déclencher des phases d'informations/recommandations, ou déclencher des phases d'alerte. Il s'applique aux 5 départements normands et s'appuie sur un réseau d'experts pour déclencher les procédures d'information ou d'alerte.

Polluants	Seuil pour information et recommandation	Seuil d'alerte	Valeurs limites santé	
			50 µg/m3 en moyenne journalière (moins de 35 jours par an)	40 µg/m3 en moyenne annuelle
PM10	50 µg/m3 en moyenne journalière	80 µg/m3 en moyenne journalière	50 µg/m3 en moyenne journalière (moins de 35 jours par an)	40 µg/m3 en moyenne annuelle
PM2.5	/	/	/	25 µg/m3 en moyenne annuelle
SO2	300 µg/m3 en moyenne horaire	500 µg/m3 en moyenne horaire (pendant 3h consécutives)	350 µg/m3 en moyenne en moyenne horaire (moins de 24 fois)	125 µg/m3 en moyenne journalière (moins de 3 fois par an)
NOX	200 µg/m3 en moyenne horaire	400 µg/m3 si plus de 3h consécutives, 200 µg/m3 si 3 jours consécutifs	40 µg/m3 en moyenne annuelle	200 µg/m3 en moyenne horaire (pas + de 18h par an)
O3	180 µg/m3 en moyenne horaire	240 µg/m3 en moyenne horaire sur 3 heures consécutives	120 µg/m3 pour le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures pendant un an	120 µg/m3 pour le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures (pas plus de 25 jours par an en moyenne sur 3 ans)
NH3	/	/	/	/
COVNM (benzène)	/	/	/	5 µg/m3 en moyenne annuelle

Le territoire de Seine Normandie Agglomération est soumis à des concentrations de polluants, provenant de son territoire même, mais aussi de territoires voisins (métropoles de Rouen et de Paris par exemple).

Le tableau suivant présente les concentrations observées en 2019 sur le territoire de SNA pour 4 polluants (PM 10, PM 2.5, Dioxyde d'Azote et Ozone (combinaison entre l'oxyde d'azote et les composés organiques volatiles)), données comparées à la réglementation européenne et aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Polluants	Réglementation européenne	Recommandations de l'OMS	Valeurs SNA (Données 2019 fournies par ATMO Normandie)	
PM10	40 µg/m3 en moyenne annuelle 35 jours maximum > à 50 µg/m3	20 µg/m3 en moyenne annuelle 3 jours maximum > à 50 µg/m3 (en moyenne)	15.3 µg/m3 en moyenne annuelle 1 jour > à 50 µg/m3	Concentrations conformes aux recommandations de l'OMS
PM2.5	25 µg/m3 en moyenne annuelle	10 µg/m3 en moyenne annuelle 3 jours maximum > à 25 µg/m3 (en moyenne)	9.7 µg/m3 en moyenne annuelle 15 jours > à 25 µg/m3	Moyenne annuelle conforme aux recommandations de l'OMS 5 fois plus de jours > à 25 µg/m3
NO2	40 µg/m3 en moyenne annuelle 18 heures / an maximum à 200 µg/m3	40 µg/m3 en moyenne annuelle 200 µg/m3 en moyenne sur 1 heure	12.5 µg/m3 en moyenne annuelle 101.3 µg/m3 en moyenne sur 1 heure	Concentrations conformes aux recommandations de l'OMS
O3	120 µg/m3 en moyenne sur 8 heures consécutives (25 jours maximum par an en moyenne sur 3 ans)	100 µg/m3 en moyenne sur 8 heures	196.2 µg/m3 (moyenne horaire maximale) 17 jours > 120 µg/m3 en moyenne maximum sur 8 heures consécutives (en moyenne sur 3 ans)	Moyenne horaire maximale supérieure à la moyenne recommandée par l'OMS Nombre de jours supérieurs à 120 µg/m3 inférieur au 25 jours de la réglementation

La pollution aux particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm peut parfois atteindre des niveaux assez élevés. Aussi, la concentration en ozone est assez importante et atteint parfois le double du seuil recommandé par l'OMS. Ces 2 types de pollution peuvent ainsi être considérées comme des enjeux à l'échelle de l'intercommunalité.

Source : PCAET de Seine Normandie Agglomération

03 Environnement et risques

Ressources, pollutions, nuisances et déchets

Le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Un bilan des émissions de GES a été réalisé à l'échelle de Seine Normandie Agglomération dans le cadre de son PCAET. Aussi appelé bilan carbone, permet de mesurer la production de gaz à effet de serre du territoire et, principalement, de répartir cette production de gaz à effet de serre par secteur.

D'après le PCAET, les sources d'émission de GES sont les suivantes :

- Les transports : 147 744 tonnes de CO2 émises en 2015, soit 29,1% du total des émissions. Cette première place s'explique Plan Climat Air Energie Territorial – Diagnostic territorial – Seine Normandie Agglomération par la présence des grands axes routiers, et par le caractère rural du territoire (mobilité automobile obligatoire en l'absence de transports en commun).
- L'agriculture : 17 546 tonnes équivalent CO2, soit 23,2% des émissions. Le territoire compte environ 44 000 hectares de terres agricoles, ce qui explique cette présence importante du secteur agricole dans le bilan des gaz à effet de serre.
- Le secteur industriel : 115 244 tonnes équivalent CO2 émises. Le territoire de SNA accueille en effet un nombre significatif d'industries.
- Le secteur résidentiel : 85 789 tonnes équivalent CO2 émises. Cela peut s'expliquer par la présence d'un bâti peu isolé, car construit à 60% avant la première réglementation thermique de 1975.
- Le secteur tertiaire : 31 695 tonnes équivalent CO2, soit 6.2% des émissions totales du territoire.

À l'échelle de Saint-Marcel, sur la base de ce bilan carbone, on peut estimer que les 3 principaux postes d'émission de GES sont les transports, l'industrie, et le secteur résidentiel.

Plus d'un tiers des émissions de GES sont par ailleurs issues du recours au pétrole comme énergie. Le gaz naturel et les énergies hors combustion comptent chacune pour environ un quart du total des émissions.

D'après le PCAET, les émissions de GES sont en baisse sur le territoire. Ainsi, par habitant, l'émission annuelle est passée de 7 897 kg en 2005 à 6 128 kg en 2015. La diminution s'explique par une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans presque tous les secteurs, à l'exception de l'agriculture.

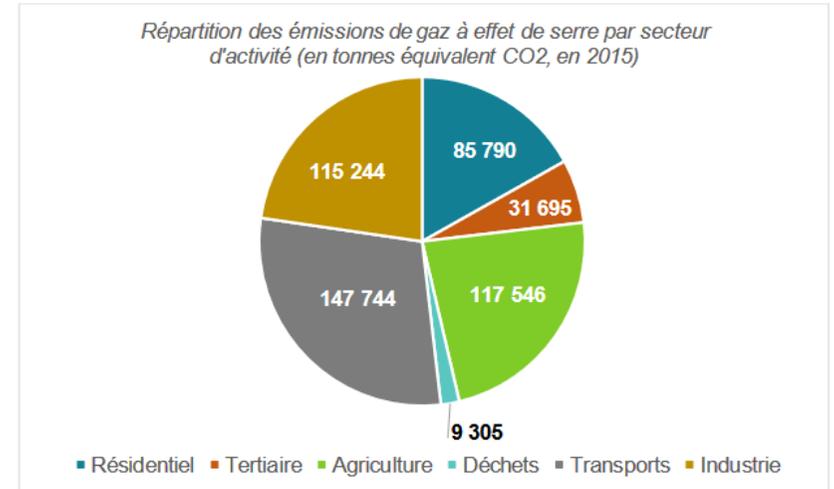


Diagramme circulaire, Mission Développement durable de SNA (Source données : ORECAN)

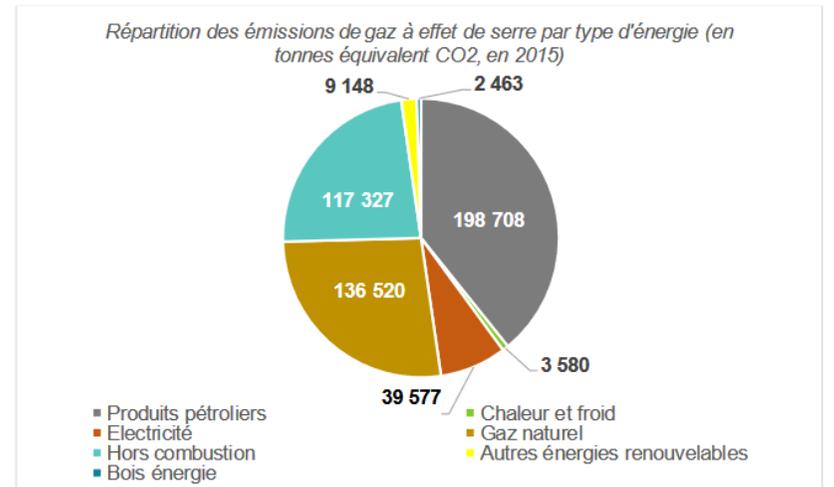


Diagramme circulaire, Mission Développement durable de SNA (Source données : ORECAN)

Source : PCAET de Seine Normandie Agglomération

03 Environnement et risques

Ressources, pollutions, nuisances et déchets

La gestion des déchets

La gestion des déchets est une compétence de Seine Normandie Agglomération.

2 syndicats se partagent la gestion des déchets sur le territoire intercommunal. Saint-Marcel est rattachée au Syndicat mixte pour l'Étude et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Eure (le SETOM). Il a été créé en 1985 et détient deux compétences : le transport, le transfert et le traitement des déchets ménagers assimilés. Le SETOM a aussi la gestion des 5 déchetteries sur son périmètre : Vernon, Pacy-sur-Eure, La Chapelle-Longueville, Tourny et Gasny.

Suite au renouvellement du marché de collecte en porte à porte de SNA, c'est la société SEPUR qui collecte les déchets du territoire depuis le 1er juin 2022. La collecte du verre en apport volontaire quant à elle est restée une prestation VEOLIA PROPRETE.

À Saint-Marcel, la pré-collecte des ordures ménagères et assimilées est organisée de la manière suivante :

- Ordures ménagères : bacs à cuves grises et couvercles verts fournis et réparés par SNA collectés en porte à porte ;
- Collecte sélective (recyclable) : bacs à cuves grises et couvercles verts fournis et réparés par SNA collectés en porte à porte ;
- Verre : colonnes de tri collectés au niveau de points d'apports volontaires. Saint-Marcel en dénombre 18.

Les règles de dotation en bacs sont les suivantes :

	Règle de dotation pour les bacs ordures ménagères	Règle de dotation pour les bacs emballages ménagers recyclables
Foyers 1 à 4 personnes	140 litres	140 ou 240 litres
Foyers 5 à 6 personnes	240 litres	240 ou 340 litres
Foyers 7 à 8 personnes	340 litres	340 litres
Foyers > 8 personnes	660 litres	660 litres
Ascenseurs à déchets - Foire à tout et gros producteurs	750 litres	660 litres

La collecte des ordures ménagères et du recyclable a lieu une fois par semaine.

En 2022, les tonnages collectés sont les suivants :

	Ordures ménagères	Collecte sélective	Verre	Textile	Cartons	TOTAL
Modes de collecte	Collecte en porte à porte		Collecte en points d'apport volontaire		Collecte en porte à porte des professionnels	
Tonnages	15 695	3 086	2 068	288	326	21 464

Des colonnes textiles implantées sur le territoire de SNA sont à la disposition de l'ensemble des habitants pour le dépôt des vêtements (pantalons, chemises, foulards, bonnets...), du linge de maison (draps, serviettes, nappes) et des chaussures. Il existe 57 colonnes textiles sur le territoire intercommunal.

03 Environnement et risques

Synthèse des enjeux

CONSTATS

Un milieu physique marqué par la vallée de la Seine, le plateau de la Madrie et un réseau de ruisseaux

Un paysage séquencé et marqué par la topographie

Une diversité d'éléments naturels remarquables source à la fois d'une richesse écologique (milieux humides, boisements, vergers...) et d'un attrait pour le cadre de vie et le paysage

L'existence de 3 ZNIEFF au niveau de la Seine et des coteaux

Une partie du territoire prédisposée à la présence de zones humides en bord de Seine et au sein des zones industrielles et commerciales. Quelques zones humides avérées dans le secteur du haut Marais

Un territoire soumis à plusieurs risques naturels et technologiques :

- Un risque d'inondation par débordement de la Seine et par remontée de nappes phréatiques
- Un risque de cavités souterraines
- Un risque de retrait et gonflement des sols argileux
- Un risque lié aux 7 ICPE présentes à Saint-Marcel
- Un risque lié au passage d'une canalisation d'hydrocarbure

Des masses d'eau superficielles et souterraines à l'état chimique dégradé, notamment en raison de l'utilisation de pesticides dans le cadre de l'agriculture. Des non-conformités sur la qualité de l'eau recensées lors d'analyses menées sur le territoire SNA ainsi qu'à Saint-Marcel

Une commune présentant une pollution des sols potentiellement importante : 5 sites BASOL et 17 sites CASIAS

L'existence de nuisances sonores à proximité des infrastructures ferroviaires et routières, mais qui impactent faiblement les zones d'habitation

ENJEUX

Préserver les perspectives depuis le coteau sur le tissu urbain et la Seine, de même que les vues sur le plateau agricole depuis les infrastructures routières

Assurer une juste protection des éléments naturels remarquables : boisements, sources, ruisseaux, mares, vergers, jardins remarquables, alignements d'arbres...

Protéger les milieux naturels du territoire : boisements, espaces ouverts, espaces aquatiques, humides

Préserver les zones humides du territoire et assurer la compatibilité des futurs projets avec les suspicions de zones humides (réalisation d'études préalables...)

Assurer une juste prise en compte des différents risques impactant la commune

Préserver la ressource en eau et agir pour en limiter la pollution

Accompagner l'amélioration des réseaux d'eau pluviales et d'assainissement, de même que du service de collecte des déchets, de gestion Seine Normandie Agglomération

Prendre en compte l'existence de potentielles pollutions au sein des sols avant tout projet où ces pollutions sont susceptibles d'exister

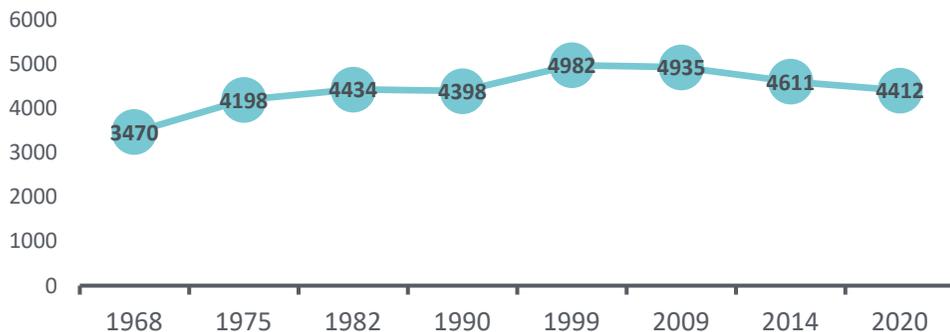
Agir dans le sens d'une limitation des nuisances sonores et des pollutions atmosphériques, notamment à proximité des infrastructures routières

04 Population

04 Population

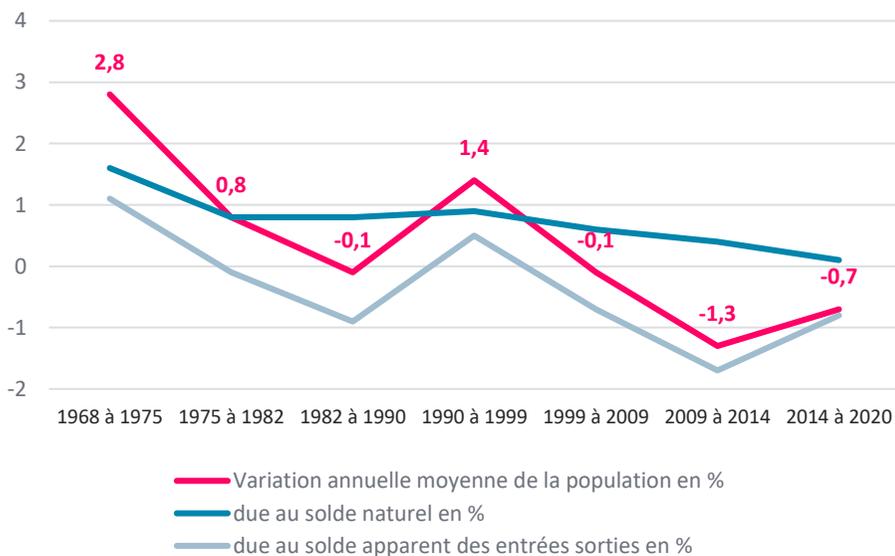
Évolution démographique

Évolution de la population entre 1968 et 2020



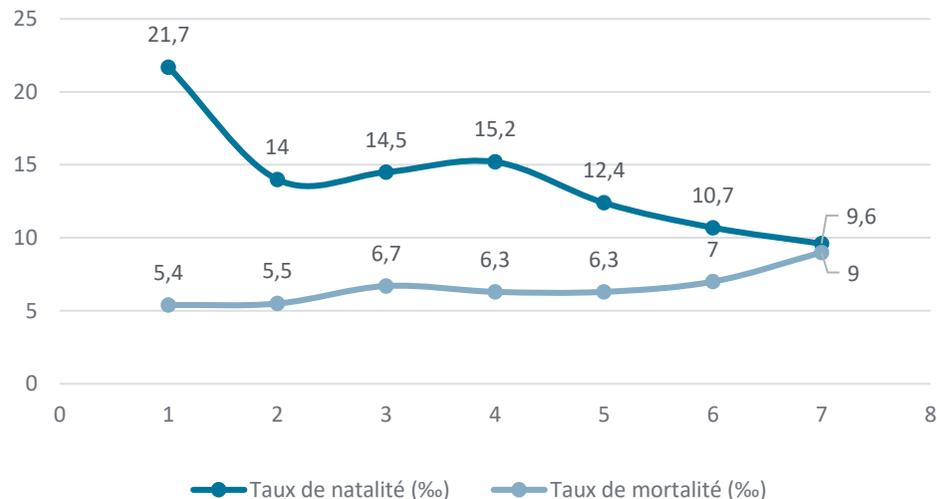
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

Taux d'évolution annuel de la population de 1968 à 2020 en %



Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales - État civil.

Indicateurs démographiques depuis 1968



Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales - État civil.

Une population en légère décroissance depuis 1999

Entre 1968 et 1999, la population de Saint-Marcel s'est régulièrement accrue, pour passer de 3 470 habitants en 1968 à 4 982 en 1999. Un pic démographique est enregistré entre 1990 et 1999 (+584 habitants). Depuis le début du XXI^e siècle, la tendance s'est inversée, et la commune a perdu 570 habitants, retrouvant son niveau de population du début des années 1990. Ainsi, on compte 4 412 habitants en 2020.

Cette baisse de la population s'explique par :

- Une baisse de la natalité depuis 1968 ;
- Une augmentation de la mortalité, témoin du vieillissement de la population saint-marcelloise, entre 2009 et 2020 ;
- Un solde migratoire négatif et irrégulier, dont la tendance à la baisse est néanmoins contrebalancée sur la période 2014-2020 (+0,6 points).

04 Population

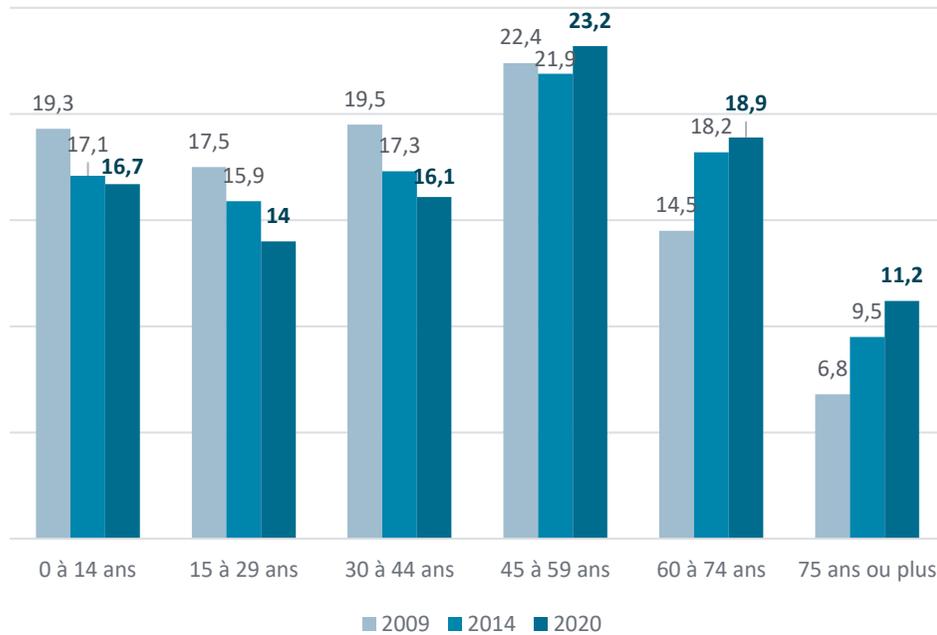
Tranches d'âge

Une population vieillissante

L'évolution des différentes classes d'âges saint-marcelloises sur la période 2009-2020 traduit une tendance au vieillissement de la population :

- Baisse de la part des 0-14 ans (-2,6 points), représentant aujourd'hui 16,7% de la population ;
- Baisse importante de la part des 15 à 29 ans (-3,5 points) et des 30 à 44 ans (-3,4 points) ans, qui représentent respectivement 14% et 16,1% de la population communale ;
- Hausse importante de la part des 60 à 74 ans et des 75 ans et plus (+4,4 points pour chacune des catégories). Ainsi, les personnes de 60 ans et plus représentent 30,1% de la population saint-marcelloise, soit près du tiers.

Évolution de la population par tranche d'âge en entre 2014 et 2020



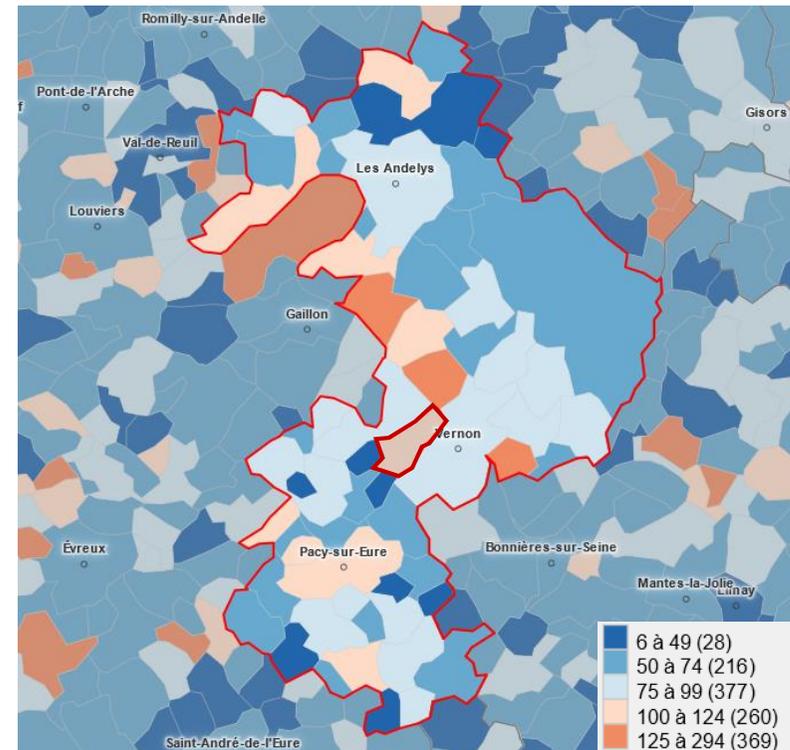
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales.

L'indice de vieillissement de la commune, à savoir le nombre de personne de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans, augmente entre 2014 et 2020 :

- Saint-Marcel : 85 personnes en 2014 contre 106 personnes en 2020 ;
- Seine Normandie Agglomération : 66 personnes en 2014 contre 80 personnes en 2020 ;

Au sein de Seine Normandie Agglomération, Saint-Marcel fait partie du tiers des communes présentant l'indice de vieillissement le plus important. Les communes du versant aval de la Seine présentent pour la plupart des indices de vieillissements similaires ou plus élevés (107 personnes à Notre-Dame-de-l'Isle, 135 personnes à Pressagny-l'Orgueilleux...).

Indice de vieillissement à l'échelle de Seine Normandie Agglomération en 2020

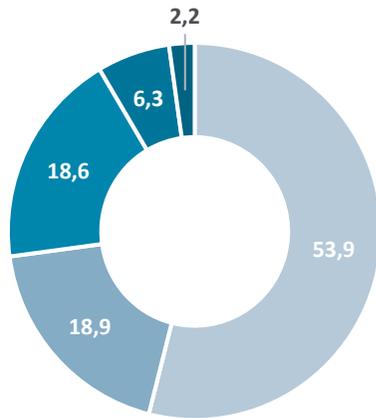


Sources : Observatoire des Territoires, données Insee, RP2014 et RP2020

04 Population

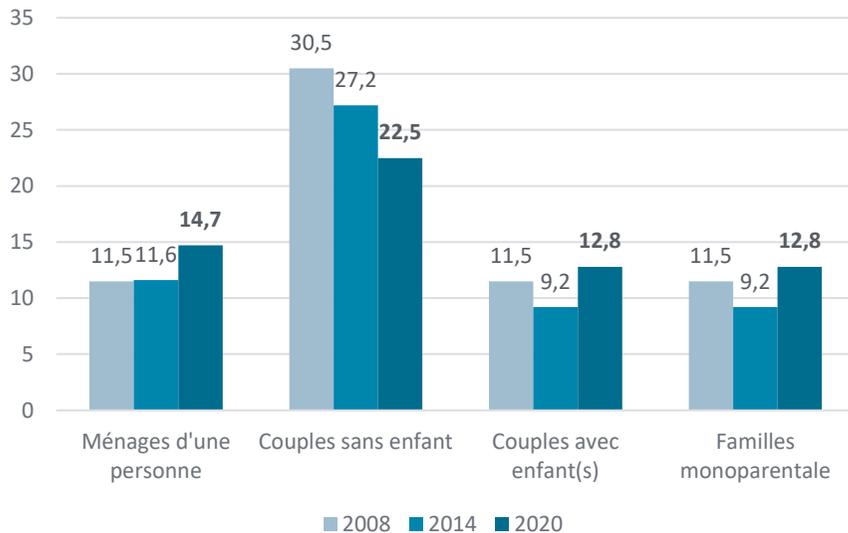
Ménages et familles

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans en 2020 (en %)



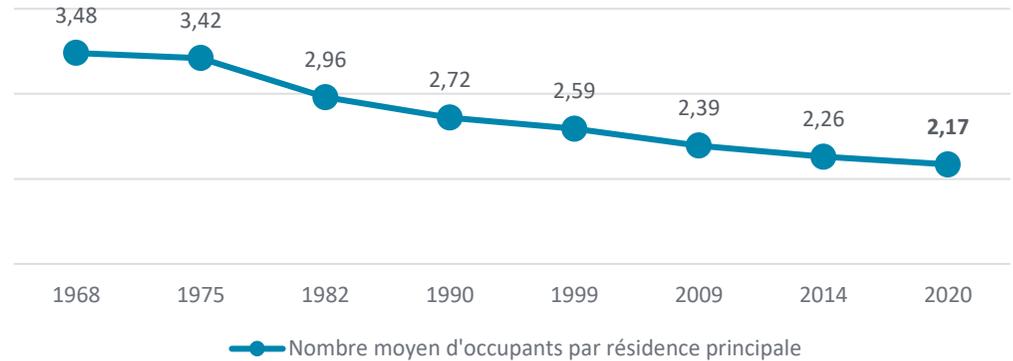
■ Aucun enfant ■ 1 enfant ■ 2 enfants ■ 3 enfants ■ 4 enfants ou plus

Évolution de la composition des ménages (%)



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires.

Évolution de la taille des ménages depuis 1968



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

Des ménages qui rétrécissent sur la commune

En 2020, le nombre de personnes par ménage à Saint-Marcel est d'en moyenne 2,17 personnes. Il s'agit d'un indicateur en baisse sur la période 1968-2020 ; les ménages saint-marcellois étaient composés de 3,48 personnes en 1968. Cette diminution met en lumière un phénomène de desserrement de la taille des ménages, une tendance observable à l'échelle nationale et résultant de l'évolution des modes de vie, couplé au vieillissement de la population.

Les ménages vivant sur le territoire sont principalement des couples sans enfants, qui représentent, en 2020, 22,5% des ménages. Il s'agit néanmoins de la catégorie de ménage ayant enregistré la plus forte évolution, avec une diminution de leur part de 4,7 points entre 2014 et 2020, et au total 8 points entre 2008 et 2020. L'ensemble des autres catégories de ménage augmente de plus de 3 points chacune entre 2014 et 2020. Ces évolutions confirment néanmoins la diminution de la taille des ménages sur la commune, l'augmentation de la part des couples avec enfant(s) ne permettant pas de compenser l'augmentation des familles monoparentales et des ménages d'une personne.

Parmi les familles, 53,9% d'entre elles n'ont aucun enfant en 2020, 18,9% ont 1 enfant et 18,6% ont 2 enfants.

04 Population

Catégories socio-professionnelles

Ménages fiscaux de l'année 2020

	Saint-Marcel	Seine Normandie Agglomération	Eure	Normandie
Nombre de ménages fiscaux	1 926	34 567	249 773	1 451 994
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	4 354	81 941	584 804	3 211 011
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 780	23 030	22 249	21 820
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	57	54,3	50,4	48

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).

Un niveau de vie plutôt élevé

Le revenu disponible par unité de consommation (UC), aussi appelé « niveau de vie », correspond au revenu disponible par « équivalent adulte ». Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible. La médiane du revenu disponible par UC est de 23 780 € à Saint-Marcel.

Les saint-marcellois ont un niveau de vie légèrement supérieur à celui des habitants de Seine Normandie Agglomération. L'écart à la hausse se creuse par rapport au département de l'Eure, et à la région Normandie.

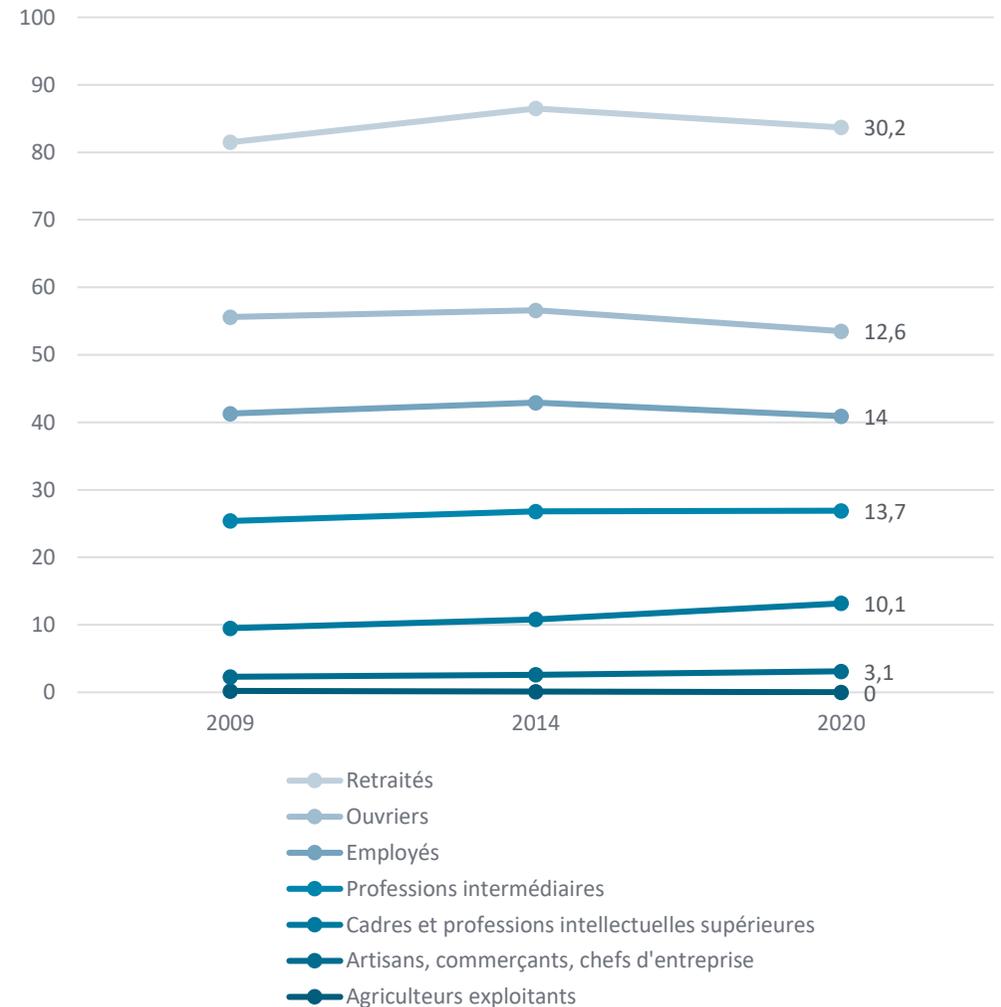
La part des ménages fiscaux imposés est également plus élevée au sein de la commune que sur les autres échelons d'étude : 57% de ménages fiscaux imposés, contre 54,3% pour Seine Normandie Agglomération, 50,4% pour l'Eure et 48% pour la Normandie.

Une majorité de retraités parmi les ménages de la commune

En 2020, 30,2% des ménages ont pour personne de référence un.e retraité.e, soit près d'un tiers des ménages. Les employés représentent quant à eux 14% des ménages, et les ouvriers, 12,6% des ménages.

La population saint-marcelloise présente un profil socio-professionnel globalement équilibré, si ce n'est pour une sur-représentation de ménages ayant pour personne de référence une personne retraitée.

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2020



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020 exploitation complémentaire.

04 Population

Synthèse des enjeux

CONSTATS

Une baisse de la population depuis le début du XXI^e siècle, résultant d'une baisse de la natalité, d'une augmentation de la mortalité et d'un solde migratoire négatif

Une tendance au vieillissement de la population, au même titre qu'à l'échelle intercommunale

Un desserrement des ménages qui se poursuit (vieillissement de la population, phénomènes de décohabitation...), au même titre qu'à l'échelle intercommunale

Un niveau de vie moyen supérieur aux moyennes intercommunales, départementales et régionales

ENJEUX

Inverser la tendance démographique et permettre à la commune d'accueillir de nouveaux habitants

Encadrer l'arrivée de nouvelles populations, tant du point de vue de la programmation du nombre et types de logements, que des capacités d'accueil des équipements

Contrebalancer l'effet de vieillissement de la population en maintenant et attirant de jeunes ménages sur le territoire

Anticiper les besoins des séniors (logements adaptés, services, équipements...) de manière à assurer le parcours résidentiel des saint-marcellois

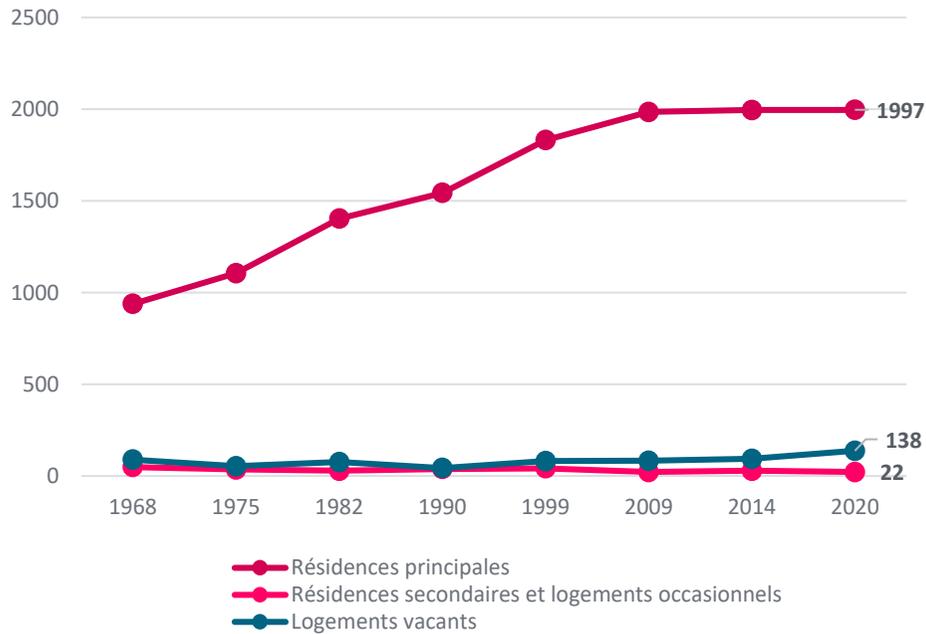
Anticiper l'évolution du profil des ménages, et notamment l'augmentation du nombre des plus petits ménages

05 Habitat

05 Habitat

Statut d'occupation des logements

Évolution du nombre de logements par catégorie depuis 1968



Une majorité de résidences principales dans une commune sujette à une augmentation de la vacance des logements

En 2020, le parc de logements saint-marcellois s'élève à 2 157 logements. Le nombre de résidences principales a fortement augmenté depuis 1968 et ce, jusqu'à 2009, passant de 939 logements en 1968 à 1 985 en 2009. Depuis, le nombre de résidences principales augmente, mais plus légèrement, pour atteindre 1 997 résidences principales en 2020. Elles occupent ainsi une part conséquente des logements sur le territoire : 92,6% en 2020.

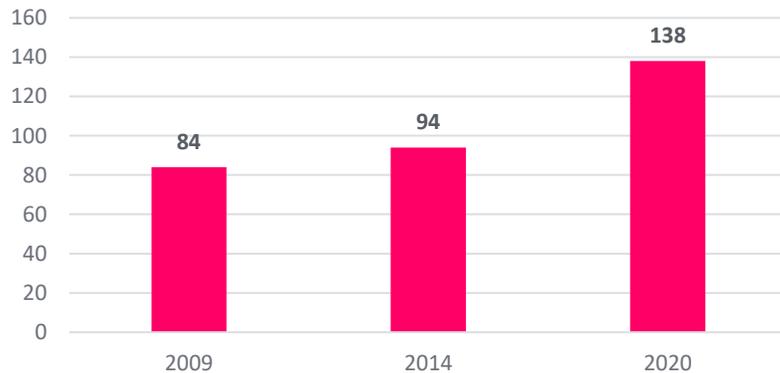
Les résidences secondaires et logements occasionnels représentent 1% des logements. Enfin, les logements vacants représentent 6,4% du parc, ce qui est un pourcentage légèrement supérieur au taux de vacance dit « incompressible » (délais de déménagement, d'amélioration du bien, mise en vente de logements neufs...), qui s'établit autour de 5% de logements vacants. La part des logements vacants a fortement augmenté entre 2009 et 2020 (+54 logements). La vacance des logements peut résulter de règlements de succession qui s'enlisent, de besoins en travaux qui ne peuvent être supportés par les propriétaires, de refus de louer...

Des propriétaires majoritaires et installés de longue date sur le territoire

La part des propriétaires est plus importante que celle des locataires en 2020, avec 64,1% de propriétaires contre 34,6% de locataires, dont 13,1% dans le parc social. En l'espace de 10 ans, la part de propriétaires tend à se renforcer.

Les ménages saint-marcellois ont en moyenne emménagé 18 ans auparavant.

Évolution du nombre de logements vacants entre 2009 et 2020 (en %)



Sources des graphiques : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

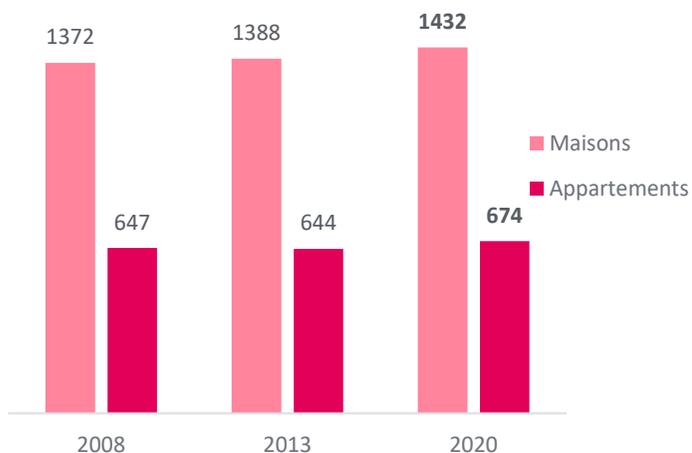
Statut d'occupation des résidences principales depuis 2009

	2009	2014	2020	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Propriétaire	62%	63,3%	64,1%	18,1
Locataire	36%	35,1%	34,6%	22,5
dont d'un logement HLM loué vide	13,7%	14,6%	13,1%	10,1
Logé gratuitement	2,1%	1,6%	1,3%	13,8

05 Habitat

Typologie des logements

Évolution du nombre de logements selon le type de biens



Une part importante de logements individuels de grande taille

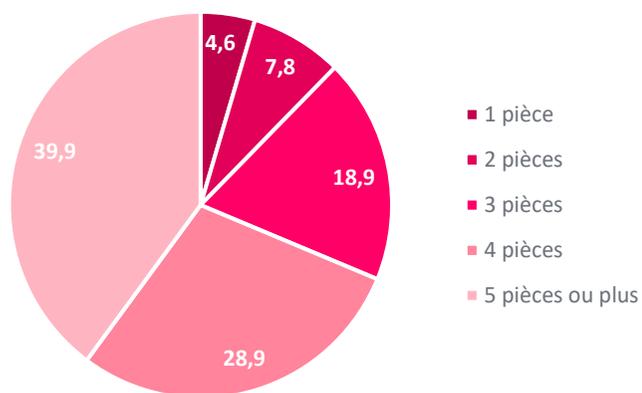
Une part importante du parc de logements est constituée par des maisons : 1 432 logements, soit 66,4% du parc en 2020. Entre 2009 et 2020, le nombre de maisons a augmenté de 60 biens. Depuis 2009, le nombre d'appartements a plus faiblement cru (27 biens).

En 2020, 68,8% du parc de logements saint-marcellois est constitué de grands logements (T4 ou plus). Les logements intermédiaires représentent 28,9% du parc, tandis que les petits logements ne comptent que pour 12,4% du parc. Les petits logements (T1 et T2) sont ainsi sous-représentés à Saint-Marcel, dans un contexte où le desserrement des ménages et le vieillissement de la population peuvent induire une pression sur ce type de bien.

Des résidences principales HLM bien représentées sur le territoire

Saint-Marcel dispose au 1^{er} janvier 2024 d'environ 400 logements locatifs sociaux, ce qui représente environ 18,6% du parc des résidences principales. La commune étant soumise à la loi SRU de 2000, qui demande aux communes d'une certaine taille de prévoir 20% de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales, Saint-Marcel est légèrement déficitaire en matière de logements sociaux.

Résidences principales selon le nombre de pièces en 2020 (en %)



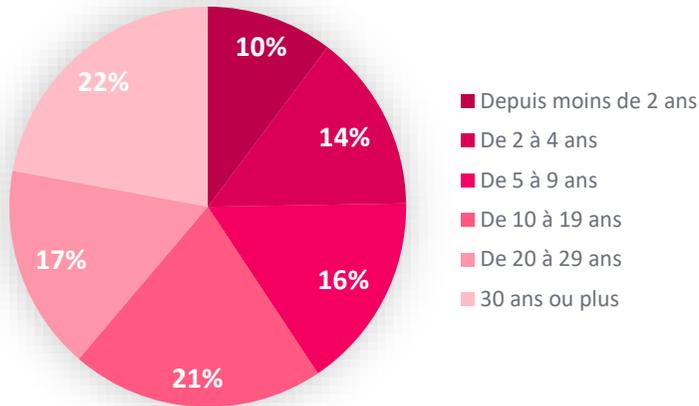
Si le territoire est aujourd'hui considéré comme une commune devant « rattraper » son retard en matière de production de logements sociaux, le bilan des objectifs de production de logements sociaux sur la période 2020-2022 montre que la commune a atteint et dépassé ses objectifs quantitatifs. Il est néanmoins attendu de Saint-Marcel de davantage diversifier ses logements sociaux, de manière à intégrer une part plus importante de logements en Prêt Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI), destiné aux ménages plus précaires.

Sources des graphiques : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales.

05 Habitat

Mobilités résidentielles

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2020



Tous les profils d'ancienneté d'emménagement représentés

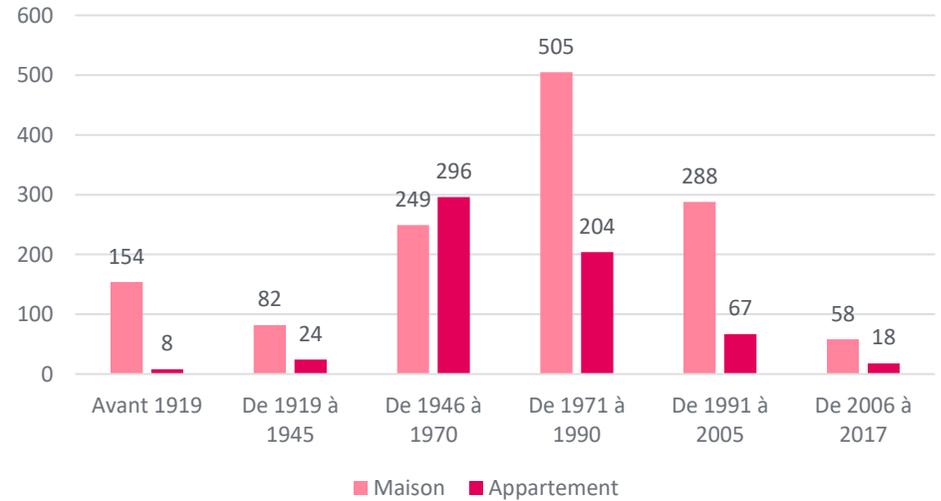
En 2020, l'ancienneté d'emménagement des ménages de la commune est assez uniforme. Notons que seulement 10% des ménages ont une ancienneté de moins de 2 ans et 22% des ménages sont sur la commune depuis 30 ans ou plus.

Un pic de construction enregistré entre 1946 et 1990

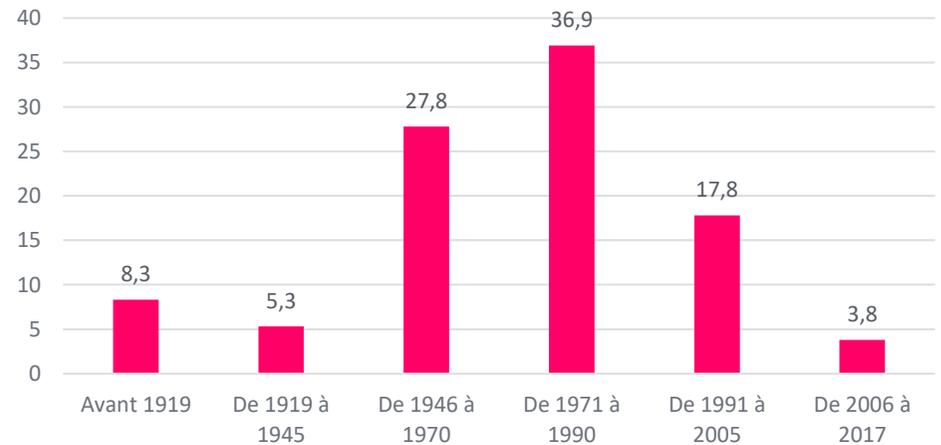
De nouveaux logements ont été construits à chaque période d'analyse. Un pic de construction est enregistré entre 1946 et 1990 ; une première période a principalement permis la réalisation d'appartements (+296 appartements entre 1946 et 1970, pour 544 logements au total), et une seconde, la construction de maisons (+505 maisons entre 1971 et 1990 pour 709 logements au total). À la suite de ce pic, le rythme de construction de logements diminue pour s'établir à 76 logements entre 2006 et 2017.

Notons que 82,5% des résidences principales ont été achevées entre 1946 et 2005, dont 36,9% entre 1971 et 1990.

Résidences principales* en 2019 selon le type de logement et la période d'achèvement



Part des résidences principales* selon la période d'achèvement (%)



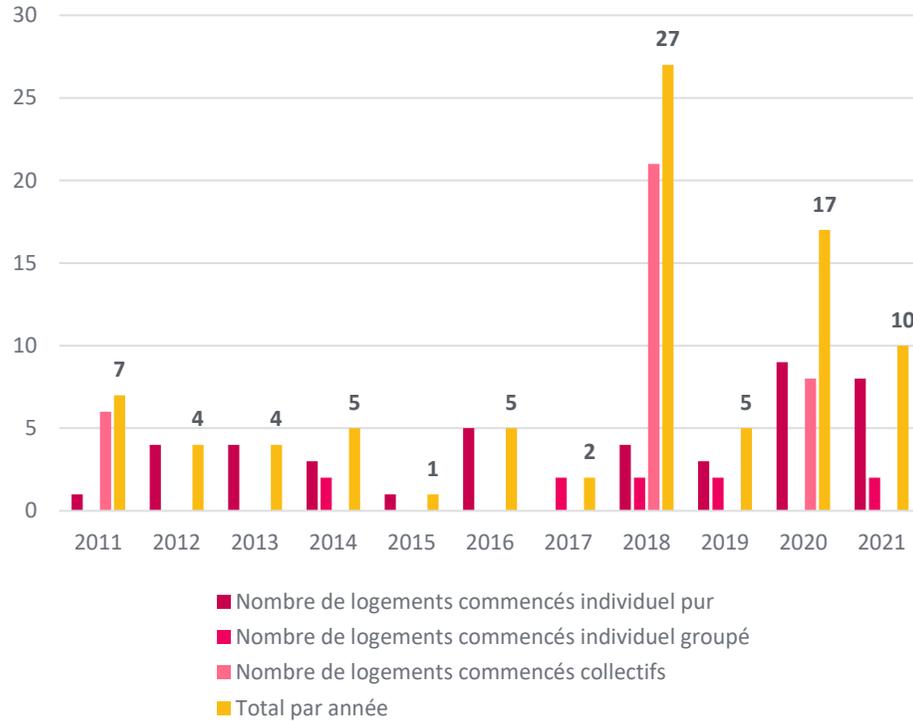
* Résidences principales construites avant 2018.

Source des graphiques : Insee, RP2020 exploitation principale.

05 Habitat

Rythmes de construction depuis 2010

Nombre de logements commencés par type entre 2011 et 2022



Source des graphiques : Données SITADEL 2011-2021.

Période	Nombre de logements commencés individuel pur	Nombre de logements commencés individuel groupé	Nombre de logements commencés collectifs	Total par année
2011	1	0	6	7
2012	4	0	0	4
2013	4	0	0	4
2014	3	2	0	5
2015	1	0	0	1
2016	5	0	0	5
2017	0	2	0	2
2018	4	2	21	27
2019	3	2	0	5
2020	9	0	8	17
2021	8	2	0	10
Total par catégorie	42	10	35	87

Nombre total de constructions réalisées sur la période 2011-2021

Entre 2011 et 2021, la commune de Saint-Marcel a construit :

- 42 logements individuels purs ;
 - 10 logements individuels groupés ;
 - 35 logements collectifs ;
- **Soit un total de 87 logements.**

Après une période de relative stabilité du rythme de la construction entre 2011 et 2017, Saint-Marcel connaît un pic de construction en 2018, avec la réalisation de 21 logements collectifs. Par la suite, le rythme de construction reste globalement supérieur à la période 2011-2017 tout en diminuant. Si les logements collectifs semblent être construits par vagues, le logement individuel pur reste le type de construction le plus communément observé d'année en année. 2020 et 2021 représentent à ce titre des années où la commune a construit davantage de logement individuel pur : 9 en 2020 et 8 en 2021.

05 Habitat

Contexte immobilier

Un prix élevé pour le département

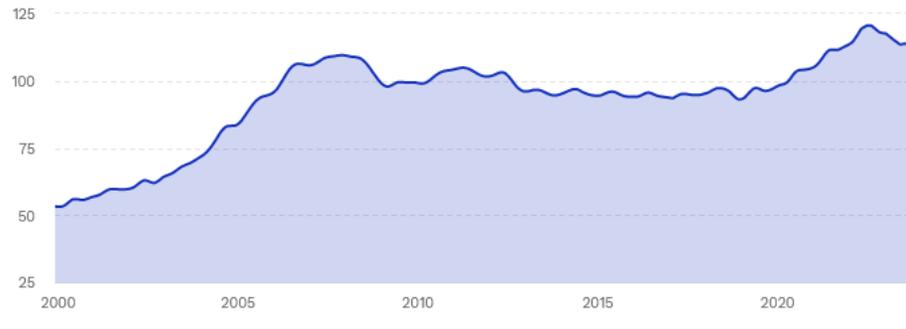
Saint-Marcel se situe aux portes de l'Île-de-France, à proximité de Vernon. Pour ces communes proches de la région francilienne, le prix de l'immobilier se situe parmi les plus élevés par rapport au reste du département de l'Eure.

Ainsi, à l'échelle départementale, le prix moyen au m² est de 1 908€ pour un appartement et 1 825€ pour une maison.

En 10 ans, le marché de l'immobilier de l'Eure a connu de périodes successives de hausse et de stagnation des prix. Depuis 5 ans, le marché connaît une hausse de +18,3% des prix. Sur la période récente, cette tendance s'est renversée ; depuis 1 an, les prix ont par exemple diminué de -6,1%.

Évolution du prix immobilier (maisons) dans l'Eure

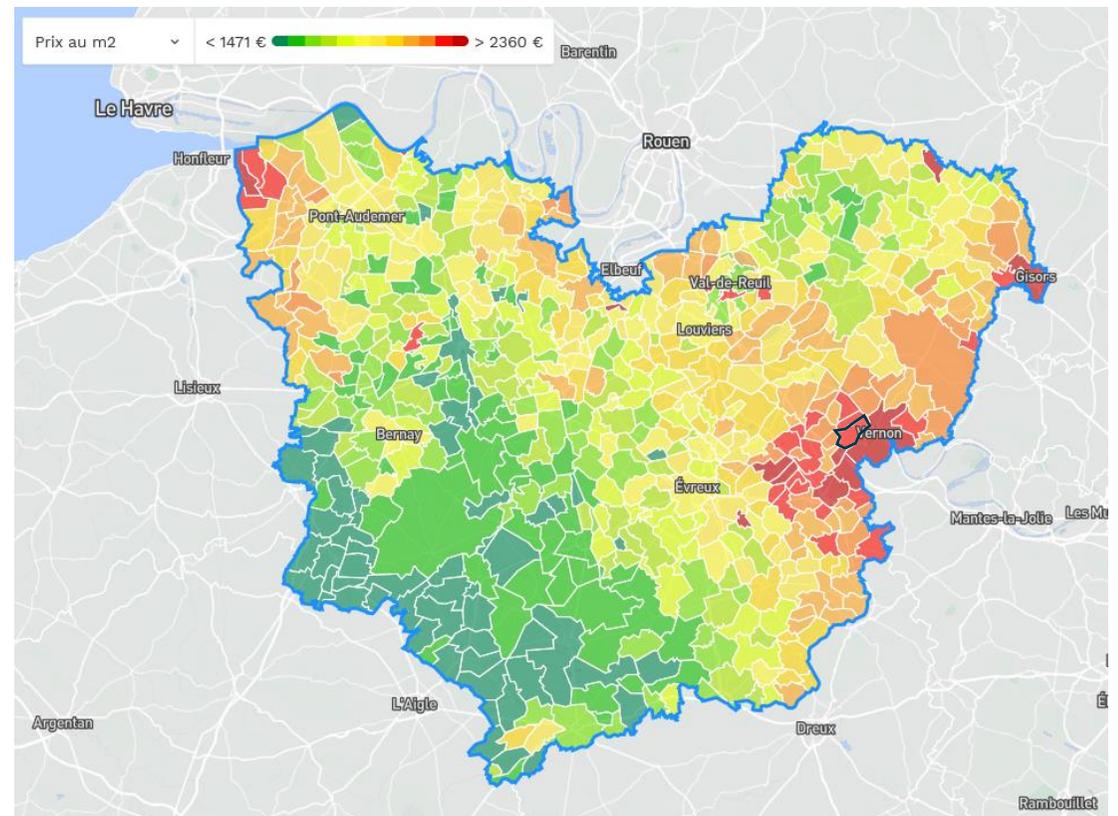
Période	1 mois	3 mois	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
Évolution	- 1.0%	- 2.5%	- 6.1%	- 1.4%	+ 18.3%	+ 17.3%



Source : Données MeilleursAgents et données publiques (Notaires, INSEE)

Prix immobilier dans l'Eure (27)

 APPARTEMENT	Prix m2 moyen 1908 € de 1431 € à 2 863 € Indice de confiance ●●●●●	 MAISON	Prix m2 moyen 1825 € de 1369 € à 2 738 € Indice de confiance ●●●●●
---	--	--	--



Source : Estimations MeilleursAgents au 01/12/2023

05 Habitat

Contexte immobilier

Une offre immobilière peu accessible

Saint-Marcel dispose d'un prix de l'immobilier élevé pour le département.

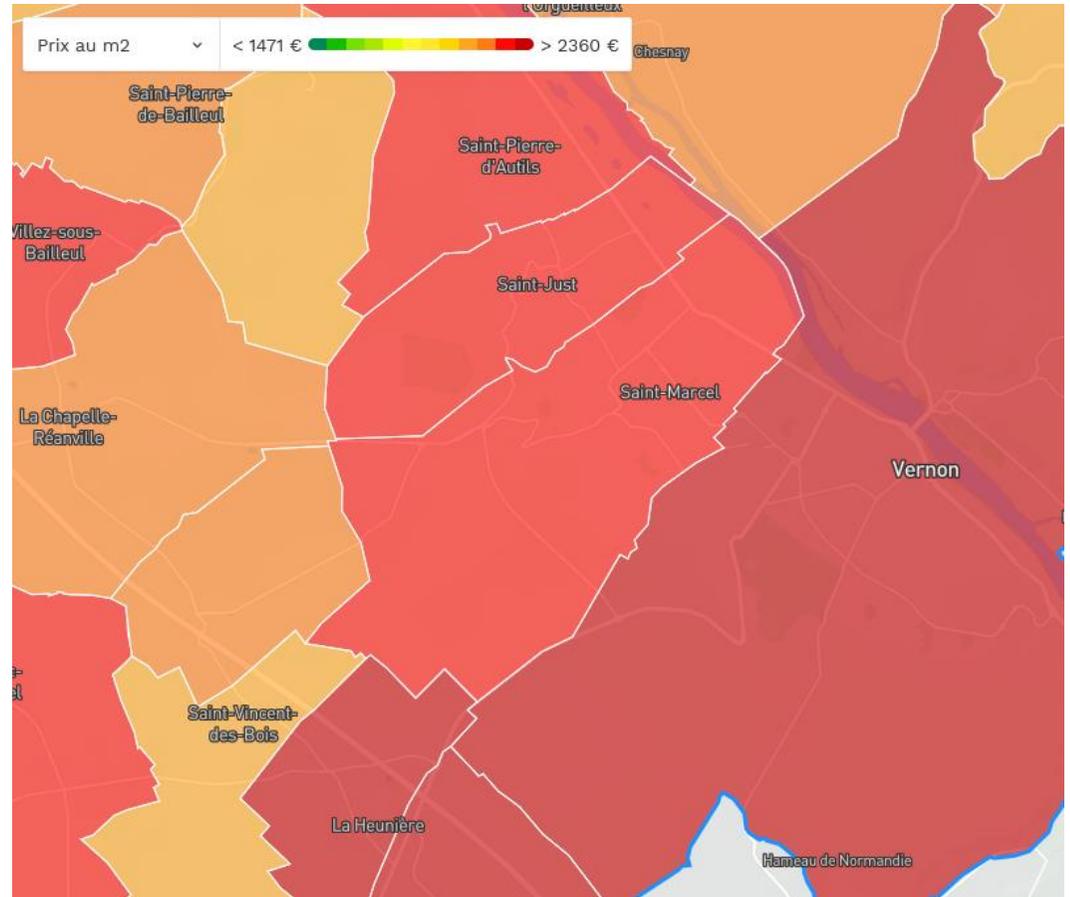
Ainsi, fin 2023, le prix du m² pour un appartement s'élève à 1 955€, et le prix du m² pour une maison, à 2 278€. Si le prix au m² d'un appartement n'est supérieur que de 47€ par rapport à la moyenne départementale, le prix des maisons est nettement plus prononcé : il faut ainsi compter 453€ de plus par m² pour acquérir une maison à Saint-Marcel par rapport à la moyenne de l'Eure.

Ces prix élevés s'expliquent, d'une part, par la proximité de Saint-Marcel à l'Île-de-France, mais également à l'existence de nombreux commerces, services et équipements sur la commune. La présence d'une gare sur la commune voisine de Vernon contribue également à augmenter les prix de l'immobilier.

Prix immobilier à Saint-Marcel (27950)



Prix immobiliers à Saint-Marcel



Source : Estimations MeilleursAgents au 01/12/2023

05 Habitat

Synthèse des enjeux

CONSTATS

Un rythme de construction de logements qui s'est considérablement réduit à partir de 2009

Une augmentation de la vacance des logements

Une population ancrée dans le territoire, installée depuis longtemps et majoritairement propriétaire

Un parc de logements principalement constitué par des grands logements, avec une surreprésentation des petits logements, dans un contexte où le desserrement des ménages et le vieillissement de la population peuvent induire une pression sur ce type de bien

Une commune qui rattrape son retard en matière de production de logements locatifs sociaux, mais un manque relevé en matière de logements très sociaux (PLAI, PLUS)

Un parc de logements qui s'est principalement constitué dans la seconde partie du XXe siècle, dont une majorité avant la première réglementation thermique de 1974

Un rythme de construction qui s'est nettement ralenti depuis le début du XXIe siècle, mais une reprise observée à partir de 2018, principalement sous la forme de nouveaux logements individuels dans le diffus

Des prix immobiliers élevés par rapport au département, notamment pour l'achat de maisons, à mettre en lien avec le contexte intra-communal (présence de nombreux commerces, emplois et services) et extra-communal (proximité de l'Île-de-France, à une gare et aux infrastructures autoroutières)

ENJEUX

Lutter contre le phénomène de vacance des logements

Faciliter le parcours résidentiel sur la commune, à tous les âges de la vie (jeunes, familles, seniors), et à tous les budgets (accession à la propriété, locatif, locatif social...)

Face au vieillissement de la population, maintenir conjointement les capacités des seniors à rester vivre chez eux tout en bénéficiant des services nécessaires, de même que les capacités d'accueil au sein d'établissements spécialisés

Assurer, lors de la programmation des opérations, une diversité de typologie propre à assurer le maintien du profil familial de la commune, tout en accroissant le parc de petits logements

Poursuivre l'augmentation de la part de logements sociaux au sein des résidences principales, de même que la diversification de ces logements vers les PLAI et PLUS

Encourager la rénovation thermique des logements

Poursuivre le rythme de construction de logements, de manière à faciliter l'installation de nouveaux habitants sur la commune, le tout en évitant d'artificialiser les sols agricoles et naturels dans une logique de renouvellement urbain et de comblement de certaines dents creuses

Éviter la concurrence entre le parc neuf et le parc ancien en renforçant les objectifs de mobilisation du parc existant et favoriser la rénovation énergétique des habitations

06 Équipements

06 Équipements

Les services marchands et non marchands

Une commune garante d'aménités de proximité

D'après les données de la Base Permanente des Équipements (BPE) de l'Insee, Saint-Marcel dispose d'un panel de services à la population principalement orienté vers les services marchands.

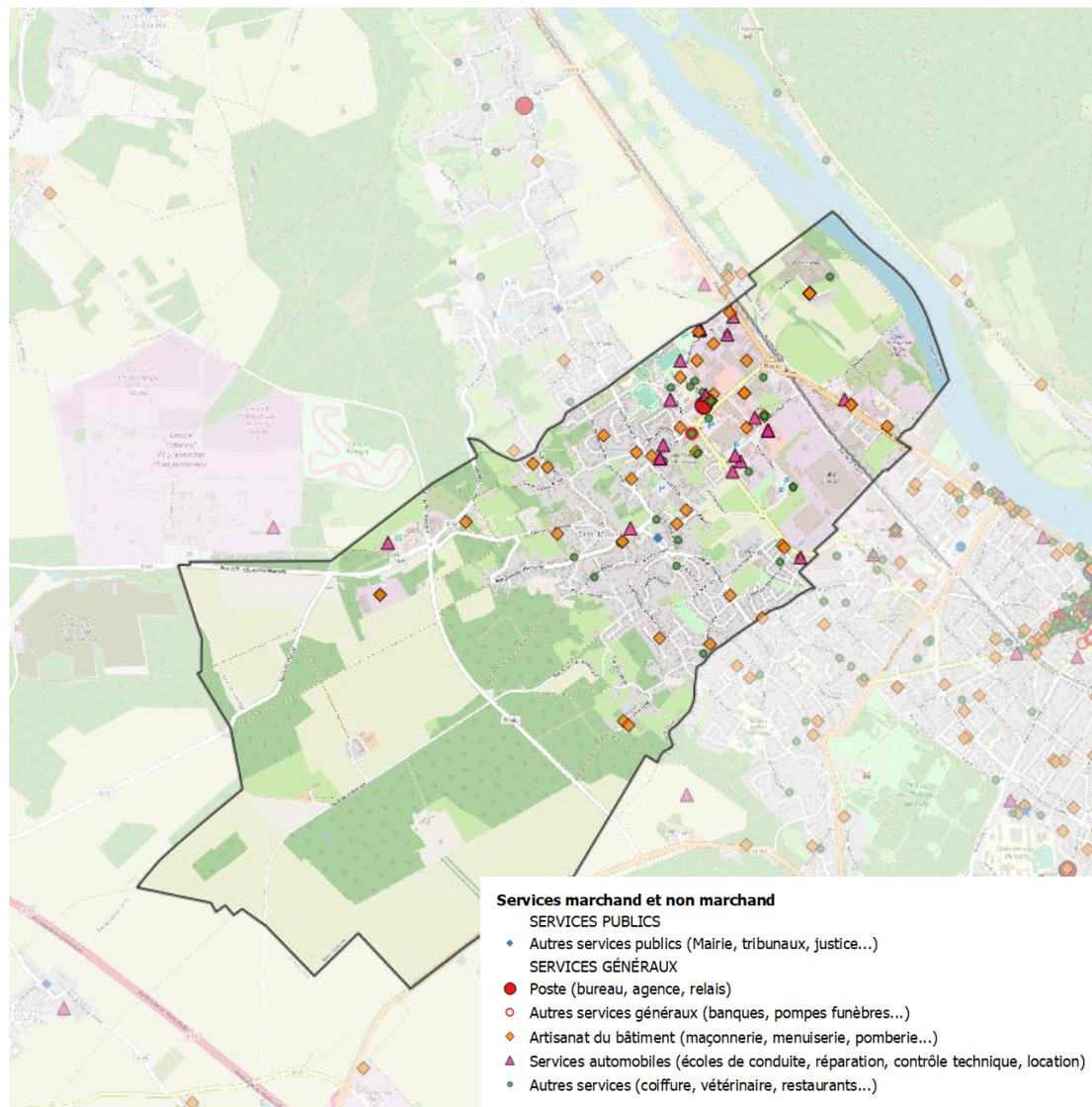
Ainsi, on retrouve à Saint-Marcel :

- 1 Mairie, hébergeant par ailleurs la Police municipale
- 1 bureau de Poste
- 2 banques
- 12 restaurants
- 5 salons de coiffure
- 5 agences immobilières
- 2 instituts de beauté
- 25 services automobile dont 21 services de réparation automobile
- 50 artisans du bâtiment

On note un regroupement de ces services aux abords de la rue des Prés, principal axe de traversée de la zone industrielle du Virolet.

D'après la classification de la BPE, la Mairie et la Police municipale sont les seuls services recensés à Saint-Marcel. En effet, certains autres services publics (France Service...) sont implantés sur la commune de Vernon.

Localisation des services marchands et non marchands



Source : Insee BPE 2021. Réalisation : VE2A 2023

06 Équipements

Les établissements d'enseignement

Un tissu d'équipements d'enseignement de proximité

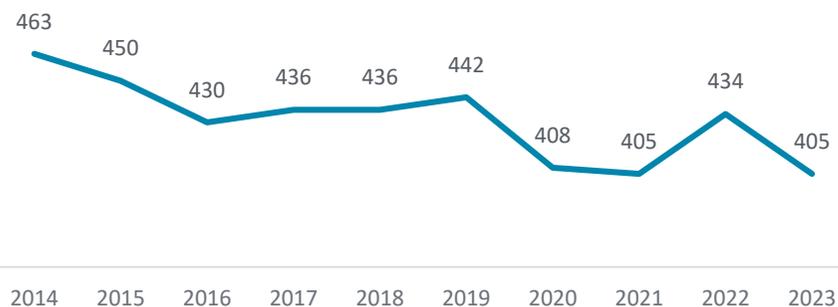
Saint-Marcel dispose d'équipements d'enseignement couvrant la petite enfance jusqu'au collège. Ainsi, on retrouve :

- 1 crèche
- L'école maternelle Maria Montessori
- L'école élémentaire Jules Ferry
- Le collège Léonard de Vinci

Les bâtiments de l'école Jules Ferry 2 ont récemment rencontré des désordres ayant entraîné une fermeture de précaution de ce bâtiment. L'organisation des différentes classes, de même que le fonctionnement de la cantine et du périscolaire en ont été impactés.

Les écoles maternelle et élémentaires enregistrent, depuis 2014, une tendance à la diminution des effectifs des classes. Ainsi, entre 2014 et 2023, ces écoles accueillent 58 élèves en moins.

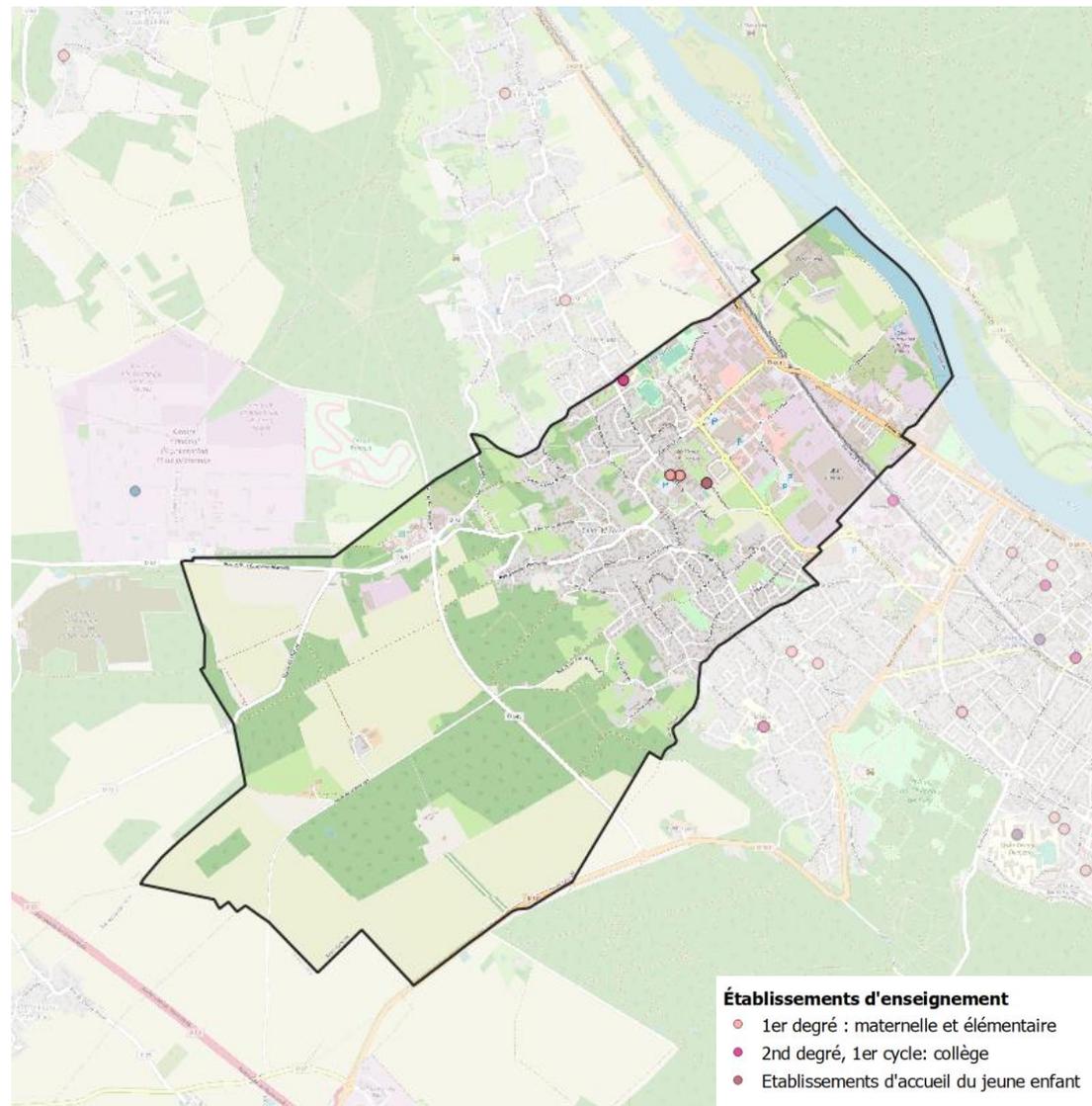
Évolution des effectifs scolaires (maternelle et élémentaire)



Source : données communales.

Pour la suite de leur scolarité, les enfants saint-marcellois peuvent rejoindre les 2 lycées publics situés à Vernon, qui dispose par ailleurs de 5 collèges.

Localisation des établissements d'enseignement



Source : Insee BPE 2021. Réalisation : VE2A 2023

06 Équipements

Les établissements sanitaires et de santé

Des équipements sociaux et de santé existant mais des difficultés pour attirer des praticiens

D'après la BPE, on dénombre sur le territoire :

- 1 cabinet médical, regroupant 4 professionnels de santé
- 1 laboratoire d'analyse médicale
- 2 pharmacies

On dénombre aujourd'hui 4 médecins généralistes, 1 chirurgien-dentiste, 8 infirmiers, 10 masseurs-kinésithérapeutes, 2 orthophonistes, 6 pédicure-podologues, 1 prothésiste auditif, ainsi que 3 psychologues.

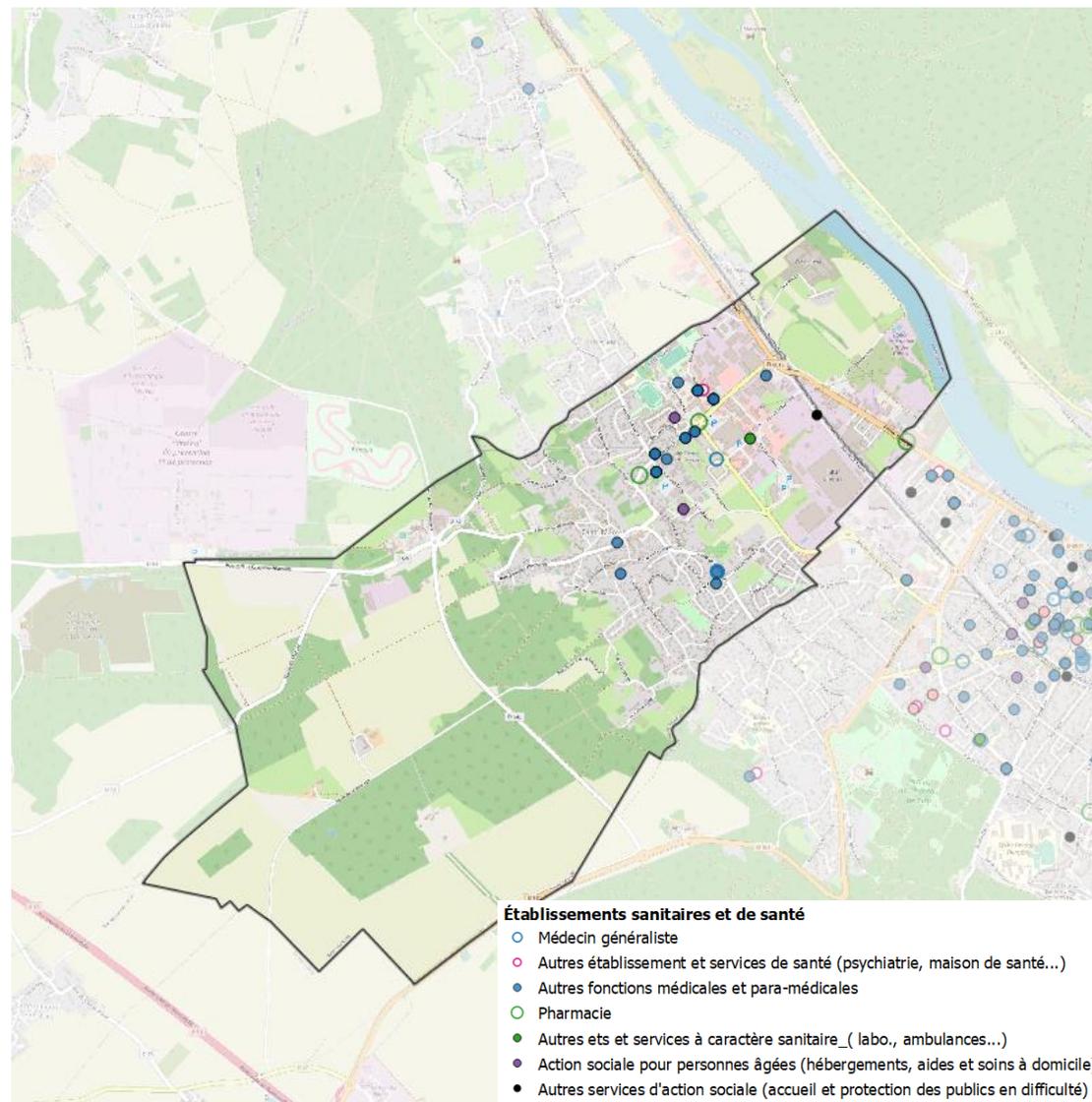
Une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) est en cours de construction. Cette dernière accueillera notamment des infirmières, un.e podologue, un.e orthophoniste, un.e psychologue et une psychomotricienne.

Au-delà de la question des équipements de santé, la commune fait face à des difficultés d'attraction de nouveaux professionnels de la santé, faisant craindre un non-renouvellement des professionnels, et notamment des généralistes, lors du départ des praticiens du territoire.

En matière d'équipements et services aux aînés, il existe 1 établissement d'hébergement pour personnes âgées sur la commune, « La Pommeraie », sous la forme d'une résidence autonomie. Cette dernière propose également un restaurant ouvert à tous et toutes. Son implantation, à proximité des commerces, des services de santé, du centre culturel, de la médiathèque, permet à ses résidents de profiter de toutes les commodités de la ville. Le CCAS de Saint-Marcel propose par ailleurs plusieurs services d'aide aux personnes âgées et handicapées.

Saint-Marcel dispose également d'un foyer ADOMA d'accueil pour personnes en difficulté, de 73 logements meublés. Il s'adresse notamment aux jeunes en insertion, travailleurs précaires, travailleurs migrants, familles monoparentales...

Localisation des établissements sociaux et de santé



Source : Insee BPE 2021. Réalisation : VE2A 2023

06 Équipements

L'offre sportive et culturelle

Une offre sportive et culturelle conséquente

Saint-Marcel compte 14 équipements sportifs sur son territoire. La plupart d'entre eux sont situés au sein des complexes sportifs COSEC et Léo Lagrange. Ces complexes sportifs permettent la pratique d'une diversité de sport, allant du football, à l'athlétisme jusqu'aux sports de combat.

Le complexe sportif Léo Lagrange vient d'être refait à neuf, tandis que le gymnase du COSEC est aujourd'hui vétuste.

La commune dispose également d'une piscine gérée par l'intercommunalité, l'Espace nautique de la Grande Garenne.

Saint-Marcel accueille par ailleurs un centre équestre, les écuries de la Petite Folle, rendant possible la pratique de l'équitation sur la commune.

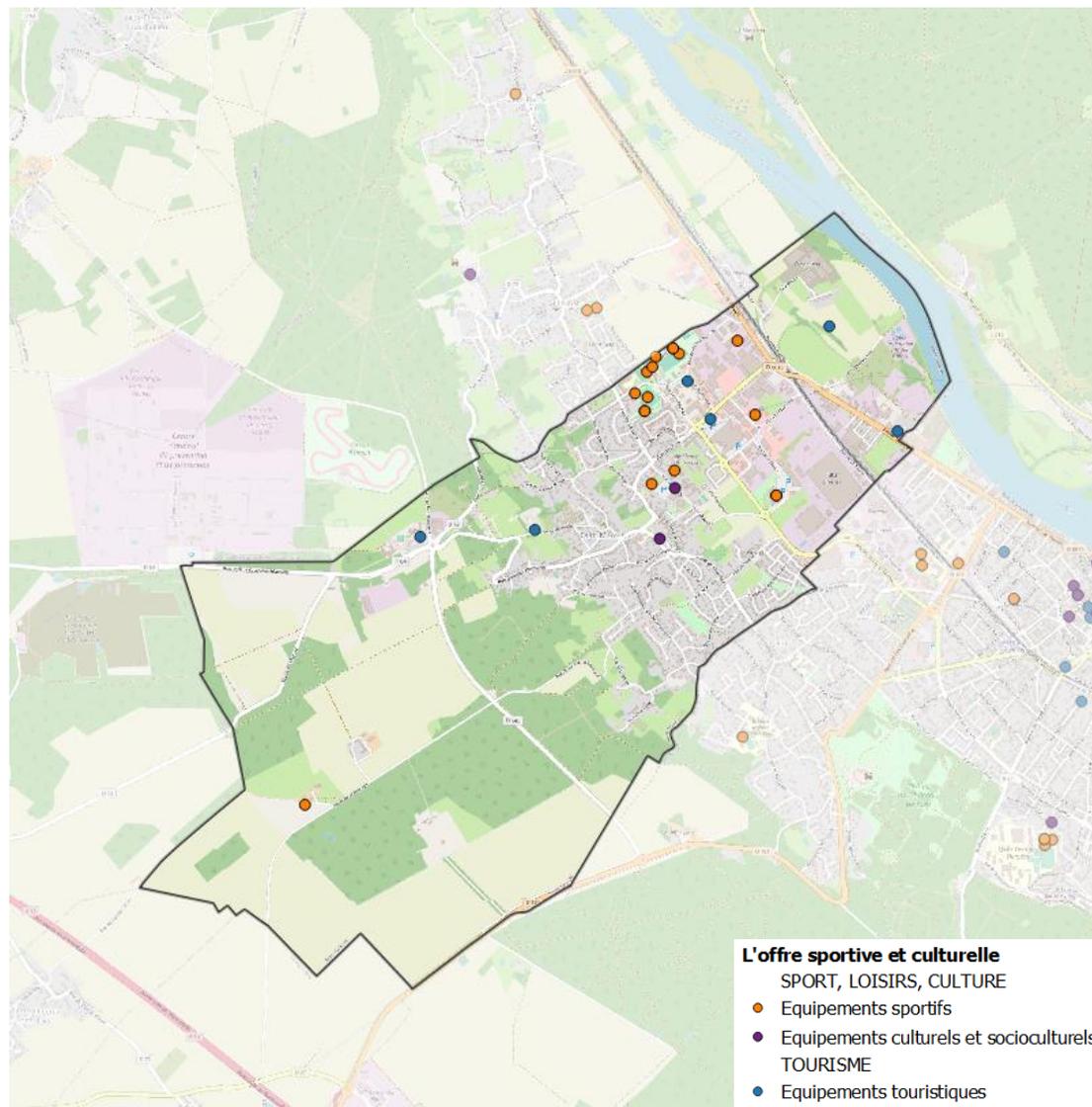
D'autres plus équipements de plus petite taille se retrouvent sur la commune, à l'image d'un boulodrome, de deux terrains de tennis couverts, de deux terrains de tennis extérieurs (rénovés en 2023) et d'un dernier au sein du complexe sportif.

En matière d'équipements culturels et socio-culturels, il existe à Saint-Marcel le centre culturel Guy Gambu proposant une salle de spectacle de 700 places. Il se situe rue Jules Ferry, accolé à la médiathèque de l'Espace Saint-Exupéry. Enfin, il existe une école de musique située à côté de la Mairie. L'ensemble des équipements culturels sont gérés par Seine Normandie Agglomération.

En matière d'équipements sportifs et culturels, Saint-Marcel propose ainsi un tissu d'équipements diversifiés, qui attirent des populations des communes alentours, formant de fait une polarité d'équipement à l'échelle du bassin de vie.

En matière de tourisme, Saint-Marcel compte 5 hôtels d'après la BPE.

Localisation de l'offre sportive et culturelle



Source : Insee BPE 2021. Réalisation : VE2A 2023

06 Équipements

Synthèse des enjeux

CONSTATS

Un important panel de services à la population, principalement implantés autour de la rue des Prés

Des équipements pour la petite enfance et scolaires permettant l'accueil des enfants de la crèche au collège. Des problématiques d'accueil des enfants relevés au sein de l'école Jules Ferry 2 en raison de l'état d'un bâtiment

Des équipements de santé existants mais des difficultés à attirer de nouveaux professionnels de santé, faisant craindre un non-renouvellement des professionnels

Une grande diversité d'équipements sportifs et culturels, permettant de proposer à la population un panel varié d'activités au sein de leur commune. Des équipements qui sont néanmoins dans des états très variables

Un patrimoine immobilier parfois vieillissant, notamment au regard des enjeux énergétiques et environnementaux

ENJEUX

Préserver la diversité et le nombre d'équipements communaux, importants vecteurs de qualité de vie

Valoriser l'offre existante en équipements en en organisant la promotion auprès de la population

Optimiser l'usage des équipements existants au regard des enjeux de diminution des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le cadre du Décret Tertiaire, imposant aux bâtiments tertiaires publics de favoriser les économies d'énergies

Assurer l'accueil des publics dans les meilleures conditions possibles (accessibilité, entretien, rénovation...)

Accompagner la finalisation de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Anticiper le vieillissement de la population en adaptant l'offre en services aux seniors, de même que les équipements leur étant destinés (résidences...)

Mener une réflexion sur l'avenir de certains équipements, notamment sportifs, aujourd'hui vétustes

07 Activités économiques

07 Activités économiques

Structure de l'emploi

Une importante concentration de l'emploi sur la commune

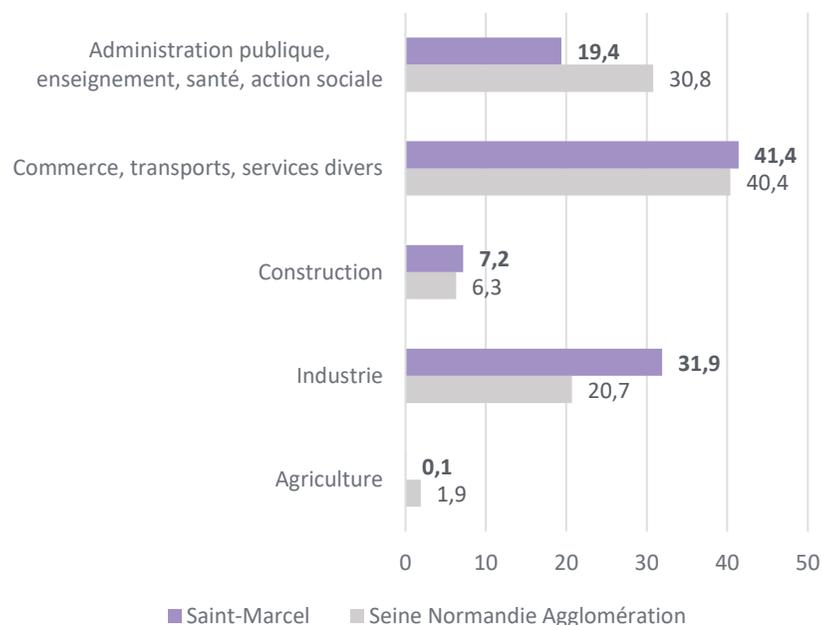
En 2020, Saint-Marcel accueille 3 419 emplois sur son territoire. Depuis 2009, la commune perd en emploi, avec 391 emplois en moins en 10 ans.

1 734 actifs occupés* habitent la commune, un chiffre là aussi en baisse (-384 actifs en 10 ans).

Pour autant, malgré la tendance de ces indicateurs, Saint-Marcel est une commune qui concentre beaucoup d'emplois par rapport au nombre d'actifs habitant le territoire. En 2020, Il existe ainsi 197,2 emplois pour 100 actifs occupés. C'est 17,4 points de plus par rapport à 2009 (179,8 emplois pour 100 actifs occupés).

Le taux d'activité parmi les 15 ans ou plus est également en baisse : il passe de 57,9% en 2009 à 54,2% en 2020.

Emplois selon le secteur d'activité en 2020 (en %)



Sources : Insee, RP2020, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

* Actif occupé : actif disposant d'un emploi

Évolution de l'emploi et de l'activité

	2009	2014	2020
Nombre d'emplois dans la zone	3 810	3 510	3 419
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	2 118	1 896	1 734
Indicateur de concentration d'emploi	179,8	185,2	197,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	57,9	57,2	54,2

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

Le secteur tertiaire et l'industrie bien représentés sur le territoire

L'économie saint-marcelloise est portée par l'activité tertiaire, qui représente 60% de l'emploi. Les emplois sont principalement tournés vers le commerce, les transports et les services divers (41,4%) et vers l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale à (19,4). Ce dernier secteur d'activité est moins présent à Saint-Marcel qu'à l'échelle de Seine Normandie Agglomération.

Le secteur secondaire est également un important pourvoyeur d'emploi, puisque l'industrie concentre 31,9% des emplois communaux en 2020. La construction compte pour 7,2% de l'emploi. Ces proportions se retrouvent également à l'échelle de l'intercommunalité.

L'agriculture est faiblement représentée au sein du tissu d'emploi : seulement 0,1% des emplois appartiennent au secteur primaire. Cette part est beaucoup plus faible qu'à l'échelle de Seine Normandie Agglomération, où l'agriculture compte pour 1,9% de l'emploi. Ce profil reste néanmoins cohérent avec les caractéristiques de Saint-Marcel, qui agit comme un bassin d'emploi du fait de l'existence de sa zone industrielle et commerciale.

07 Activités économiques

Activité de la population de 15 à 64 ans

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2009	2014	2020
Ensemble	3 182	2 918	2 644
Actifs en %	72,4	74,2	74,4
Actifs ayant un emploi en %	66,4	64,2	64,8
Chômeurs en %	5,9	10	9,6
Inactifs en %	27,6	25,8	25,6
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,4	8,5	9,4
Retraités ou préretraités en %	9,2	10,6	7,7
Autres inactifs en %	9	6,7	8,5

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par âge en 2020

	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	74,4	1 712	64,8
15 à 24 ans	39,1	118	27,8
25 à 54 ans	89,8	1 253	79,2
55 à 64 ans	59,8	342	53,8

Chômage (au sens du recensement) de 15-64 ans

	2009	2014	2020
Taux de chômage en %	8,2	13,4	13
Taux de chômage des 15 à 24 ans	20,3	34,5	29
Taux de chômage des 25 à 54 ans	6,7	11,7	11,9
Taux de chômage des 55 à 64 ans	6,4	8,6	10

Sources des tableaux : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

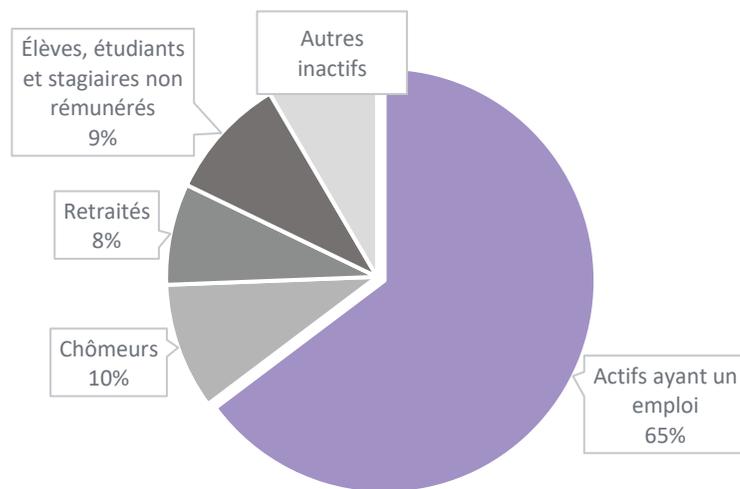
Un territoire marqué par une part élevée d'actifs ayant un emploi mais une progression du chômage

En 2020, parmi les 2 644 personnes âgées de 15 à 64 ans, on dénombre 74,4% d'actifs et 25,6% d'inactifs. Parmi les actifs, 64,8% ont un emploi et 9,6% sont au chômage. Parmi les inactifs, on retrouve 9,4% d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, 7,7% de retraités ou préretraités, et 8,5% d'autres inactifs.

La part d'actifs au sein de la population âgée de 15 à 64 ans augmente sensiblement depuis 2020. Néanmoins, ce chiffre cache une augmentation de la part des chômeurs (9,6% de la population âgée de 15 à 64 ans en 2020, contre 5,9% en 2009) plutôt que de la part des actifs occupés, qui baisse de -1,6 points en 10 ans. Parmi les actifs, les personnes âgées de 25 à 54 ans sont celles bénéficiant du meilleur taux d'emplois (79,2%), tandis que les jeunes actifs de 15 à 24 ans sont ceux qui connaissent le plus faible taux d'emplois, de 27,8% en 2020.

Par ailleurs, en 2020, le taux de chômage de la population saint-marcelloise s'élève à 13%. Le chômage touche particulièrement les jeunes (15-24 ans), qui sont 29% à être au chômage en 2020. Le taux de chômage fluctue ; après avoir connu une augmentation de 5,2 points entre 2009 et 2014, il diminue légèrement entre 2014 et 2020 (-0,4 points).

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019

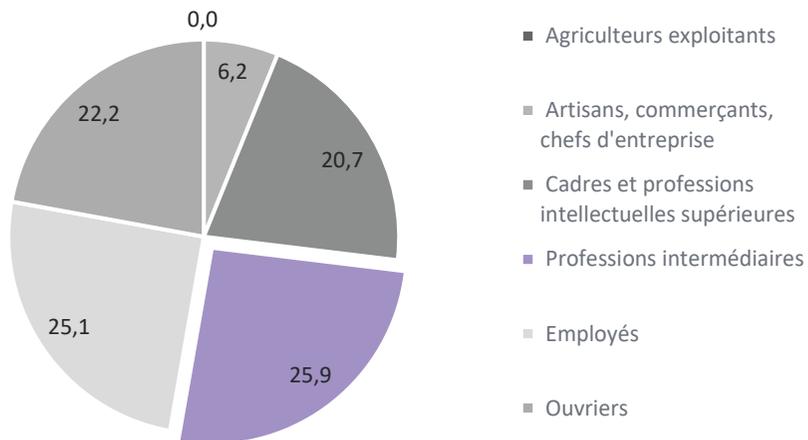


Insee RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

07 Activités économiques

Actifs et catégories socio-professionnelles

Population active ayant un emploi selon la catégorie socio-professionnelle en 2020



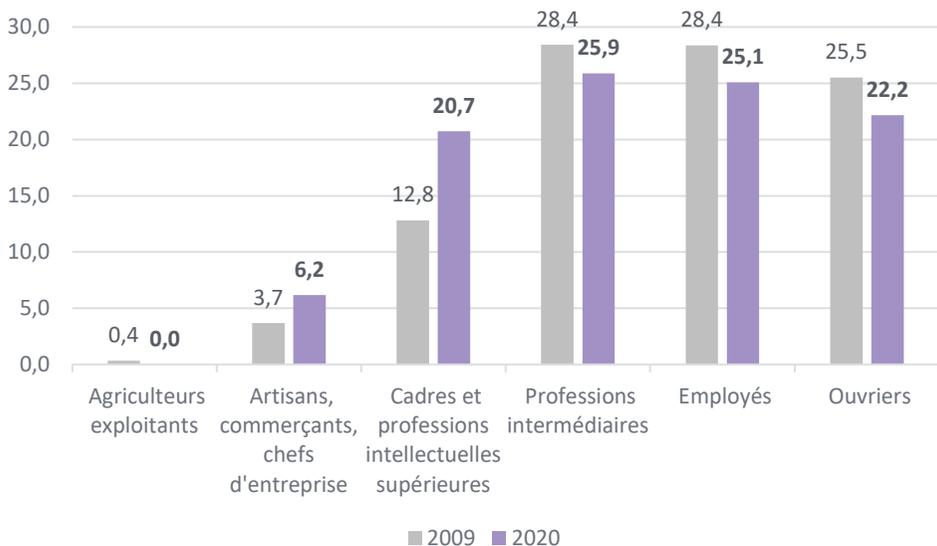
Une majorité de professions intermédiaires sur la commune

Parmi la population active ayant un emploi en 2020, les professions intermédiaires est la catégorie socio-professionnelle la plus représentée, avec 25,9% de la population active. Les employés (25,1% des actifs), les ouvriers (22,2%) sont également bien représentés. De manière générale, la répartition des catégories socio-professionnelle est équilibrée.

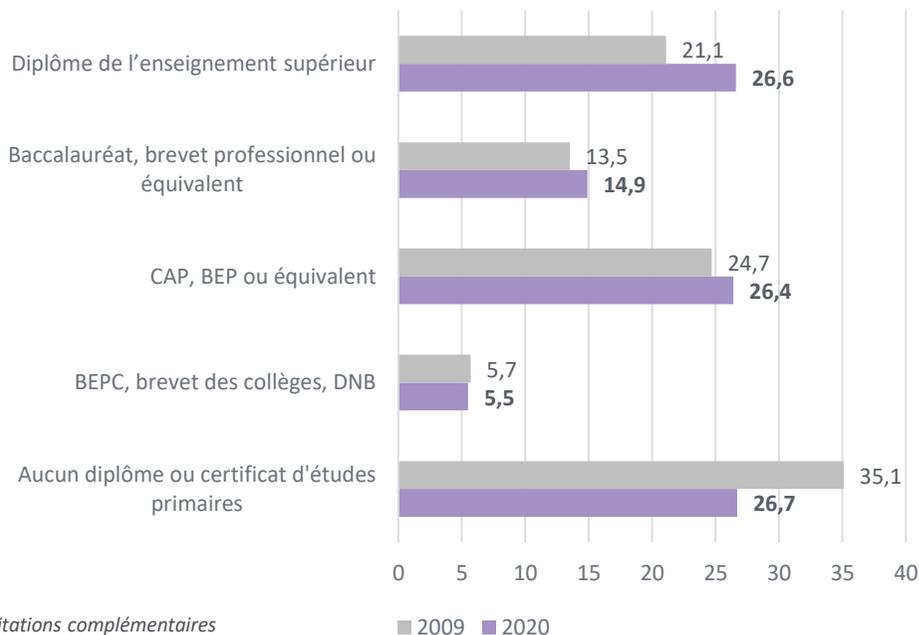
Entre 2009 et 2020, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures a augmenté de 7,9 points, au détriment de la part des professions intermédiaires, des employés et des ouvriers, qui connaissent toutes 3 une baisse d'environ 3 points. Par ailleurs, la part des agriculteurs exploitants diminue jusqu'à atteindre 0 sur la période, ce qui, néanmoins, n'exclut pas la présence d'agriculteurs qui exploitent des terres situées sur la commune sans pour autant y résider (14 exploitations « extérieures » viennent exploiter des terres agricoles à Saint-Marcel d'après le diagnostic agricole).

Ces changements suivent le cours de l'évolution du niveau de diplôme le plus élevé atteint par la population. Ainsi, en 2009, 21,1% des saint-marcellois étaient diplômés de l'enseignement supérieur ; ils sont, en 2020, 26,6%. *A contrario*, 35,1% de la population ne disposait d'aucun diplôme en 2009, contre 26,7% en 2020.

Évolution du profil de la population active occupée entre 2009 et 2020



Évolution du niveau de diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



Source des graphiques : Insee, RP2009, RP2020, exploitations complémentaires

07 Activités économiques

Lieu de travail et déplacements

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	2 118	100	1 896	100	1 734	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	651	30,7	557	29,4	502	29
dans une commune autre que la commune de résidence	1 467	69,3	1 338	70,6	1 232	71

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales

Une majorité d'actifs quitte la commune pour travailler

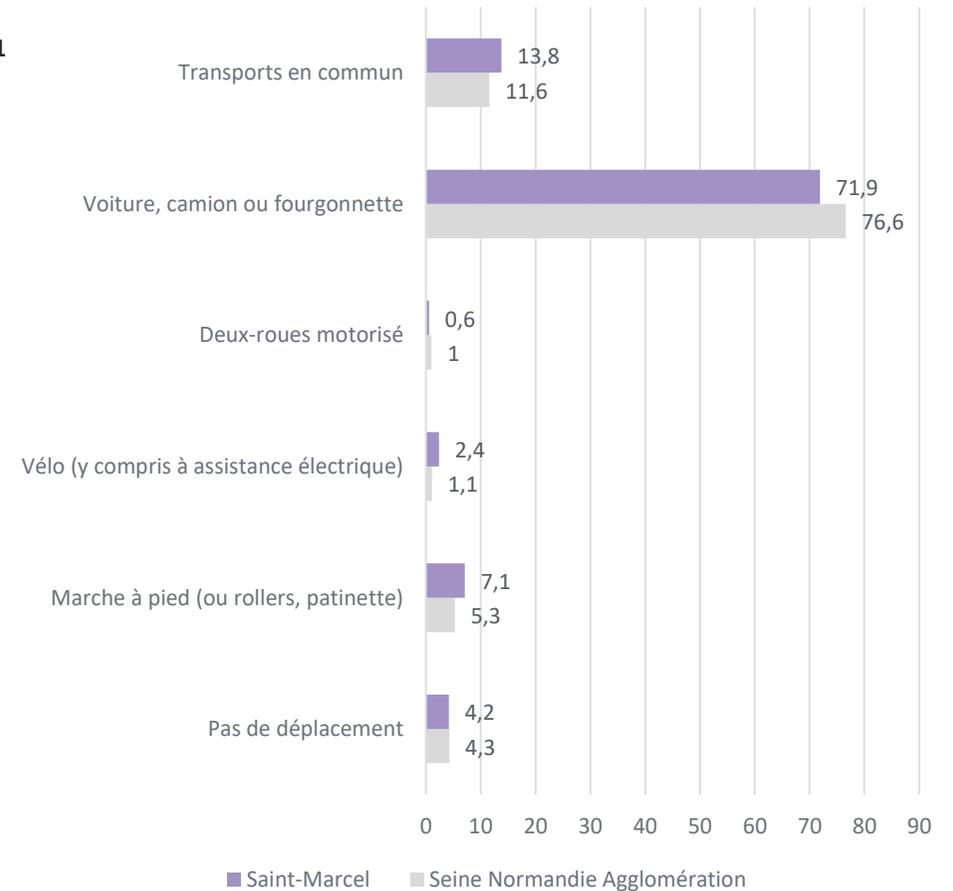
En 2020, 1 734 actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi résident à Saint-Marcel. Parmi ces actifs, 71% travaillent dans une commune autre que celle de résidence, contre 29% qui travaillent et vivent à Saint-Marcel. Depuis 2008, la part des actifs vivant et travaillant dans la commune tend à diminuer (-1,7 points).

L'utilisation de la voiture est majoritaire pour se rendre au travail

Pour se rendre au travail, en 2020, les actifs du territoire utilisent à 71,9% la voiture (ou camion/fourgonnette). À l'échelle de Seine Normandie Agglomération, ils sont 76,6% à utiliser une voiture.

13,8% des actifs utilisent les transports en commun, 7,1% vont au travail à pied, et 2,4% des actifs utilisent un vélo. Par rapport à l'intercommunalité, davantage d'actifs utilisent les transports en commun et les modes doux. Les actifs saint-marcellois bénéficient ainsi de la proximité au bassin d'emplois, et notamment des emplois présents sur la commune.

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2020



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

07 Activités économiques

Zones d'activités économiques

La zone industrielle (ZI) du Virolet

La zone industrielle du Virolet accueille 274 entreprises sur environ 100 hectares. Les sociétés GOODRICH Actuation Systems, SFF Magnetic Mechatronics, Rowenta France, Smurfit Kappa France, sont notamment implantées au sein de cette ZI.

Cette ZI est idéalement située le long de la RD6015, important axe routier permettant de rejoindre Rouen à l'ouest et la région parisienne à l'est. Elle se trouve également à proximité de la RD181 qui relie Vernon à l'A13.

Il s'agit d'une ZI dynamique. Peu de foncier est aujourd'hui disponible, si ce n'est par remplacement d'activités existantes qui partiraient du territoire.

Localisation de la ZI du Virolet



La zone d'activités commerciales (ZAC) de la Grande Garenne

Cette ZAC d'environ 8,3 hectares accueille 68 entreprises, telles que Label Habitat, Vernotel, ou Loisirs Sportifs Portes de l'Eure. Elle se situe à proximité de la rue des Près, dans la continuité de la ZI du Virolet.

À proximité directe de cette ZAC, de l'autre côté de la rue des Près, se situe l'Intermarché de Saint-Marcel ainsi que certaines grandes surfaces comme Decathlon, la FNAC ou Darty.

Localisation de la ZAC de la Grande Garenne



La zone du CNPP et de l'ancien hippodrome

Située sur la commune voisine de La Chapelle-Longueville, la zone du CNPP accueille des activités liées à la défense contre les incendies.

Si le CNPP n'est pas directement situé sur le territoire de Saint-Marcel, sa proximité constitue néanmoins une donnée à prendre en compte dans l'aménagement du territoire saint-marcellois, notamment en matière de risques et nuisances (activités, exercées, trafic...).

Au sud du CNPP, sur le territoire communal, existe un ancien hippodrome, qui a fait l'objet de différents projets qui n'ont à ce jour pas abouti.

Localisation du CNPP et de l'hippodrome



07 Activités économiques

Commerces

Une concentration commerciale autour de la rue des Prés et du boulevard de Gaulle

Les commerces saint-marcellois sont principalement regroupés au bord de la ZI du Violet et de la ZAC de la Grande Garenne, autour de l'Intermarché.

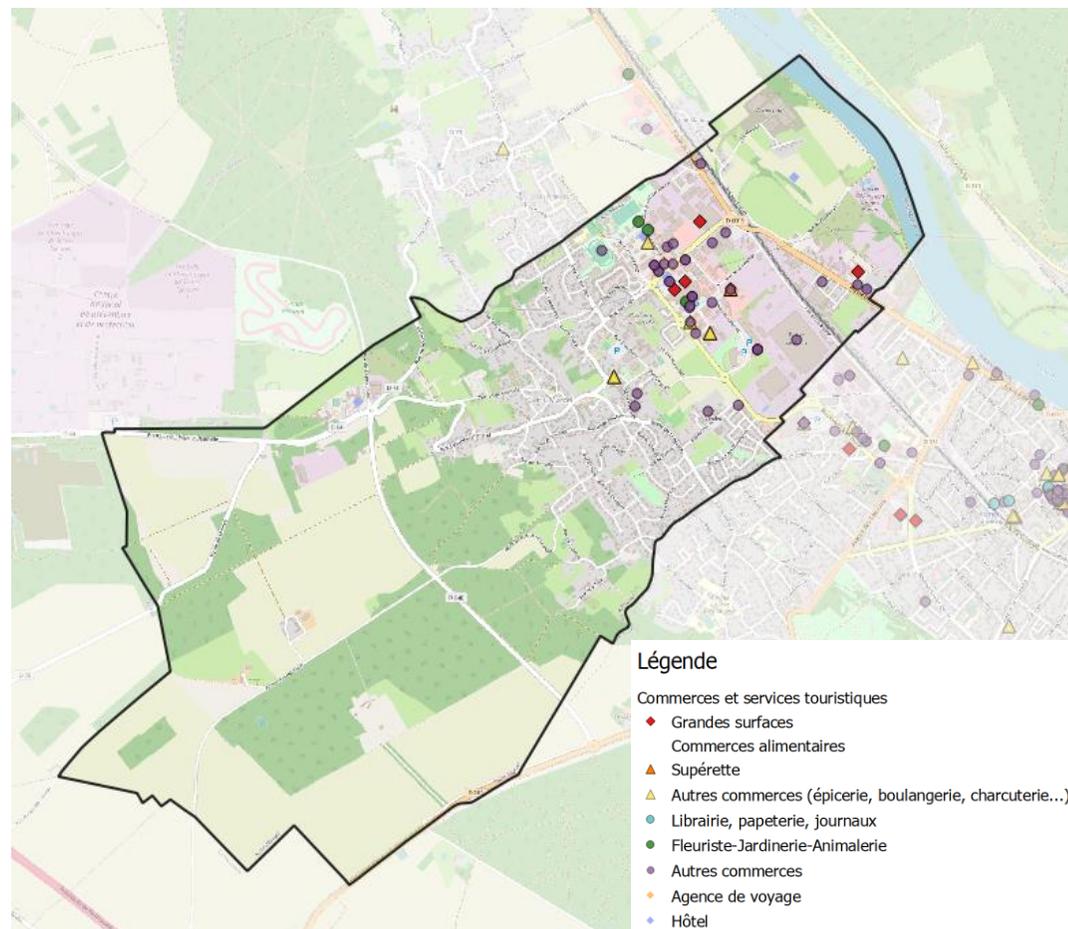
En 2021, on dénombre, d'après la Base Permanente des Équipements de l'Insee :

- 3 grandes surfaces (Intermarché, Action et Lidl)
- 5 commerces alimentaires (boulangerie, supérette, boucher...)
- 39 commerces non alimentaires
- 5 hôtels

Quelques commerces sont localisés au sein du tissu urbain, dans l'ancien centre-bourg. Néanmoins, avec l'installation de grandes surfaces, la centralité commerciale a progressivement migré vers la zone d'activité. Si cette dernière reste facilement accessible pour la population, par la proximité de la zone commerciale avec le tissu urbain, son accessibilité en mode doux pourrait être facilitée, sécurisée et rendue plus agréable.

Saint-Marcel constitue une polarité commerciale importante à l'échelle de l'intercommunalité.

Localisation des commerces



Source : Insee BPE 2021. Réalisation VE2A 2023

07 Activités économiques

Synthèse des enjeux

CONSTATS

Une diminution du nombre d'emplois sur le territoire

Malgré la baisse du nombre d'emploi, un indicateur de concentration de l'emploi fortement élevé, et qui continue à s'accroître, en raison d'une diminution conjointe du nombre d'actifs occupés vivant sur la commune

Une économie au profil diversifié, porté par le tertiaire commercial, mais où l'industrie est également fortement représentée

Une population principalement composée d'actifs occupés, mais où le chômage a progressé de manière importante en 10 ans

Une majorité de professions intermédiaires au sein de la population active, puis d'employés et d'ouvriers, avec une forte percée du nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures depuis 10 ans

Des actifs qui travaillent principalement en-dehors de Saint-Marcel, avec un recours important à la voiture individuelle pour effectuer les trajets domicile-travail. Un constat qui est néanmoins à nuancer par rapport à l'intercommunalité, de par la concentration d'emplois existantes à Saint-Marcel

La présence d'une zone industrielle et d'une zone commerciale, toutes deux dynamiques et attractives

Une concentration de commerces au sein de la zone commerciale, permettant à la population de bénéficier d'une diversité de commerces et de grandes surfaces. Une absence de polarité commerciale de proximité au sein du tissu d'habitat

ENJEUX

Inverser la tendance en matière d'emplois, en maintenant et accroissant le nombre d'emplois sur le territoire

Préserver voire accroître la diversité d'activités économiques du territoire : préserver les emplois industriels et permettre l'implantation de tertiaire

Favoriser l'adéquation entre le profil socio-économique de la population active et le type d'emplois proposés sur la commune

Faciliter les mobilités alternatives à la voiture individuelle au sein de la commune, et en direction du bassin d'emploi local (Vernon et sa gare notamment)

Favoriser le renouvellement des zones d'activités à emprise constante, en favorisant le réemploi des fonciers qui viendraient à se libérer

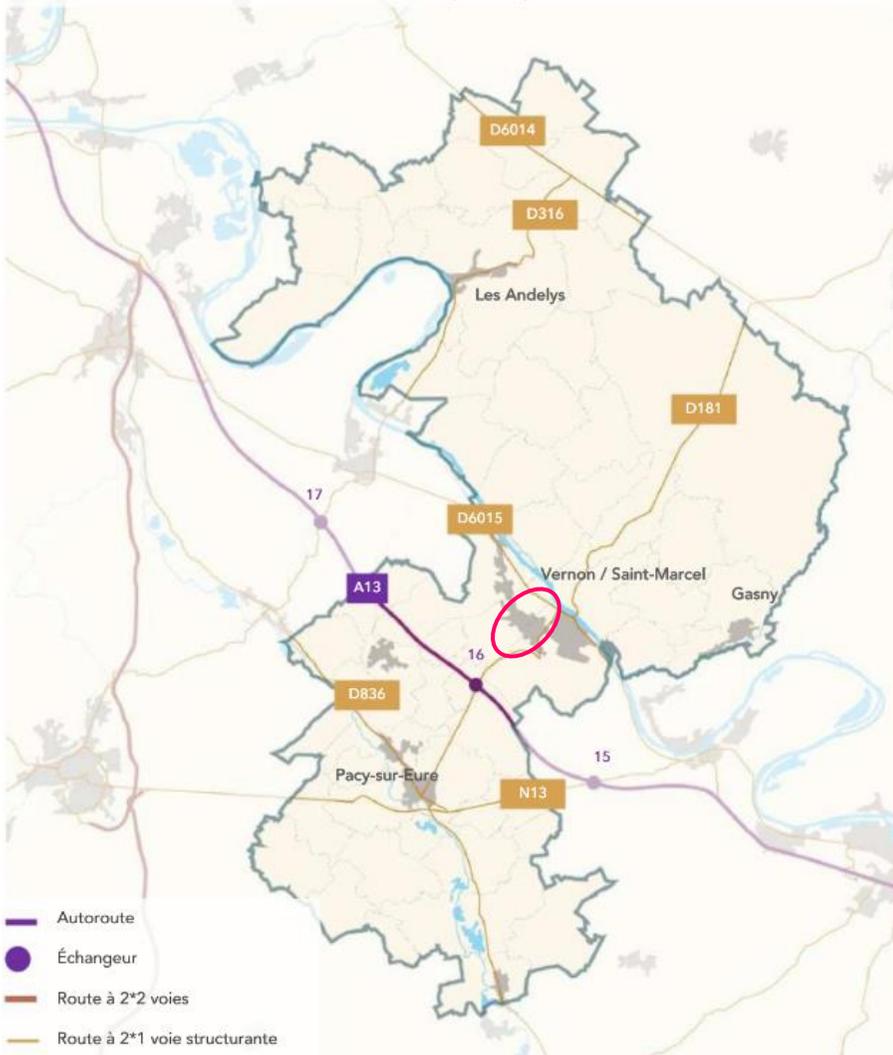
Favoriser le maintien et le développement du commerce au sein de la zone commerciale, mais également dans l'ancien centre-bourg, de manière à favoriser l'essor du petit commerce de proximité

08 Transports et mobilités

08 Transports et mobilités

Le réseau routier régional

Infrastructures routières traversant le territoire de Seine Normandie Agglomération



Source : rapport de présentation du SCOT Seine Normandie Agglomération. Réalisation Atopia

Saint-Marcel, une commune à la jonction entre l'aire d'influence rouennaise et l'Île-de-France

Saint-Marcel se situe en bordure du département de l'Eure, limitrophe avec les communes de Vernon, La Chapelle-Longueville, Mercey, Saint-Vincent-des-Bois et La Heunière.

De par sa localisation à l'extrême Est de la Normandie, Saint-Marcel se situe à proximité de l'Île-de-France, et plus particulièrement des départements des Yvelines et du Val-d'Oise.

La commune est membre de Seine Normandie Agglomération, qui constitue son bassin de vie. Le réseau d'infrastructures routières du territoire est soutenu par quelques grands axes structurants. Ce maillage rencontre en certains points des difficultés liées à la topographie du territoire, traversé par la Seine. À ce titre, Saint-Marcel se situe à proximité directe du principal lieu de franchissement du fleuve, qui se trouve à Vernon. La commune bénéficie également d'un emplacement stratégique à l'échelle du territoire, avec le passage de la RD 6015 et sa proximité avec la jonction s'opérant entre cette route départementale et la RD 181 franchissant la Seine. Les fortes interactions entre Saint-Marcel et les communes environnantes (Vernon), de même que l'attractivité commerciale de Saint-Marcel, contribuent à accroître les mobilités sur le territoire.

Seine Normandie Agglomération est également traversée, sur sa partie Sud, par l'A13, reliant Rouen à la région parisienne. Saint-Marcel bénéficie ici également d'un accès facilité à cette autoroute, dont l'échangeur d'accès le plus proche se situe sur les communes de La Heunière et Douains.

08 Transports et mobilités

Le réseau routier et ferroviaire

Le réseau routier communal

Le territoire est traversé au nord par la RD6015, où une route d'importance régionale se raccroche, traverse puis entoure la zone industrielle du Virolet (rue des Prés, boulevard de Gaulle). Il s'agit d'une route fortement fréquentée pour des circulations de transit, notamment par les poids lourds, induisant des nuisances (pollution, coupure urbaine, bruit...) et un risque accru d'accidents.

Les principaux axes de circulation au sein du Village, permettent d'irriguer les différents quartiers, et sont le support au développement des différentes voies de desserte individuelles. Ces axes supportent un trafic à la fois de transit, et de desserte. On retrouve également un réseau de sentes piétonnes, de même que des chemins au sein des boisements du plateau de la Madrie ou encore le long de la Seine.

Il existe de nombreuses rues en impasse, certaines pouvant être équipées de liaisons piétonnes.

Le maillage routier est principalement composé par des voies traversant la commune du nord-ouest au sud-est, en suivant la Seine et le tissu urbain développé sur sa rive Gauche. A contrario, la commune est moins desservie sur du nord-est au sud-ouest, soit de la Seine au plateau de la Madrie. Il n'existe en effet qu'une seule route principale desservant le Village : la rue Georges Hermand, continuée par la rue des prés jusqu'à la RD6015. Cette situation participe à la congestion des axes routiers aux heures de pointe, où flux de transit et flux internes à la commune se mêlent.

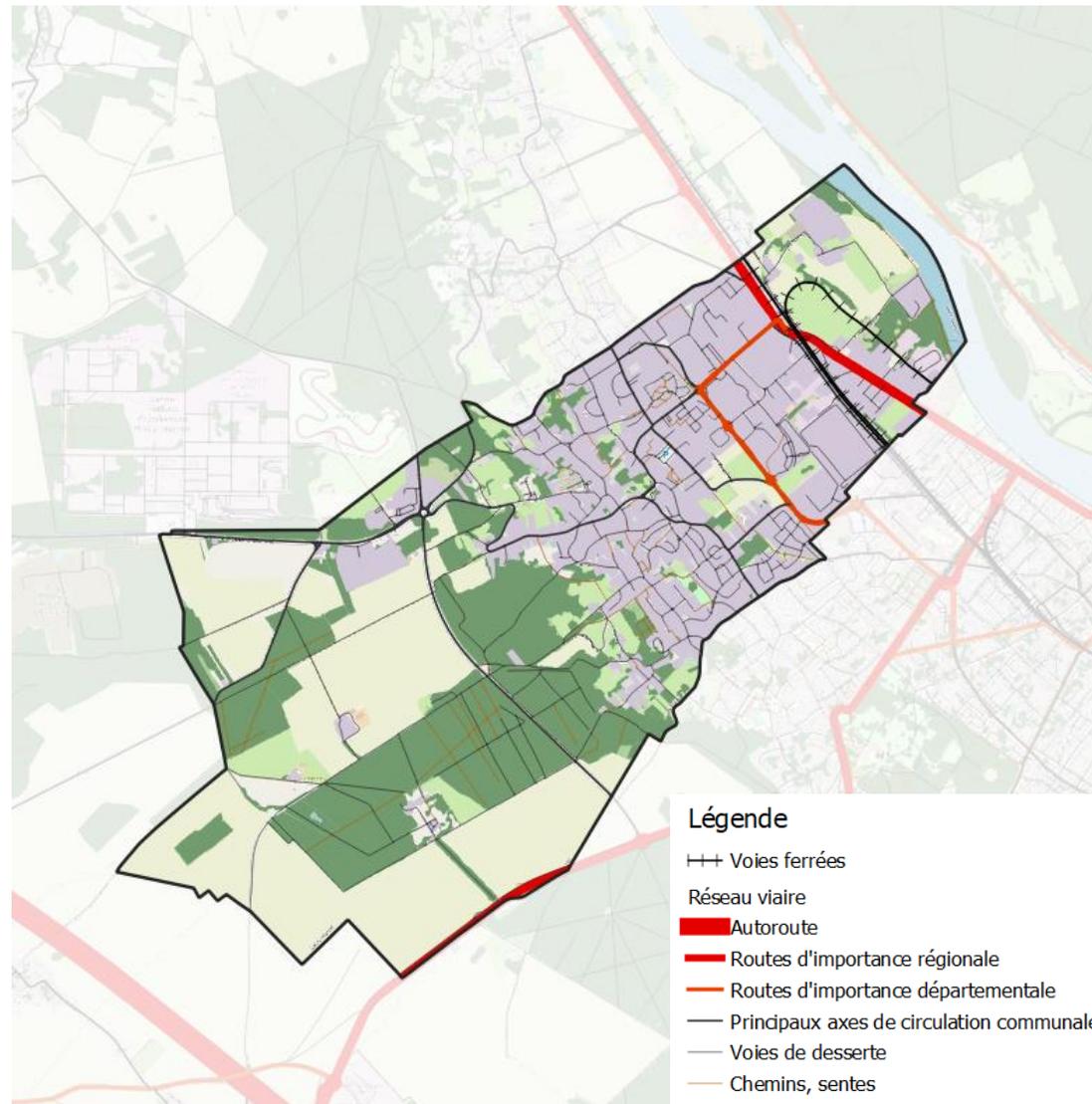
Le réseau ferré

Saint-Marcel est traversée par une voie ferrée. Les trains Nomad, passant sur cette voie, relie l'Île-de-France, de la gare Saint-Lazare à la Normandie (Vernon-Giverny, Rouen, Le Havre, etc). Des TER circulent également sur cette ligne.

La gare la plus proche se situe à Vernon. Elle permet de rejoindre Paris en 1h30 (ligne J ou TER).

La voie ferrée et la départementale D6015 suivent le tracé de la Seine.

Le réseau routier et ferroviaire communal



Source : BD TOPO 2021. Réalisation VE2A 2023

08 Transports et mobilités

Le réseau routier et ferroviaire

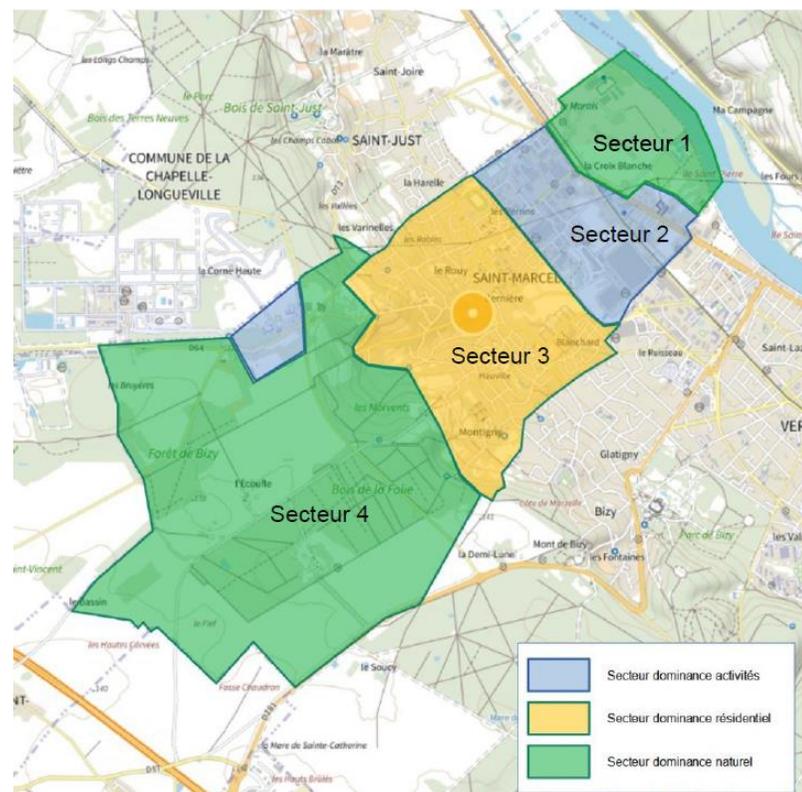
Les flux de déplacement

La structure fonctionnelle du territoire, sectorisée en 4 parties dans le sens nord-sud (bords de Seine; zones d'activités commerciales et industrielles; tissu d'habitat; plateau) a un impact sur les flux de déplacement.

Ainsi, ce flux se concentre au sein du secteur 2, de par la diversité des activités qui y sont implantées et sa concentration de commerces et services. La frange Nord du secteur 3 est également impactée (boulevard Charles de Gaulle). De manière générale, les secteurs 2 et 3 connaissent de nombreuses interactions fonctionnelles générant des flux de déplacement.

Les secteurs 1 et 4 connaissent des flux plus modérés.

Schéma de sectorisation du territoire



Source : diagnostic du schéma local des déplacements

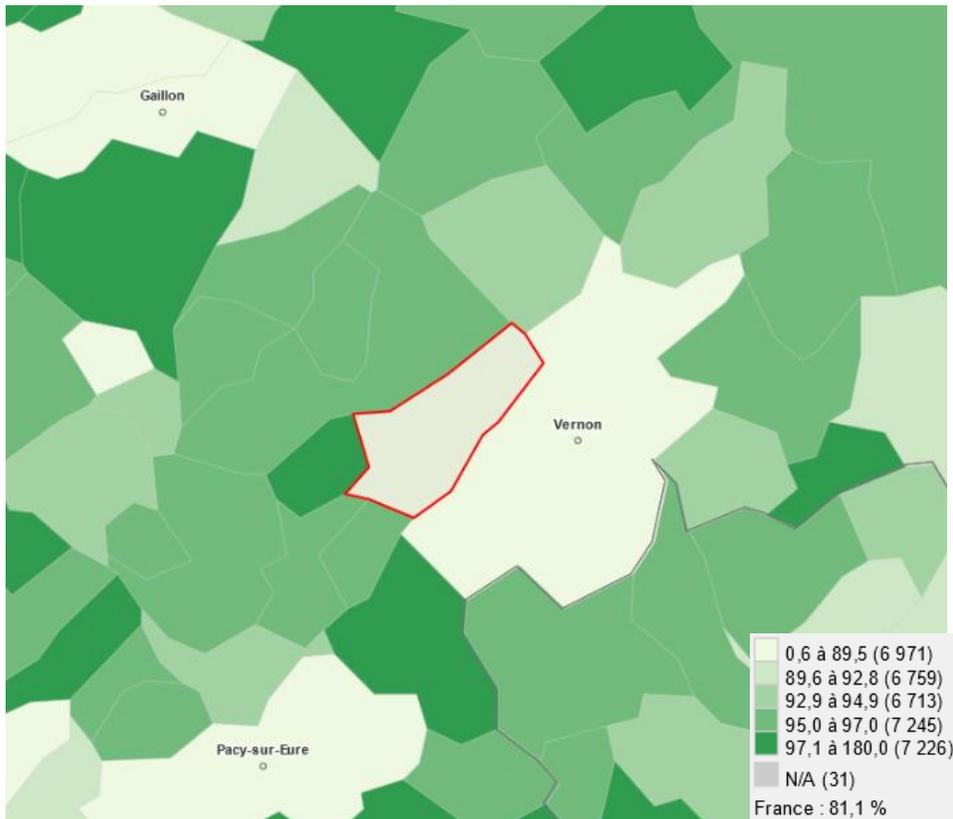
08 Transports et mobilités

L'usage de la voiture

Une utilisation importante de la voiture

Le taux de motorisation saint-marcellois est important : 87,4% des ménages disposent d'au moins une voiture en 2020. Il s'agit néanmoins d'un taux conforme à ce que l'on peut observer au sein des communes les plus urbaines à proximité (87,2% à Pacy-sur-Eure, 83,8% à Gaillon...). La proximité aux emplois et aménités urbaines permet à la population d'être en moyenne moins motorisée qu'à l'échelle du bassin d'emploi (88%). Pour rappel, à Saint-Marcel, 71,9% des actifs utilisent la voiture pour se rendre au travail en 2020.

Part des ménages disposant d'au moins une voiture en % en 2020

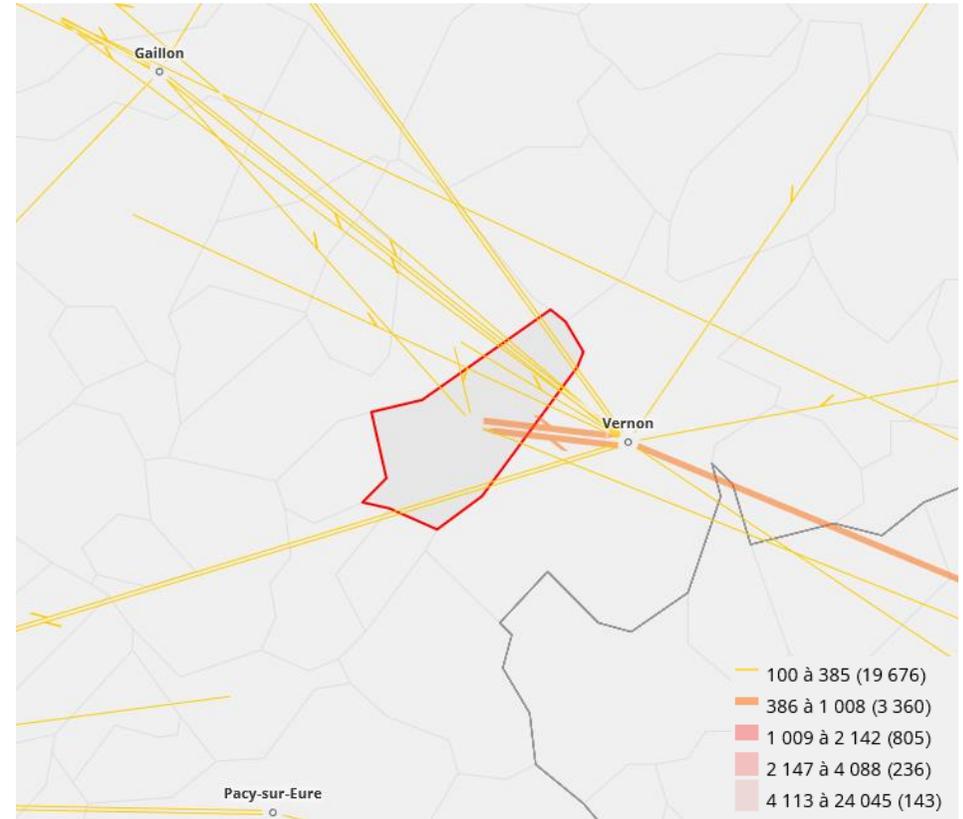


Source : L'Observatoire des territoires

En termes de navettes domicile-travail, le principal flux sortant d'actifs saint-marcellois s'observe en direction de Vernon, avec 458 actifs s'y rendant pour travailler. 148 actifs se rendent par ailleurs à Paris dans le cadre de leur emploi, soit par le biais du train, depuis la gare de Vernon, ou en voiture. Un certain nombre d'entre eux partent en direction de la métropole rouennaise.

De son côté, Saint-Marcel attire des actifs des communes alentours : 583 actifs de Vernon viennent ainsi travailler au sein de la commune, de même que 181 personnes de La Chapelle-Longueville et que 120 actifs de Gaillon.

Nombre de navettes domicile-travail (flux) (navetteurs) en 2020



Source : Insee Statistiques Locales

08 Transports et mobilités

Le stationnement

Plusieurs poches de stationnement liées à la proximité aux équipements

Il existe une dizaine de parkings publics ouverts et gratuits à Saint-Marcel, pour un total d'environ 600 places. Ces derniers sont généralement positionnés à proximité des équipements communaux ; ils sont soit uniquement dédiés à cet équipement (centre aéré, cimetière, Espace Nautique...) soit mutualisés entre plusieurs équipements, comme rue Jules Ferry.

Certains équipements disposent également de parkings, mais qui sont fermés en dehors des plages d'ouverture (collège, centre sportif Léo Lagrange, COSEC...).

Le principal emplacement de stationnement se situe rue Jules Ferry, un secteur concentrant les services à la population. D'une capacité d'environ 200 places, ce parking n'est aujourd'hui utilisé qu'aux trois quarts de sa capacité. Depuis la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de 2023, il est obligatoire d'équiper dans les prochaines années les parkings d'une surface supérieure à 1500m² en ombrières photovoltaïques, sur au moins la moitié de la superficie du parking. Ce parking est ainsi concerné.

À proximité de la Mairie, 3 poches de stationnement d'environ 25, 25 et 10 places et ont été prévues, soit 60 places au total.

Le cimetière dispose de 2 vastes parkings, proposant 85 places.

Les principaux commerces du territoire étant situés au sein de la zone commerciale, des emplacements de stationnement ont été prévus pour assurer l'accès des clients.

Ainsi, Saint-Marcel dispose d'un maillage en espaces de stationnement suffisant et satisfaisant, tant en termes de place et de localisation. S'observent néanmoins certaines pratiques de stationnement sauvage le long des trottoirs, au sein du tissu d'habitat notamment.

D'autres emplacements plus ponctuels sont présents en linéaire de voirie.

Secteur Jules Ferry



Secteur Mairie



Secteur Cimetière



Autres parkings ouverts dédiés à un ou plusieurs équipements



08 Transports et mobilités

Les transports en commun

Les transports en commun à Saint-Marcel

Saint-Marcel est desservie par le réseau Sngol, le réseau de transports en commun de Seine Normandie Agglomération, de même que par certaines lignes régulières du Département de l'Eure.

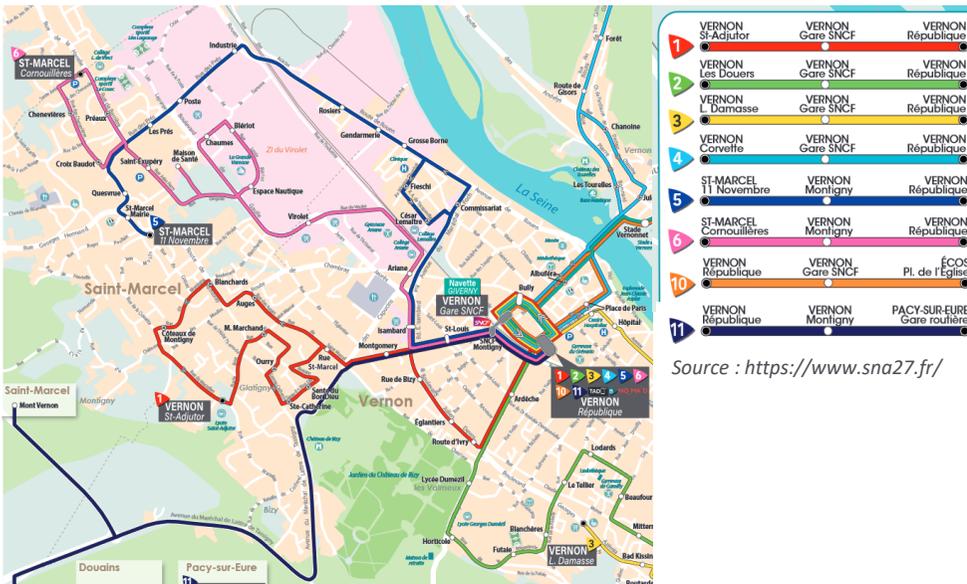
Lignes Sngol :

- Ligne 1 Vernon-St-Adjutor – Vernon République (2 arrêts)
- Ligne 5 Saint-Marcel 11 novembre – Vernon République (8 arrêts)
- Ligne 6 Saint-Marcel Cornouillères – Vernon République (8 arrêts)

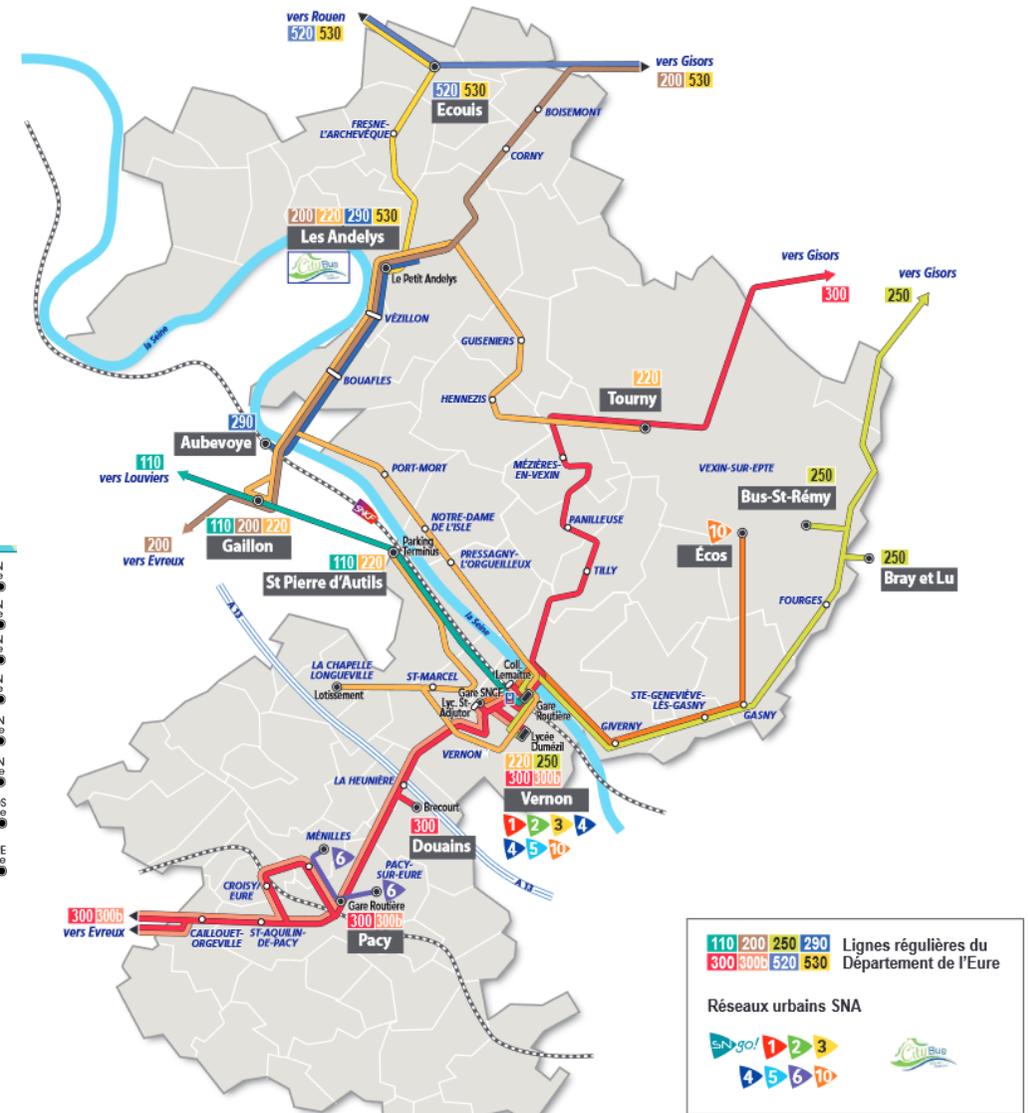
Lignes départementales :

- Ligne 207 (anciennement 220) Tourny – Saint-Pierre-d'Autels (1 arrêt). Les cars ne passent que deux fois dans la journée en direction de Vernon (13h20 et 18h50) et une fois en direction de Tourny (6h53).

Zoom sur le secteur Saint-Marcel / Vernon



Plan du réseau à l'échelle intercommunale



08 Transports et mobilités

Les transports en commun

Horaires et fréquence de la ligne 1 du réseau Sngo!

1 Direction >>> **VERNON RÉPUBLIQUE**

Horaires valables du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Vernon Auges	05:55	06:49	07:35	08:21	09:15	10:12	11:26	12:40	13:27	14:43	15:45	16:36	17:39	18:23	19:04
Blanchards	05:56	06:50	07:36	08:22	09:16	10:13	11:27	12:41	13:28	14:44	15:46	16:37	17:40	18:24	19:05
Côteaux de Montigny	05:57	06:51	07:40	08:23	09:17	10:14	11:28	12:42	13:29	14:45	15:47	16:38	17:41	18:25	19:06
St Adjutor	06:00	06:54	07:43	08:27	09:20	10:17	11:31	12:45	13:32	14:48	15:50	16:45	17:44	18:28	19:09
Maxime Marchand	06:02	06:56	07:45	08:29	09:29	10:19	11:33	12:47	13:34	14:50	15:52	16:47	17:46	18:30	19:11
Vernon Ourry	06:03	06:57	07:46	08:30	09:30	10:20	11:34	12:48	13:35	14:51	15:53	16:48	17:47	18:31	19:12
Sainte Catherine	06:04	06:58	07:47	08:31	09:31	10:21	11:35	12:49	13:36	14:52	15:54	16:49	17:48	18:32	19:13
Sente du Bon Dieu	06:05	06:59	07:48	08:32	09:32	10:22	11:36	12:50	13:37	14:53	15:55	16:50	17:49	18:33	19:14
Rue de St Marcel	06:06	07:00	07:49	08:33	09:33	10:23	11:37	12:51	13:38	14:54	15:56	16:51	17:50	18:34	19:15
Montgomery	06:08	07:02	07:51	08:36	09:35	10:26	11:40	12:54	13:41	14:57	15:59	16:54	17:53	18:36	19:18
Bizy	06:10	07:04	07:53	08:38	09:37	10:28	11:42	12:56	13:43	14:59	16:01	16:56	17:55	18:38	19:20
Eglantiers	06:11	07:05	07:54	08:39	09:38	10:29	11:43	12:57	13:44	15:00	16:02	16:57	17:56	18:39	19:21
Route d'Ivry (Dumézil)	06:12	07:06	07:55	08:40	09:39	10:30	11:44	12:58	13:45	15:01	16:03	16:58	17:57	18:40	19:22
Bully	06:16	07:10	07:59	08:45	09:43	10:35	11:49	13:03	13:50	15:06	16:08	17:03	18:02	-	-
Gare SNCF	06:17	07:11	08:00	08:46	09:44	10:36	11:50	13:04	13:51	15:07	16:09	17:04	18:03	-	-
Corresp. Train vers Rouen	06:40	-	08:07	09:06	-	11:04	-	13:09	-	-	-	17:10	18:13	-	-
Corresp. Train vers Paris	08:22	07:22	08:16	08:52	09:51	10:50	-	-	-	-	-	-	-	18:56	-
Vernon République	06:20	07:14	08:03	08:49	09:47	10:39	11:53	13:07	13:54	15:10	16:12	17:07	18:06	18:44	19:26

Carte scolaire SNA acceptée en période scolaire

Horaires valables le samedi (sauf jours fériés)

VERNON Auges	08:26	09:28	10:32	11:26	12:24	13:44	14:44	15:44	16:44	17:44	18:44	-	-	-	-
Blanchards	08:27	09:29	10:33	11:27	12:25	13:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	-	-	-	-
Côteaux de Montigny	08:28	09:30	10:34	11:28	12:26	13:46	14:46	15:46	16:46	17:46	18:46	-	-	-	-
St-Adjutor	08:29	09:31	10:35	11:29	12:27	13:47	14:47	15:47	16:47	17:47	18:47	-	-	-	-
Maxime Marchand	08:31	09:33	10:37	11:31	12:29	13:49	14:49	15:49	16:49	17:49	18:49	-	-	-	-
Vernon Ourry	08:32	09:34	10:38	11:32	12:30	13:50	14:50	15:50	16:50	17:50	18:50	-	-	-	-
St-Catherine	08:33	09:35	10:39	11:33	12:31	13:51	14:51	15:51	16:51	17:51	18:51	-	-	-	-
Sente du Bon Dieu	08:34	09:36	10:40	11:34	12:32	13:52	14:52	15:52	16:52	17:52	18:52	-	-	-	-
Rue de St-Marcel	08:35	09:37	10:41	11:35	12:33	13:53	14:53	15:53	16:53	17:53	18:53	-	-	-	-
Montgomery	08:36	09:38	10:42	11:36	12:34	13:54	14:54	15:54	16:54	17:54	18:54	-	-	-	-
Bizy	08:37	09:39	10:43	11:37	12:35	13:55	14:55	15:55	16:55	17:55	18:55	-	-	-	-
Eglantiers	08:38	09:40	10:44	11:38	12:36	13:56	14:56	15:56	16:56	17:56	18:56	-	-	-	-
Route d'Ivry (Lycée Dumézil)	08:39	09:41	10:45	11:39	12:37	13:57	14:57	15:57	16:57	17:57	18:57	-	-	-	-
Bully	08:43	09:45	10:49	11:43	12:41	14:01	15:01	16:01	17:01	18:01	19:01	-	-	-	-
Gare SNCF	08:44	09:46	10:50	11:44	12:42	14:02	15:02	16:02	17:02	18:02	19:02	-	-	-	-
Corresp. Train vers Rouen	09:16	-	11:16	12:06	13:16	-	15:17	-	17:16	18:06	19:16	-	-	-	-
Corresp. Train vers Paris	08:49	09:52	-	11:50	12:48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VERNON République	08:47	09:49	10:53	11:47	12:45	14:05	15:05	16:05	17:05	18:05	19:05	-	-	-	-



Retrouvez vos horaires de passage en temps réel sur l'appli SNGO

1 Direction >>> **VERNON ST-ADJUSTOR**

Horaires valables du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Vernon République	06:34	07:20	08:05	08:10	09:00	09:57	10:57	11:57	13:12	13:58	15:15	16:15	17:18	18:08	18:49	19:29
Bully	06:35	07:21	08:06	08:11	09:01	09:58	10:58	11:58	13:13	13:59	15:16	16:16	17:19	18:09	18:50	19:30
Corresp. Train prov. Paris	-	07:08	-	08:06	-	-	-	-	13:09	-	15:04	-	17:10	17:54	18:46	19:16
Corresp. Train prov. Rouen	06:22	07:13	-	-	08:52	09:51	10:50	-	12:51	13:50	-	-	16:53	17:51	-	-
Gare SNCF	06:36	07:22	08:07	08:12	09:02	09:59	10:59	11:59	13:14	14:00	15:17	16:17	17:20	18:10	18:51	19:31
Route d'Ivry (Dumézil)	06:40	07:26	08:12	-	09:06	10:03	11:03	12:03	13:18	14:04	15:21	16:21	17:24	18:14	18:55	19:35
Eglantiers	06:41	07:27	08:13	-	09:07	10:04	11:04	12:04	13:19	14:05	15:22	16:22	17:25	18:15	18:56	19:36
Vernon Bizy	06:42	07:28	08:14	-	09:08	10:05	11:05	12:05	13:20	14:06	15:23	16:23	17:26	18:16	18:57	19:37
Montgomery	06:44	07:30	08:16	-	09:10	10:07	11:07	12:07	13:22	14:08	15:25	16:25	17:28	18:18	18:59	19:39
Rue de St Marcel	06:47	07:33	08:19	-	09:13	10:10	11:10	12:10	13:25	14:11	15:28	16:28	17:31	18:21	19:02	19:42
Auges	06:49	07:35	08:21	-	09:15	10:12	11:12	12:12	13:27	14:13	15:30	16:36	17:39	18:23	19:04	19:44
Blanchards	06:50	07:36	08:22	-	09:16	10:13	11:13	12:13	13:28	14:14	15:31	16:37	17:40	18:24	19:05	19:45
Côteaux de Montigny	06:51	07:40	08:23	-	09:17	10:14	11:14	12:14	13:29	14:15	15:32	16:38	17:41	18:25	19:06	19:46
St Adjutor	06:54	07:43	08:27	08:25	09:20	10:17	11:17	12:17	13:32	14:18	15:35	16:41	17:44	18:28	19:09	19:49
Maxime Marchand	06:56	07:45	08:29	-	09:29	10:19	11:19	12:19	13:34	14:20	15:37	16:35	17:38	18:30	19:11	19:51
Vernon Ourry	06:57	07:46	08:30	-	09:30	10:20	11:20	12:20	13:35	14:21	15:38	16:31	17:34	18:31	19:12	19:52
Sainte Catherine	06:58	07:47	08:31	-	09:31	10:21	11:21	12:21	13:36	14:22	15:39	16:32	17:35	18:32	19:13	19:53
Sente du Bon Dieu	06:59	07:48	08:32	-	09:32	10:22	11:22	12:22	13:37	14:23	15:40	16:33	17:36	18:33	19:14	19:54

Carte scolaire SNA acceptée en période scolaire

Carte scolaire SNA acceptée uniquement le mercredi en période scolaire

Horaires valables le samedi (sauf jours fériés)

VERNON République	07:58	08:58	09:58	10:58	11:58	12:51	14:11	15:10	16:10	17:10	18:14	19:20	-	-	-	-
Bully	07:59	08:59	09:59	10:59	11:59	12:52	14:11	15:11	16:11	17:11	18:15	19:21	-	-	-	-
Corresp. Train prov. Paris	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:11	-	-	-	-
Corresp. Train prov. Rouen	07:51	08:49	09:52	10:48	11:50	12:48	13:52	14:48	-	16:49	17:52	19:16	-	-	-	-
Gare SNCF	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	12:53	14:12	15:12	16:12	17:12	18:16	19:22	-	-	-	-
Route d'Ivry (Lycée Dumézil)	08:04	09:04	10:04	11:04	12:04	12:57	14:16	15:16	16:16	17:16	18:20	19:26	-	-	-	-
Eglantiers	08:05	09:05	10:05	11:05	12:05	12:58	14:17	15:17	16:17	17:17	18:21	19:27	-	-	-	-
Bizy	08:06	09:06	10:06	11:06	12:06	12:59	14:18	15:18	16:18	17:18	18:22	19:28	-	-	-	-
Montgomery	08:07	09:07	10:07	11:07	12:07	13:00	14:19	15:19	16:19	17:19	18:23	19:29	-	-	-	-
Rue de St-Marcel	08:08	09:09	10:09	11:09	12:09	13:02	14:21	15:21	16:21	17:21	18:25	19:31	-	-	-	-
Auges	08:09	09:10	10:10	11:10	12:10	13:03	14:22	15:22	16:22	17:22	18:26	19:32	-	-	-	-
Blanchards	08:10	09:11	10:11	11:11	12:11	13:04	14:23	15:23	16:23	17:23	18:27	19:33	-	-	-	-
Côteaux de Montigny	08:11	09:12	10:12	11:12	12:12	13:05	14:24	15:24	16:24	17:24	18:28	19:34	-	-	-	-
St-Adjutor	08:12	09:13	10:13	11:13	12:13	13:06	14:25	15:25	16:25	17:25	18:29	19:35	-	-	-	-
Maxime Marchand	08:14	09:15	10:15	11:15	12:15	13:08	14:27	15:27	16:27	17:27	18:31	19:37	-	-	-	-
Ourry	08:15	09:16	10:16	11:16	12:16	13:09	14:28	15:28	16:28	17:28	18:32	19:38	-	-	-	-
St-Catherine	08:16	09:17	10:17	11:17	12:17	13:10	14:29	15:29	16:29	17:29	18:33	19:39	-	-	-	-
VERNON Sente du Bon Dieu	08:17	09:18	10:18	11:18	12:18	13:11	14:30	15:30	16:30	17:30	18:34	19:40	-	-	-	-



Retrouvez vos horaires de passage en temps réel sur l'appli SNGO

Source : <https://www.sngo.fr/documents/>

08 Transports et mobilités

Les transports en commun

Horaires et fréquence de la ligne 5 du réseau Sngo!

5

Direction >>> VERNON République

Horaires valables du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

ST-MARCEL 11 Novembre	06:00	06:55	07:43	08:30	09:28	10:28	11:32	12:32	13:32	14:53	15:53	16:45	17:43	18:28	19:09	19:49
Mairie	06:01	06:56	07:44	08:31	09:29	10:29	11:33	12:33	13:31	14:54	15:54	16:46	17:44	18:27	19:08	19:50
Quesvru	06:02	06:57	07:45	08:32	09:30	10:30	11:34	12:34	13:30	14:55	15:55	16:47	17:45	18:26	19:07	19:51
Les Prés	06:04	06:59	07:47	08:34	09:32	10:32	11:36	12:36	13:28	14:57	15:57	16:49	17:47	18:24	19:05	19:53
Poste	06:05	07:00	07:48	08:35	09:33	10:33	11:37	12:37	13:27	14:58	15:58	16:50	17:48	18:23	19:04	19:54
Industrie	06:06	07:01	07:49	08:36	09:34	10:34	11:38	12:38	13:26	14:59	15:59	16:51	17:49	18:22	19:03	19:55
Vernon Rosiers	06:08	07:03	07:51	08:38	09:36	10:36	11:40	12:40	13:24	15:01	16:01	16:53	17:51	18:20	19:01	19:57
Gendarmerie	06:09	07:04	07:52	08:39	09:37	10:37	11:41	12:41	13:23	15:02	16:02	16:54	17:52	18:19	19:00	19:58
Grosse Borne	06:10	07:05	07:53	08:40	09:38	10:38	11:42	12:42	13:22	15:03	16:03	16:55	17:53	18:18	18:59	19:59
Commissariat	-	-	-	-	-	-	-	-	13:19	-	-	-	-	18:15	18:52	-
Fieschi	06:11	07:06	07:54	08:41	09:39	10:39	11:43	12:43	-	15:04	16:04	16:56	17:54	-	-	20:00
Cesar Lemaître	06:12	07:07	07:55	08:42	09:40	10:40	11:44	12:45	-	15:05	16:05	17:03	17:55	-	-	20:01
Isambard	06:15	07:10	07:58	08:45	09:43	10:43	11:47	12:49	13:39	15:08	16:08	17:08	17:58	18:35	19:15	20:04
Saint Louis	06:16	07:11	07:59	08:46	09:44	10:44	11:48	12:50	13:40	15:09	16:09	17:09	17:59	18:36	19:16	20:05
SNCF Montigny	06:17	07:12	08:00	08:47	09:45	10:45	11:49	12:51	13:41	15:10	16:10	17:10	18:00	18:37	19:17	20:06
Corresp. Train vers Rouen	06:40	-	08:07	09:06	-	11:04	-	13:08	-	-	-	-	18:13	18:46	-	20:10
Corresp. Train vers Paris	06:22	07:22	08:16	08:52	09:51	10:50	-	-	13:50	-	-	-	-	18:56	-	-
Vernon République	06:19	07:14	08:02	08:49	09:47	10:47	11:51	12:53	13:43	15:12	16:12	17:15	18:03	18:39	19:19	20:08

Carte scolaire SNA acceptée en période scolaire

Prise en charge à l'arrêt d'en face direction 11 Novembre

Horaires valables le samedi (sauf jours fériés)

ST-MARCEL 11 Novembre	07:29	08:27	09:29	10:33	11:27	12:25	13:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45
Mairie	07:30	08:28	09:30	10:34	11:28	12:26	13:46	14:46	15:46	16:46	17:46	18:46	19:46
Quesvru	07:31	08:29	09:31	10:35	11:29	12:27	13:47	14:47	15:47	16:47	17:47	18:47	19:47
Les Prés	07:33	08:31	09:33	10:37	11:31	12:29	13:49	14:49	15:49	16:49	17:49	18:49	19:49
Poste	07:34	08:32	09:34	10:38	11:32	12:30	13:50	14:50	15:50	16:50	17:50	18:50	19:50
Industrie	07:35	08:33	09:35	10:39	11:33	12:31	13:51	14:51	15:51	16:51	17:51	18:51	19:51
Vernon Rosiers	07:37	08:35	09:37	10:41	11:35	12:33	13:53	14:53	15:53	16:53	17:53	18:53	19:53
Gendarmerie	07:38	08:36	09:38	10:42	11:36	12:34	13:54	14:54	15:54	16:54	17:54	18:54	19:54
Grosse Borne	07:39	08:37	09:39	10:43	11:37	12:35	13:55	14:55	15:55	16:55	17:55	18:55	19:55
Fieschi	07:40	08:38	09:40	10:44	11:38	12:36	13:56	14:56	15:56	16:56	17:56	18:56	19:56
Isambard	07:44	08:42	09:44	10:48	11:42	12:40	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00
Saint Louis	07:45	08:43	09:45	10:49	11:43	12:41	14:01	15:01	16:01	17:01	18:01	19:01	20:01
SNCF Montigny	07:46	08:44	09:46	10:50	11:44	12:42	14:02	15:02	16:02	17:02	18:02	19:02	20:02
Corresp. Train vers Rouen	08:09	09:16	-	11:16	12:09	13:16	-	15:17	-	17:16	18:06	19:16	20:10
Corresp. Train vers Paris	07:51	08:49	09:52	-	11:50	12:48	-	-	-	-	-	-	-
VERNON République	07:48	08:46	09:48	10:52	11:46	12:44	14:04	15:04	16:04	17:04	18:04	19:04	20:04



Retrouvez vos horaires de passage en temps réel sur l'appli SNGO

5

Direction >>> SAINT-MARCEL 11 Novembre

Horaires valables du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Vernon République	05:49	06:34	07:20	08:05	09:00	09:57	10:57	11:57	13:12	13:58	15:15	16:15	17:18	18:08	18:49	19:29	20:13
Corresp. Train prov. Paris	-	-	07:08	-	-	-	-	-	13:09	-	15:04	-	17:10	17:54	18:46	19:16	20:10
Corresp. Train prov. Rouen	-	06:22	07:13	-	08:52	09:51	10:50	-	12:51	13:50	-	-	16:53	17:51	-	-	19:54
SNCF Montigny	05:51	06:36	07:22	08:07	09:02	09:59	10:59	11:59	13:14	14:00	15:17	16:17	17:20	18:10	18:51	19:31	20:15
Saint Louis	05:52	06:37	07:23	08:08	09:03	10:00	11:00	12:00	13:15	14:01	15:18	16:18	17:21	18:11	18:52	19:32	20:16
Isambard	05:53	06:38	07:24	08:09	09:04	10:01	11:01	12:01	13:16	14:02	15:19	16:19	17:22	18:12	18:53	19:33	20:17
Cesar Lemaître	-	-	-	08:12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissariat	-	06:41	07:27	08:15	09:07	10:04	11:04	12:04	13:19	14:05	15:22	16:22	17:25	18:15	18:56	19:36	20:20
Grosse Borne	06:10	06:44	07:30	08:18	09:10	10:07	11:07	12:07	13:22	14:08	15:25	16:25	17:28	18:18	18:59	19:39	20:23
Gendarmerie	06:09	06:45	07:31	08:19	09:11	10:08	11:08	12:08	13:23	14:09	15:26	16:26	17:29	18:19	19:00	19:40	20:24
Vernon Rosiers	06:08	06:46	07:32	08:20	09:12	10:09	11:09	12:09	13:24	14:10	15:27	16:27	17:30	18:20	19:01	19:41	20:25
Industrie	06:06	06:48	07:34	08:22	09:14	10:11	11:11	12:11	13:26	14:12	15:29	16:29	17:32	18:22	19:03	19:43	20:27
Poste	06:05	06:49	07:35	08:23	09:15	10:12	11:12	12:12	13:27	14:13	15:30	16:30	17:33	18:23	19:04	19:44	20:28
Les Prés	06:04	06:50	07:36	08:24	09:16	10:13	11:13	12:13	13:28	14:14	15:31	16:31	17:34	18:24	19:05	19:45	20:29
Quesvru	06:02	06:52	07:38	08:26	09:18	10:15	11:15	12:15	13:30	14:16	15:33	16:33	17:36	18:26	19:07	19:47	20:31
Mairie	06:01	06:53	07:39	08:27	09:19	10:16	11:16	12:16	13:31	14:17	15:34	16:34	17:37	18:27	19:08	19:48	20:32
ST-MARCEL 11 Novembre	06:00	06:54	07:40	08:28	09:20	10:17	11:17	12:17	13:32	14:18	15:35	16:35	17:38	18:28	19:09	19:49	20:33

Prise en charge à l'arrêt d'en face direction 11 République

Carte scolaire SNA acceptée en période scolaire

Carte scolaire SNA acceptée uniquement le mercredi en période scolaire

Horaires valables le samedi (sauf jours fériés)

VERNON République	07:58	08:58	09:58	10:58	11:58	12:51	14:10	15:10	16:10	17:10	18:14	19:20	20:14
Corresp. Train prov. Paris	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:06	-	20:10
Corresp. Train prov. Rouen	07:51	08:49	09:52	10:48	11:50	12:48	13:32	14:48	-	16:49	17:52	18:49	-
SNCF Montigny	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	12:53	14:12	15:12	16:12	17:12	18:16	19:22	20:16
Saint Louis	08:01	09:01	10:01	11:01	12:01	12:54	14:13	15:13	16:13	17:13	18:17	19:23	20:17
Isambard	08:02	09:02	10:02	11:02	12:02	12:55	14:14	15:14	16:14	17:14	18:18	19:24	20:18
Commissariat	08:05	09:05	10:05	11:05	12:05	12:58	14:17	15:17	16:17	17:17	18:21	19:27	20:21
Grosse Borne	08:05	09:08	10:08	11:08	12:08	13:01	14:20	15:20	16:20	17:20	18:24	19:30	20:24
Gendarmerie	08:09	09:09	10:09	11:09	12:09	13:02	14:21	15:21	16:21	17:21	18:25	19:31	20:25
Rosiers	08:10	09:10	10:10	11:10	12:10	13:03	14:22	15:22	16:22	17:22	18:26	19:32	20:26
Industrie	08:12	09:12	10:12	11:12	12:12	13:05	14:24	15:24	16:24	17:24	18:28	19:34	20:28
Poste	08:13	09:13	10:13	11:13	12:13	13:06	14:25	15:25	16:25	17:25	18:29	19:35	20:29
Les Prés	08:14	09:14	10:14	11:14	12:14	13:07	14:26	15:26	16:26	17:26	18:30	19:36	20:30
Quesvru	08:16	09:16	10:16	11:16	12:16	13:09	14:28	15:28	16:28	17:28	18:32	19:38	20:32
Mairie	08:17	09:17	10:17	11:17	12:17	13:10	14:29	15:29	16:29	17:29	18:33	1	

Horaires et fréquence de la ligne 6 du réseau Sngo!

6 Direction >>> **VERNON République**

Horaires valables du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

ST-MARCEL Cornouillères	06:03	06:56	07:44	08:30	09:30	10:29	11:34	12:44	13:29	14:50	15:48	16:39	17:42	18:27	19:06	19:46	20:50
Chenevières	06:04	06:57	07:45	08:31	09:31	10:30	11:35	12:45	13:30	14:51	15:49	16:40	17:43	18:28	19:07	19:47	20:51
Croix Baudot	06:05	06:58	07:46	08:32	09:32	10:31	11:36	12:46	13:31	14:52	15:50	16:41	17:44	18:29	19:08	19:48	20:52
Saint Exupéry	06:06	06:59	07:47	08:33	09:33	10:32	11:37	12:47	13:32	14:53	15:51	16:42	17:45	18:30	19:09	19:49	20:53
Maison de santé	06:07	07:00	07:48	08:34	09:34	10:33	11:38	12:48	13:33	14:54	15:52	16:43	17:46	18:31	19:10	19:50	20:54
Chaumes	06:08	07:01	07:49	08:35	09:35	10:34	11:39	12:49	13:34	14:55	15:54	16:45	17:48	18:20	19:01	19:51	20:55
Blériot	06:09	07:02	07:50	08:36	09:36	10:35	11:40	12:50	13:35	14:56	15:55	16:46	17:49	18:19	19:00	19:52	20:56
Espace Nautique	06:10	07:03	07:51	08:37	09:37	10:36	11:41	12:51	13:36	14:57	15:56	16:47	17:50	18:18	18:59	19:53	20:57
Vernon Virolet	06:13	07:06	07:54	08:40	09:40	10:39	11:44	12:54	13:39	15:00	15:59	16:50	17:53	18:34	19:13	19:56	21:00
Ariane	06:14	07:07	07:55	08:41	09:41	10:40	11:45	12:55	13:40	15:01	16:01	16:55	17:55	18:14	18:55	19:57	21:01
Isambard	06:17	07:10	07:58	08:44	09:44	10:43	11:48	12:58	13:43	15:04	16:04	16:58	17:58	18:37	19:16	20:00	21:04
Saint Louis	06:18	07:11	07:59	08:45	09:45	10:44	11:49	12:59	13:44	15:05	16:05	16:59	17:59	18:38	19:17	20:01	21:05
SNCF Montigny	06:19	07:12	08:00	08:46	09:46	10:45	11:50	13:00	13:45	15:06	16:06	17:00	18:00	18:39	19:18	20:02	21:06
Corresp. Train vers Rouen	06:40	-	08:07	09:06	-	11:04	-	13:09	-	-	-	17:10	18:13	18:46	-	20:10	21:10
Corresp. Train vers Paris	06:22	07:22	08:16	08:52	09:51	10:50	-	-	-	13:50	-	-	-	18:56	-	-	-
VERNON République	06:21	07:14	08:02	08:48	09:48	10:47	11:52	13:02	13:47	15:08	16:08	17:02	18:02	18:41	19:20	20:04	21:08

Horaires valables le samedi (sauf jours fériés)

ST-MARCEL Cornouillères	07:30	08:28	09:30	10:34	11:28	12:26	13:46	14:46	15:46	16:46	17:48	18:46	19:46
Chenevières	07:31	08:29	09:31	10:35	11:29	12:27	13:47	14:47	15:47	16:47	17:49	18:47	19:47
Croix Baudot	07:32	08:30	09:32	10:36	11:30	12:28	13:48	14:48	15:48	16:48	17:50	18:48	19:48
Saint Exupéry	07:33	08:31	09:33	10:37	11:31	12:29	13:49	14:49	15:49	16:49	17:51	18:49	19:49
Maison de santé	07:34	08:32	09:34	10:38	11:32	12:30	13:50	14:50	15:50	16:50	17:52	18:50	19:50
Chaumes	07:35	08:33	09:35	10:39	11:33	12:31	13:51	14:51	15:51	16:51	17:53	18:51	19:51
Blériot	07:36	08:34	09:36	10:40	11:34	12:32	13:52	14:52	15:52	16:52	17:54	18:52	19:52
Espace Nautique	07:37	08:35	09:37	10:41	11:35	12:33	13:53	14:53	15:53	16:53	17:55	18:53	19:53
Vernon Virolet	07:40	08:38	09:40	10:44	11:38	12:36	13:56	14:56	15:56	16:56	17:58	18:56	19:56
Ariane	07:41	08:39	09:41	10:45	11:39	12:37	13:57	14:57	15:57	16:57	17:59	18:57	19:57
Isambard	07:44	08:42	09:44	10:48	11:42	12:40	14:00	15:00	16:00	17:00	18:02	19:00	20:00
Saint Louis	07:45	08:43	09:45	10:49	11:43	12:41	14:01	15:01	16:01	17:01	18:03	19:01	20:01
SNCF Montigny	07:46	08:44	09:46	10:50	11:44	12:42	14:02	15:02	16:02	17:02	18:04	19:02	20:02
Corresp. Train vers Rouen	08:09	09:16	-	11:16	12:09	13:16	-	15:17	-	17:16	18:06	19:16	20:10
Corresp. Train vers Paris	07:51	08:49	09:52	-	11:50	12:48	-	-	-	-	-	-	-
VERNON République	07:48	08:46	09:48	10:52	11:46	12:44	14:04	15:04	16:04	17:04	18:06	19:04	20:04



Retrouvez vos horaires de passage en temps réel sur l'appli SNGO

6 Direction >>> **VERNON SAINT-MARCEL Cornouillères**

Horaires valables du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

VERNON République	05:49	06:34	07:20	08:05	09:00	09:57	10:57	11:57	13:12	13:58	15:15	16:15	17:18	18:08	18:49	19:29	20:13
Corresp. Train prov. Paris	-	-	07:08	-	-	-	-	-	13:09	-	15:04	-	17:10	17:54	18:46	19:16	20:10
Corresp. Train prov. Rouen	-	06:22	07:13	-	08:52	09:51	10:50	-	12:51	13:50	-	-	16:53	17:51	-	-	19:54
SNCF Montigny	05:51	06:36	07:22	08:07	09:02	09:59	10:59	11:59	13:14	14:00	15:17	16:17	17:20	18:10	18:51	19:31	20:15
Saint Louis	05:52	06:37	07:23	08:08	09:03	10:00	11:00	12:00	13:15	14:01	15:18	16:18	17:21	18:11	18:52	19:32	20:16
Isambard	05:53	06:38	07:24	08:09	09:04	10:01	11:01	12:01	13:16	14:02	15:19	16:19	17:22	18:12	18:53	19:33	20:17
Ariane	06:14	06:40	07:26	08:11	09:06	10:03	11:03	12:03	13:18	14:04	15:21	16:21	17:24	18:14	18:55	19:35	20:19
Virolet	05:56	06:43	07:28	08:13	09:08	10:05	11:05	12:05	13:20	14:06	15:23	16:23	17:26	18:16	18:57	19:37	20:21
ST-MARCEL Espace Nautique	06:10	06:45	07:30	08:15	09:10	10:07	11:07	12:07	13:22	14:08	15:25	16:25	17:28	18:18	18:59	19:39	20:23
Blériot	06:09	06:46	07:31	08:16	09:11	10:08	11:08	12:08	13:23	14:09	15:26	16:26	17:29	18:19	19:00	19:40	20:24
Chaumes	06:08	06:47	07:32	08:17	09:12	10:09	11:09	12:09	13:24	14:10	15:27	16:27	17:30	18:20	19:01	19:41	20:25
Maison de santé	06:58	06:49	07:34	08:19	09:14	10:11	11:11	12:11	13:26	14:12	15:29	16:29	17:32	18:22	19:03	19:43	20:27
Saint Exupéry	06:00	06:50	07:35	08:20	09:15	10:12	11:12	12:12	13:27	14:13	15:30	16:30	17:33	18:23	19:04	19:44	20:28
Préaux	06:02	06:51	07:36	08:21	09:16	10:13	11:13	12:13	13:28	14:14	15:31	16:31	17:34	18:24	19:05	19:45	20:29
ST-MARCEL Cornouillères	06:03	06:52	07:37	08:22	09:17	10:14	11:14	12:14	13:29	14:15	15:32	16:32	17:35	18:25	19:06	19:46	20:30

Prise en charge à l'arrêt d'en face direction République

Carte scolaire SNA acceptée en période scolaire

Prise en charge à l'arrêt d'en face direction ST-MARCEL Cornouillères

Carte scolaire SNA acceptée uniquement le mercredi en période scolaire

Horaires valables le samedi (sauf jours fériés)

VERNON République	07:58	08:58	09:58	10:58	11:58	12:51	14:10	15:10	16:10	17:10	18:14	19:20	20:14
Corresp. Train prov. Paris	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:06	-	20:10
Corresp. Train prov. Rouen	07:51	08:49	09:52	10:48	11:50	12:48	13:52	14:48	-	-	-	-	-
SNCF Montigny	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	12:53	14:12	15:12	16:12	17:12	18:16	19:22	20:16
Saint Louis	08:01	09:01	10:01	11:01	12:01	12:54	14:13	15:13	16:13	17:13	18:17	19:23	20:17
Isambard	08:02	09:02	10:02	11:02	12:02	12:55	14:14	15:14	16:14	17:14	18:18	19:24	20:18
Ariane	08:04	09:04	10:04	11:04	12:04	12:57	14:16	15:16	16:16	17:16	18:20	19:26	20:20
Virolet	08:07	09:07	10:07	11:07	12:07	13:00	14:19	15:19	16:19	17:19	18:23	19:29	20:23
St-Marcel Espace Nautique	08:09	09:09	10:09	11:09	12:09	13:02	14:21	15:21	16:21	17:21	18:25	19:31	20:25
Blériot	08:10	09:10	10:10	11:10	12:10	13:03	14:22	15:22	16:22	17:22	18:26	19:32	20:26
Chaumes	08:11	09:11	10:11	11:11	12:11	13:04	14:23	15:23	16:23	17:23	18:27	19:33	20:27
Maison de santé	08:13	09:13	10:13	11:13	12:13	13:06	14:25	15:25	16:25	17:25	18:29	19:35	20:29
Saint Exupéry	08:14	09:14	10:14	11:14	12:14	13:07	14:26	15:26	16:26	17:26	18:30	19:36	20:30
Préaux	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:08	14:27	15:27	16:27	17:27	18:31	19:37	20:31
ST-MARCEL Cornouillères	08:16	09:16	10:16	11:16	12:16	13:09	14:28	15:28	16:28	17:28	18:32	19:38	20:32



Retrouvez vos horaires de passage en temps réel sur l'appli SNGO

Source : <https://www.sngo.fr/documents/>

08 Transports et mobilités

Les transports en commun

Horaires et fréquence de la ligne 11 du réseau Sngo!

11 Direction >>> VERNON République

Horaires valables du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

PACY-SUR-EURE Gare Routière	7:48	8:40	10:20			16:22	17:20	18:25		
Charles de Gaulle	7:49	8:41	10:21			16:23	17:21	18:26		
DOUAINS Normandie Parc Sud	7:54	8:46	10:26			16:28	17:26	18:31		
Village des Marques	7:56	8:48	10:28	12:28	14:08	16:30	17:28	18:33	19:33	20:29
SAINT-MARCEL Mont Vernon	8:04	8:56	10:36	12:36	14:16	16:38	17:36	18:41	19:41	20:37
VERNON SNCF Montigny	8:12	9:04	10:44	12:44	14:24	16:46	17:44	18:49	19:49	20:45
Corresp. Train vers Paris	8:16	-	10:50	12:51	-	16:53	17:51	18:56	19:54	20:50
VERNON République	8:15	9:07	10:47	12:47	14:27	16:49	17:47	18:52	19:52	20:48

Circule uniquement le vendredi

Horaires valables les samedis, dimanches* et jours fériés*

DOUAINS Village des Marques	14:25	16:25	18:25	20:25	21:25
SAINT MARCEL Mont Vernon					
VERNON SNCF Montigny	14:40	16:40	18:40	20:40	21:40
Corresp. Train vers Paris	14:48	16:49	18:49	20:48	21:51
VERNON République	14:43	16:43	18:43	20:43	21:43

*Circule uniquement les dimanches et jours fériés selon les jours d'ouverture du Villages des marques.

Source : <https://www.sngo.fr/documents/>

11 Direction >>> PACY-SUR-EURE Gare Routière

Horaires valables du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

VERNON République	7:20	8:10	9:10	11:08	13:30	15:15	16:50	17:56	18:55	19:55
Corresp. Train prov. Paris	7:08	-	9:06	11:04	-	15:04	-	17:54	18:46	19:47
SNCF Montigny	7:22	8:12	9:12	11:10	13:32	15:17	16:52	17:58	18:57	19:57
SAINT MARCEL Mont Vernon	7:30	8:20	9:20	11:18	13:40	15:25	17:00	18:06	19:05	20:05
DOUAINS Village des Marques	7:38	8:28	9:28	11:26	13:48	15:33	17:08	18:14	19:13	20:13
Normandie Parc Sud	7:40	8:30	9:30	-	-	15:35	17:10	18:16	-	-
PACY-SUR-EURE Charles de Gaulle	7:45	8:35	9:35	-	-	15:40	17:15	18:21	-	-
PACY-SUR-EURE Gare Routière	7:47	8:37	9:37	-	-	15:42	17:17	18:23	-	-

Circule uniquement le vendredi

Horaires valables les samedis, dimanches* et jours fériés*

VERNON République	9:20	11:20	13:20	15:20
Corresp. Train vers Rouen	9:16	11:16	13:16	15:17
VERNON SNCF Montigny	9:23	11:23	13:23	15:23
SAINT MARCEL Mont Vernon				
DOUAINS Village des Marques	9:38	11:38	13:38	15:38

*Circule uniquement les dimanches et jours fériés selon les jours d'ouverture du Villages des Marques.

08 Transports et mobilités

Les transports en commun

Les transports scolaires

Il n'existe qu'une seule ligne de transports scolaires desservant Saint-Marcel : la ligne A 08 Villez-sous-Bailleul <> Vernon. Il dessert 2 arrêts à Saint-Marcel : TWR Le Feu/Goodrich et la Gendarmerie. Cette ligne dessert le lycée Dumézil de Vernon.

A 08

LIEUX DESSERVIS	A1	R1	R2	R3	R4 A08/A09
	L.M.M.J.V	L.M.J.V	L.M.J.V	Merc Midi	Merc 17h00
VILLES SOUS BAILLEUL					
Mairie	7h30	17h44	18h44	13h24	17h48
Le Bray	7h32	17h42	18h42	13h22	17h46
ST PIERRE DE BAILLEUL					
Moulin Viard	7h35	17h39	18h39	13h19	17h44
Place	7h36	17h38	18h38	13h18	17h42
Dormont Juifs	7h41	17h33	18h33	13h13	17h41
ST PIERRE D'AUTILS					
Le Goulet Terminus	7h43	17h31	18h31	13h11	17h36
Mestreville	7h46	17h28	18h28	13h08	17h34
ST MARCEL					
TWR Le Feu/Goodrich	7h52	17h22	18h22	13h02	17h24
Gendarmerie	7h54	17h20	18h20	13h00	17h19
VERNON					
Lycée Dumézil	8h05	17h15	18h10	12h55	17h15

Source : <https://www.sna27.fr/lagglo/le-territoire/les-61-communes/saint-marcel>

08 Transports et mobilités

Les mobilités douces

Les mobilités douces à Saint-Marcel

Saint-Marcel dispose d'un réseau de sentes et de chemins permettant de faciliter les déplacements doux (marche à pied, vélo, trottinettes...) à l'intérieur de la commune.

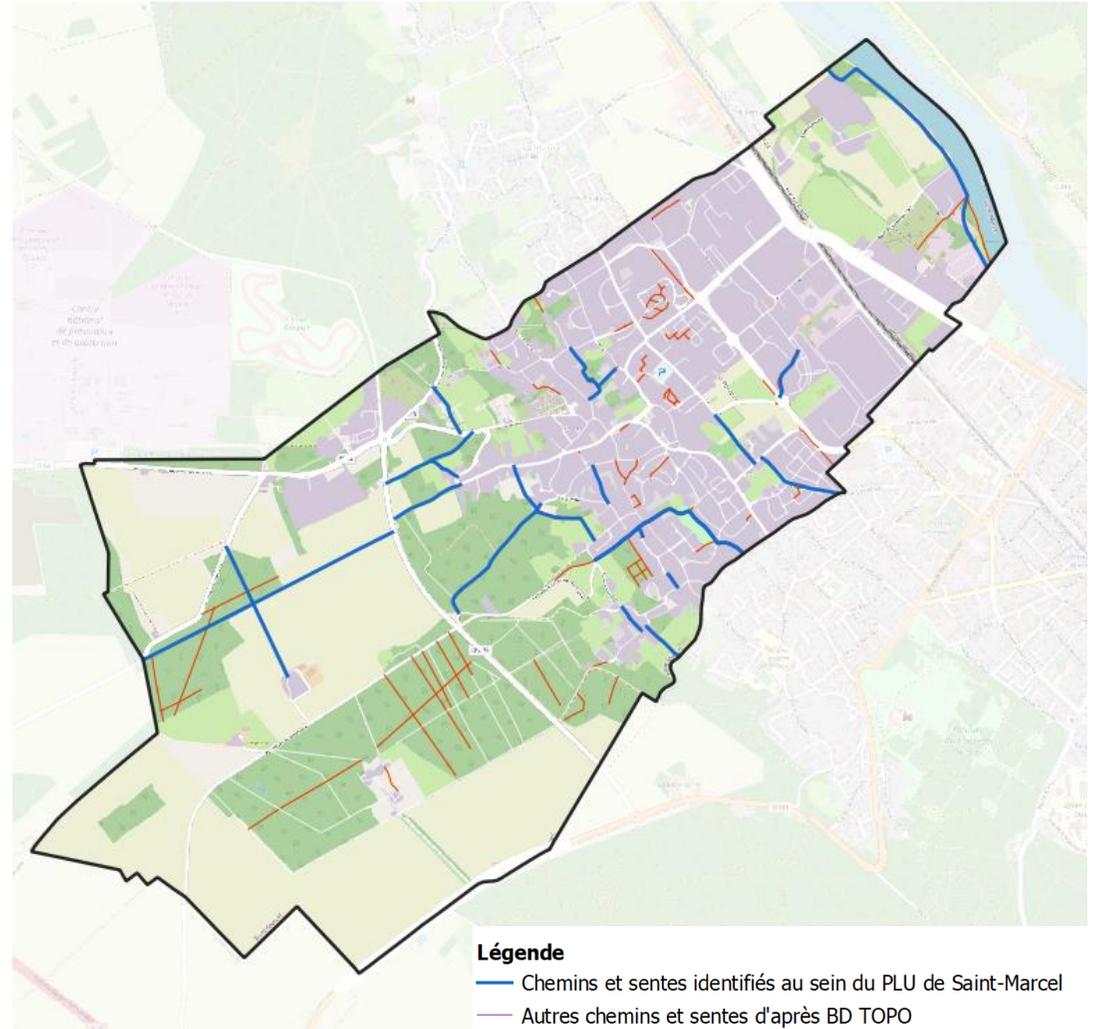
Au sein du tissu urbain, nombre des sentes permettent d'assurer une jonction entre différents quartiers pavillonnaires, par le biais de chemins de raccourcis au sein des cœurs d'îlots ou entre les habitations (sente au Guain, du Rouy, de la Ruelle...). D'autres de ces sentes ont été pensées de manière à faciliter les déplacements à l'échelle d'un quartier, comme entre la rue de la Pommeraiie et la rue des Vergers ou de la résidence la Tourelle. Le potentiel de ces sentes n'est pas pleinement exploité, en raison de certains défauts de continuité, d'une moindre valorisation et visibilité ou encore d'un accès pouvant être difficile.

En-dehors du tissu urbain, les chemins identifiés sont autant de lieux de promenade pour les loisirs, au sein des coteaux ou en bord de Seine. Cette dernière promenade, prisée par la population, ne dispose néanmoins pas d'un accès clair et indiqué, faisant que la plupart des promeneurs se rendent sur les communes voisines pour pouvoir accéder aux bords de Seine, et notamment pour s'y garer.

La zone industrielle et commerciale de Saint-Marcel est également un secteur faiblement accessible dans de bonnes conditions à pied ou en vélo. À pied, les abords des routes ne sont pas toujours agréables, comme le long de la rue des Prés. À vélo, l'absence d'aménagement cyclable peut rendre la pratique peu sécurisée. La grande variété des besoins et des usagers du secteurs (logistique, salariés, clients...) contribue également à générer des déplacements variés et, potentiellement, des conflits d'usage.

Saint-Marcel est actuellement en train de réaliser un schéma local des déplacements. Cette démarche, accompagnée par le CEREMA, vise à créer des conditions plus favorables à la pratique des modes actifs. À cette occasion, une enquête auprès de la population a été réalisée et a permis d'établir les différents types de freins à la pratique des mobilités actives (comportement incivique des usagers des véhicules motorisés lors du stationnement, vitesses excessives, défauts de signalisations et/ou d'entretien de la voirie...).

Plan des chemins et sentes



Source : PLU actuel, BDTPO 2021. Réalisation VE2A 2023

08 Transports et mobilités

Les mobilités douces

Le réseau cyclable

Saint-Marcel, d'un point de vue de la proximité, est un territoire cyclable. Depuis la mairie, l'ensemble de la ville est accessible en 10 minutes (y compris la gare SNCF de Vernon).

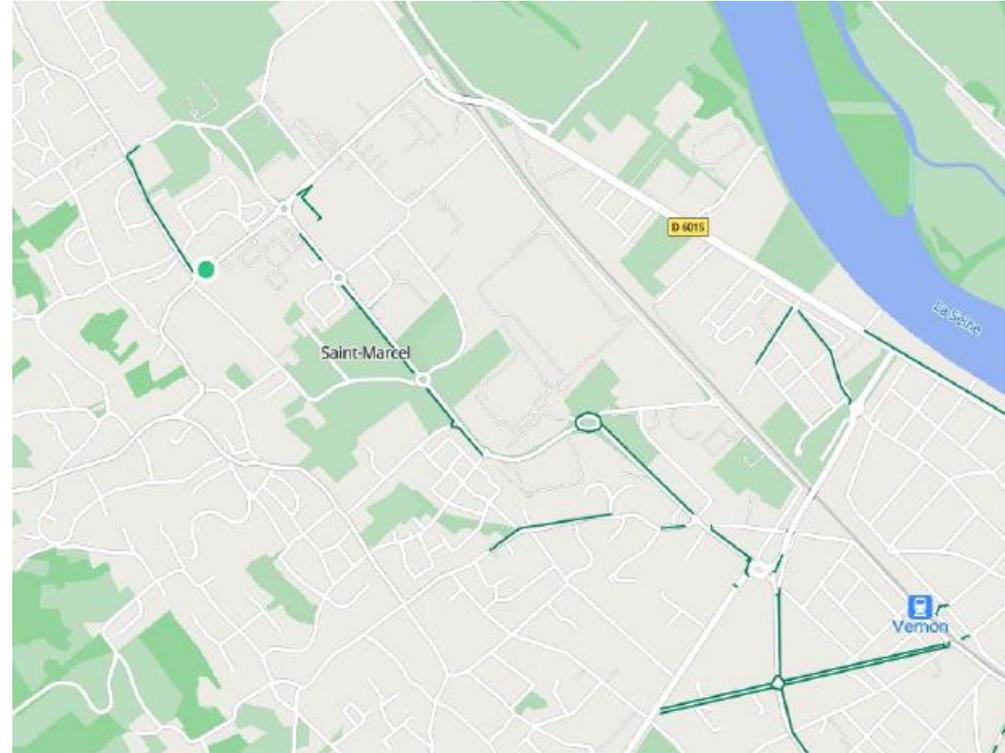
Il y a actuellement assez peu d'aménagements cyclables sur le territoire. Certains d'entre eux sont même potentiellement accidentogènes.

Les aménagements restent confrontés à d'importantes coupures d'itinéraire.

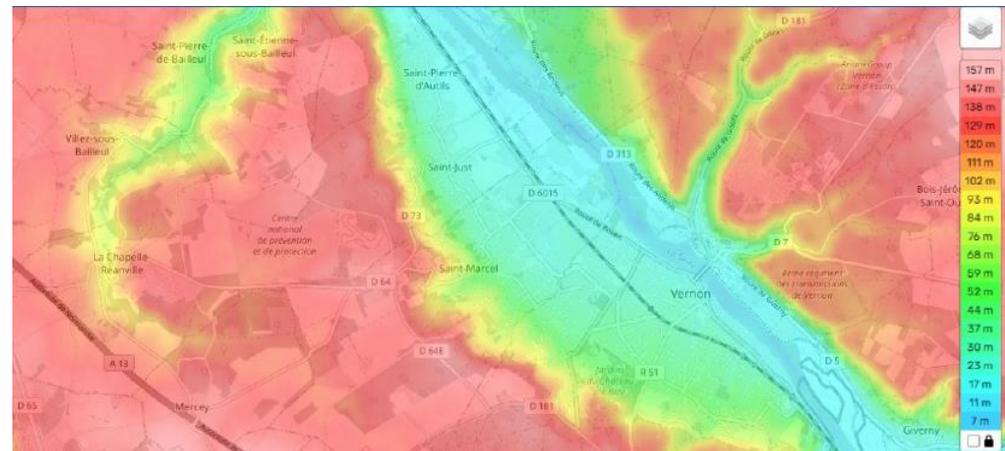
La topographie du territoire est un frein à la pratique du vélo mais ne l'exclut pas pour autant, en effet la densité de la commune fait que les distances de déplacement y sont relativement courtes.

L'utilisation du vélo comme mode principal de déplacement reste marginale. Si l'usage du vélo en tant que mode de transport tend à s'accroître ces dernières années, l'usage le plus répandu au sein des répondants reste associé aux loisirs (promenades, balades en famille...) et au sport. Ainsi le vélo est beaucoup moins utilisé en mode principal notamment pour les déplacements domicile-travail.

Localisation des aménagements cyclables existants sur Saint-Marcel



Représentation topographique du territoire



Rue de la Barrière – trottoir partagé trop étroit génère insécurité et réintégration sur la chaussée difficile



Rue des Prés – absence d'aménagement pour les cyclistes

Source : diagnostic du schéma local des déplacements

08 Transports et mobilités

Les mobilités douces

La marchabilité du territoire

Saint-Marcel est un territoire avec un potentiel marchable important au regard de sa proximité mais la marchabilité est perfectible.

Les itinéraires vers les pôles d'attractivité restent mal identifiables et/ou valorisés avec parfois des aménagements non adaptés (trottoirs étroits, coupures ...).

Les continuités d'itinéraires sont traitées le plus simplement possible (marquage d'un passage piéton) et confrontées à une circulation dense pouvant s'avérer inadapté.

Dans certaines situations, les largeurs de trottoir ne répondent pas aux usages potentiellement attendus.

Certains aménagements n'ont pas de statut particulier et sont partagés avec les cyclistes, ce qui rend la pratique de la marche difficile.

Analyse de la marchabilité réalisée par le CEREMA

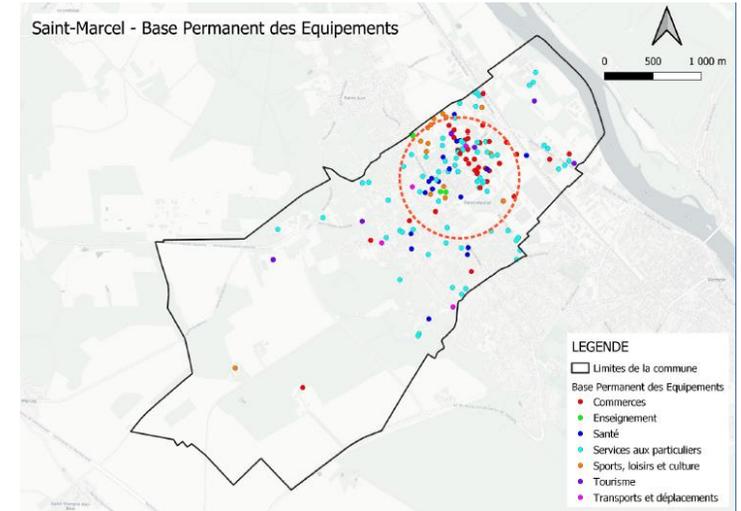
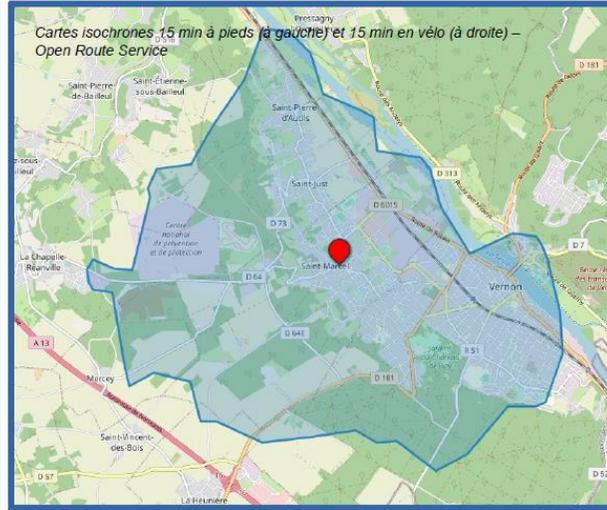
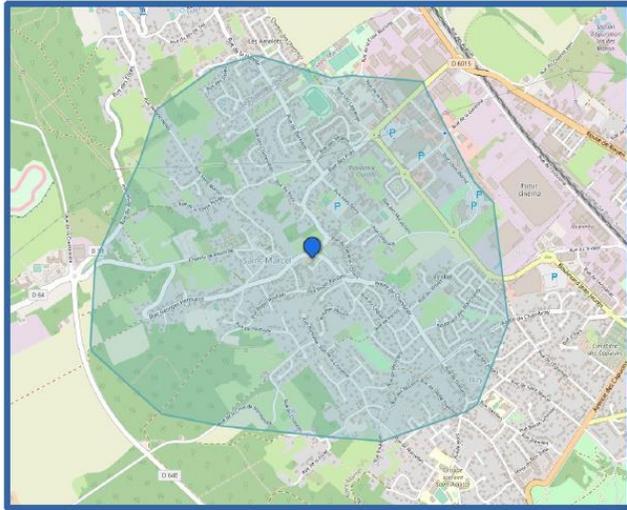


Source : diagnostic du schéma local des déplacements

08 Transports et mobilités

Les mobilités douces

Cartes isochrones : 15 minutes à pied (à gauche), 15 minutes en vélo (à droite)



Une organisation favorable à une réduction des déplacements motorisés

La concentration d'équipements, commerces et services à l'interface entre la zone d'activités commerciales (environ 600m autour du centre commercial de l'Intermarché) et le tissu d'habitat rend propice la réalisation de petits déplacements piétons ou cyclables. En effet, une partie importante de la commune et de ses polarités est accessible en 15 minutes à pied, tandis que l'entièreté du tissu urbain saint-marcellois l'est en vélo en moins de 15 minutes.

Source : diagnostic du schéma local des déplacements

08 Transports et mobilités

Synthèse des enjeux

CONSTATS

Une commune jouissant d'un emplacement privilégié, à l'interface entre les aires d'influence rouennaise et francilienne, et bénéficiant d'infrastructures routières permettant de relier efficacement ces deux territoires

Un réseau routier pouvant être source de nuisances (congestion, pollution, bruit...), notamment au niveau de la RD6015 et des routes alentours, qui supportent un important trafic voiture et poids lourds

La présence d'une gare à proximité directe de Saint-Marcel, sur la commune voisine de Vernon

Un taux de motorisation des ménages important, tout en restant dans les moyennes des communes du même profil, et à mettre en relation avec le caractère principalement rural du bassin de vie

Un maillage très satisfaisant en espaces de stationnement, tant d'un point de vue du nombre de place que de leur localisation

Une commune peu desservie par les transports en commun, contraignant les habitants à utiliser la voiture dans leurs déplacements

Un réseau de sentes piétonnes permettant de faciliter les déplacements au sein du village, mais des lacunes ressenties en matière de mobilités douces au sein de la zone commerciale et industrielle (se rendre dans les commerces, traverser la zone d'activités...)

Un maillage de chemins pédestres aux alentours du tissu urbain qui pourrait être davantage valorisé, notamment sur les bords de Seine

ENJEUX

Réfléchir à une hiérarchie plus claire du réseau viaire afin notamment de distinguer les flux de transit des flux internes à la commune

Mener une réflexion sur la requalification de la RD6015, de manière à limiter son effet de coupure urbaine, de même que les nuisances dont elle est à l'origine (trafic élevé, bruit, risque d'accidents...)

Optimiser les déplacements au sein de la zone d'activités économiques pour améliorer les conditions de desserte, de fonctionnement et d'intégration dans le tissu urbain

Favoriser les modes de déplacements alternatifs à l'usage individuel de l'automobile, tant en matière de mobilités pendulaires (développement du co-voiturage...) que des autres types de mobilités au sein de la commune (marche à pied, vélo...)

Préserver la capacité des habitants à stationner à proximité des équipements et services, de même qu'au sein de leurs terrains, de façon à ne pas causer de pression sur les parkings et rues avoisinantes

Promouvoir l'usage des transports en commun et des transports scolaires

Faciliter les déplacements de proximité actifs, en facilitant les échanges entre les différents secteurs de la commune et en formalisant des liaisons inter-secteurs de manière simple, sécurisée et efficace

Aménager et sécuriser certaines voies existantes pour pouvoir accueillir des modes doux

Améliorer le confort de certains itinéraires piétons ou cyclable, de même que les possibilités de stationnement pour les cycles, de manière à encourager le développement des mobilités douces

Valoriser les sentiers pédestres aux abords de la commune

Renforcer les mobilités vers, et depuis, les espaces naturels (bord de Seine, plateau Sud), de façon à en reconquérir l'usage des habitants

Nous contacter :

SARL VE2A - Siège Social

Moulin Marc d'Argent
3 rue des petites eaux de
Robec -76000 ROUEN
Tel.: 09 72.33.32.84
contact@ve2a.com
SIRET :
512.770.884.00033

Agence Paris

Le « cinq »
5 Rue de Savoie - 75006 PARIS
+33 1 43 26 66 39

Agence Océan Indien

Cour de l'Usine
La Mare
97438 Sainte-Marie